



Renforcer l'orientation active

Pour une transition réussie du lycée
vers l'enseignement supérieur

Bernard Saint-Girons

Délégué interministériel à l'orientation

Juillet 2009

A l'attention de Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame la Ministre,

Le 20 février dernier, vous m'avez demandé de faire des propositions relatives à l'évolution de la démarche d'orientation active vers les études supérieures. Vous avez souhaité en particulier que le rôle des universités soit mieux identifié, tant dans la relation avec les lycées que dans les contacts individuels avec les futurs étudiants, et que le site « Admission post-bac » devienne l'espace de communication privilégié entre enseignement scolaire et enseignement supérieur.

J'ai d'abord voulu dresser, avec le concours de l'administration centrale, un bilan du dispositif tel qu'il fonctionne depuis bientôt trois ans. Mes déplacements en académies et la consultation de nombreux acteurs et professionnels de l'orientation, présidents ou vice-présidents d'université, directeurs des services communs universitaires d'information et d'orientation, recteurs, membres des services académiques et des corps d'inspection, proviseurs et représentants des organisations étudiantes et lycéennes m'ont convaincu que l'orientation active était en quelque sorte au milieu du gué : à la fois reconnue dans son principe, acceptée par tous et cependant fragilisée par les conditions de sa mise en œuvre, en particulier par le fait de n'avoir pas été conçue d'emblée comme une seule et même démarche incluant demande de conseil et pré-inscription.

Cette analyse m'amène à formuler un double constat. D'un côté, l'orientation active est clairement un succès, dans la mesure où elle a permis d'améliorer sensiblement l'information des élèves en créant une dynamique dans la relation lycée-université et où elle a fait prendre conscience à la plupart des acteurs de l'importance des enjeux qui lui sont liés : permettre à chaque élève de construire un parcours de formation adapté à son profil et à son projet d'insertion professionnelle ; valoriser les formations universitaires comme une voie d'accès à part entière à la réussite et à l'emploi. De l'autre, elle n'a pas encore atteint tous ses objectifs ni produit tous ses effets. La simultanéité des phases de conseil et de pré-inscription via l'outil « Admission post-bac » et les contraintes de calendrier qui en découlent ne permettent pas de l'inscrire dans la durée ni de donner au futur étudiant le temps de faire évoluer son projet de poursuite d'étude ; la qualité de l'information délivrée sur les formations et leurs débouchés et celle des avis rendus par les universités lors de la phase de conseil demeurent inégales ; les élèves les plus fragiles ne demandent pas toujours à bénéficier du dispositif, alors même qu'ils sont les plus exposés au risque d'échec ou d'abandon en licence ; enfin, les changements de parcours en première année d'université demeurent peu nombreux, en dépit de l'effort de repérage des étudiants en difficulté et des modules de réorientation mis en place par les établissements. Ce diagnostic est partagé par l'ensemble des acteurs, comme l'attestent les réactions suscitées par le document d'étape que je vous ai remis le 25 mai dernier.

Ces obstacles doivent être levés, et l'orientation active renforcée. C'est pourquoi je propose une nouvelle étape dans sa mise en œuvre. Il s'agit de la rendre à la fois plus lisible et plus efficace, afin qu'elle devienne l'axe structurant d'un véritable *cycle d'orientation* vers les études supérieures. C'est l'ambition des 29 propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre dans ce rapport. Elles s'ordonnent autour de deux axes principaux : *renforcer la cohérence de l'orientation active*, conçue comme une démarche inscrite dans la durée, assortie d'objectifs clairs et d'un calendrier permettant d'assurer le bon déroulement de la phase de conseil ; *en faire bénéficier pleinement tous les élèves*, afin d'assurer l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures, l'augmentation du nombre de diplômés et la qualité de leur insertion professionnelle.

* * *

Il convient d'abord de mieux articuler au sein d'une démarche globale d'orientation active trois dispositifs qui, bien qu'ils concourent au même objectif, ont leur histoire et leur logique propres : l'extension progressive de l'outil de pré-inscription « Admission post-bac » à l'ensemble des formations supérieures ; le développement de l'information et du conseil en direction des élèves souhaitant s'inscrire en première année de licence à l'université afin d'éclairer leurs choix de poursuite d'études, sur la base à la fois de leur projet personnel, des pré-requis et des taux de réussite et d'insertion professionnelle de chaque formation ; le plan « Réussite en licence » enfin, qui vise à pallier l'échec à l'université en renforçant les dispositifs d'accueil, de suivi et le cas échéant de réorientation.

Il est nécessaire à cet effet de revoir le calendrier et le déroulement de la phase de conseil, qui doit trouver sa place au centre du dispositif. Une application dédiée doit permettre au futur étudiant d'entrer directement en contact avec les établissements d'enseignement supérieur dès le milieu de l'année de première afin de compléter les informations recueillies dans le cadre de la découverte au lycée des formations et de leurs débouchés. La même application doit servir à la transmission de la demande de conseil auprès de l'université en amont de la pré-inscription via « Admission post-bac », afin de la distinguer clairement de la procédure d'admission dans les formations sélectives et de permettre à l'élève de disposer d'un délai suffisant en cas d'avis réservé pour faire évoluer son projet de poursuite d'études ou consolider ses acquis durant l'année de terminale. La pré-inscription continuera de se dérouler comme aujourd'hui du 20 janvier au 20 mars de l'année de terminale pour toutes les formations, sélectives et non sélectives, afin d'éviter de fragiliser le dispositif « Admission post-bac », désormais commun à la plupart des acteurs de l'enseignement supérieur.

Une orientation active comprenant ainsi quatre étapes - information, dialogue et conseil, pré-inscription, accueil et accompagnement à l'université - s'inscrira pleinement dans une logique de parcours ; elle se déroulera tout au long du cycle terminal du lycée, dans le prolongement du parcours de découverte des métiers et des formations, et se poursuivra au cours de la première année dans l'enseignement supérieur. Il s'agit, en privilégiant la continuité, de favoriser l'émergence d'un projet offrant à l'élève les meilleures chances de réussite.

Cette unité de la démarche est la condition de son appropriation par les futurs étudiants et les personnels chargés de la mettre en œuvre. Elle doit se traduire par la création d'un portail dédié à l'orientation active. Conçu comme un espace unique d'information, de dialogue, de conseil et de pré-inscription, celui-ci constituera un outil de référence pour tous les élèves dans leur parcours vers les études supérieures. Il ne suffit pas en effet de mieux

identifier l'orientation active ; il faut aussi qu'elle soit mieux *accompagnée*. La généralisation de la demande de conseil à tous les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'université doit permettre de renforcer l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur : elle requiert des outils simples et conviviaux, une procédure claire et connue de tous et un suivi régulier de chaque élève afin de s'assurer qu'il bénéficie de l'information et du conseil nécessaires.

Le rôle du lycée est à cet égard essentiel ; il doit garantir, dans le cadre de la politique académique, la cohérence des activités d'orientation et le suivi individuel des futurs étudiants ; leur capacité à effectuer des choix éclairés dépend en grande partie de l'implication de ses personnels, dont la formation doit être renforcée, et de la qualité de sa relation avec les établissements d'enseignement supérieur. Il faut poursuivre à cet égard la dynamique engagée, élargir l'horizon des élèves, combattre les représentations partielles ou erronées, susciter de nouvelles ambitions, ouvrir l'école sur le monde professionnel et sur l'entreprise, faire découvrir aux futurs étudiants la diversité des parcours et de leurs débouchés. Ces objectifs nécessitent la mise en œuvre d'une politique d'information et d'orientation au niveau national et académique : le recteur, chancelier des universités, doit en être à la fois le coordonnateur et le garant, dans le cadre d'un dialogue permanent avec les établissements d'enseignement supérieur.

Les universités, pour leur part, doivent jouer pleinement leur rôle dans l'information des futurs étudiants et leur délivrer un conseil individualisé qui prenne en compte l'ensemble des formations existantes et s'inscrive dans le cadre d'une politique d'établissement, voire de site. L'orientation active est d'abord une responsabilité vis à vis des élèves, auxquels elle doit permettre d'effectuer les choix de poursuite d'études les plus appropriés. Elle ne peut à ce titre être laissée à la seule appréciation des composantes mais doit être pilotée au plus haut niveau et mise en œuvre par l'ensemble des personnels, dont l'implication doit être valorisée. Les dispositifs d'accueil, de suivi et de réorientation doivent également être développés dans le cadre du plan « Réussite en licence », dès lors qu'ils favorisent la fluidité des parcours et permettent une orientation progressive et l'accès de tous à la qualification dans le respect des objectifs de Lisbonne.

Si l'orientation active est un devoir pour l'université, elle est aussi une chance. L'allongement de la période d'information et de conseil et la possibilité d'un dialogue direct avec l'élève en amont de la pré-inscription doivent lui permettre de mieux communiquer sur ses formations et sur l'insertion professionnelle de ses étudiants. C'est l'occasion de renforcer son attractivité dans un contexte marqué par la concurrence des filières sélectives. Il y a là un enjeu majeur, dont dépend l'avenir des premiers cycles universitaires, porteurs de l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur.

Bernard Saint-Girons

Sommaire

1. UN PROCESSUS DONT IL CONVIENT DE PRECISER LES OBJECTIFS ET LES MODALITES ... 2

1.1 LA SUPERPOSITION DE LA DEMARCHE DE CONSEIL ET DE LA PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION, UNE SOURCE D'AMBIGUÏTE..... 2

1.2 DES INTERROGATIONS PERSISTANTES SUR LE PERIMETRE DE L'ORIENTATION ACTIVE, LE PUBLIC VISE ET LES ROLES RESPECTIFS DES LYCEES ET DES UNIVERSITES 3

1.2.1 *L'orientation active, une démarche réservée aux seules formations non sélectives ?* 3

1.2.2 *La demande de conseil auprès de l'université, une étape obligatoire ou facultative ?* 4

2. MIEUX ARTICULER ENTRE ELLES LES DIFFERENTES ETAPES DE LA DEMARCHE D'ORIENTATION ACTIVE 5

2.1 LE TEMPS DE L'INFORMATION : LA DECOUVERTE AU LYCEE DES FORMATIONS ET DE LEURS DEBOUCHES PROFESSIONNELS..... 6

2.2 LE TEMPS DU CONSEIL : DU DIALOGUE INDIVIDUEL A LA DEMANDE DE CONSEIL AUPRES DE L'UNIVERSITE.. 8

2.2.1 *Une phase d'information, de prise de contact individuel et d'échanges informels avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur* 8

2.2.2 *Une phase de conseil pour tous les élèves souhaitant s'inscrire en première année de licence à l'université*..... 9

2.3 LE TEMPS DU CHOIX : LA PRE-INSCRIPTION A L'UNIVERSITE ET LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE DANS LES FORMATIONS SELECTIVES 12

2.3.1 *La pré-inscription en première année de licence à l'université* 13

2.3.2 *Le dossier de candidature dans les formations sélectives* 14

2.4 REUSSIR SON ENTREE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 15

2.4.1 *Articuler la phase de conseil avec les dispositifs de mise à niveau, d'accompagnement et de réorientation* 16

2.4.2 *Informers les lycées du devenir de leurs élèves afin de leur permettre de mieux préparer les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur*..... 23

3. ASSURER UNE MEILLEURE INFORMATION DES LYCEENS PAR UNE MOBILISATION PLUS EFFICACE DES DIFFERENTS ACTEURS DE L'ORIENTATION ACTIVE..... 24

3.1 INNOVER AU SERVICE DE L'ORIENTATION : INVENTER DE NOUVEAUX OUTILS, CONQUERIR DE NOUVEAUX PUBLICS, OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES..... 25

3.1.1 *Inventer de nouveaux outils pour mieux accompagner les futurs étudiants* 25

3.1.2 Conquérir de nouveaux publics en faisant de l'orientation active un instrument de l'égalité des chances.....	29
3.1.3 Ouvrir de nouvelles perspectives en faisant mieux connaître les filières scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur.....	32
3.2 MOBILISER LES LYCEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION ACTIVE	38
3.2.1 Impliquer davantage les équipes éducatives et pédagogiques	38
3.2.2 Veiller à ce qu'elles disposent de toute l'information nécessaire.....	39
3.2.3 Renforcer les services académiques, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la relation avec les établissements d'enseignement supérieur, la formation des personnels et l'information des lycéens.....	43
3.3 DEVELOPPER DANS LES UNIVERSITES UNE POLITIQUE D'INFORMATION ET DE CONSEIL EN DIRECTION DES FUTURS ETUDIANTS	45
3.3.1 Mieux communiquer en direction des élèves et des personnels des lycées.....	45
3.3.2 Faire de l'orientation active une véritable politique d'établissement.....	46
3.3.3 Évaluer la mise en œuvre de l'orientation active	49
PROPOSITIONS	51
CALENDRIER DE L'ORIENTATION ACTIVE	54
ANNEXES.....	55
LETTRE DE MISSION.....	57
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	59

Renforcer l'orientation active

Pour une transition réussie du lycée vers l'enseignement supérieur

Engagée à titre expérimental en 2006-2007 à la suite du débat « Université-Emploi » et du rapport Hetzel, inscrite dans la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dont l'article 20 dispose que « tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix sous réserve d'avoir (...) sollicité une pré-inscription lui permettant de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement (...) établi en concertation avec les lycées », généralisée enfin depuis la rentrée 2008 à l'ensemble des formations universitaires, l'orientation active constitue un nouveau droit offert aux lycéens.

Elle consiste actuellement en une démarche globale comprenant quatre séquences : l'information, la pré-inscription, le conseil et l'admission. Une cinquième séquence peut éventuellement y être ajoutée, la réorientation. Son objectif est de permettre aux élèves d'effectuer des choix éclairés au moment de s'inscrire dans une filière de l'enseignement supérieur. Il s'agit non seulement de leur délivrer une information objective sur le contenu et les pré-requis des formations qu'ils souhaitent intégrer, les métiers auxquels elles peuvent conduire et les perspectives d'insertion professionnelle mais de leur donner un avis fondé sur l'examen de leur projet personnel, de leurs aptitudes et des exigences du cursus envisagé, de façon à les conforter dans leur choix initial ou à leur conseiller une filière mieux adaptée à leur situation et susceptible de leur offrir de meilleures chances de réussite et des perspectives d'insertion professionnelle satisfaisantes. Ce conseil laisse l'élève, en tout état de cause, libre de son choix final.

L'orientation active a créé depuis deux ans une dynamique forte dans la relation lycée-université, qui a d'ores et déjà permis d'améliorer l'information dont disposent les futurs étudiants. Les nombreux exemples cités dans le présent rapport, s'ils ne prétendent pas à l'exhaustivité, en témoignent clairement. De ce point de vue, elle a incontestablement atteint son objectif, même s'il subsiste une marge de progrès dans la construction d'un véritable partenariat entre établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Le nombre de demandes de conseil sous la forme d'un dossier communiqué à l'université demeure en revanche relativement limité. Il tend même à diminuer en 2008-2009 dans la plupart des établissements. Or, il s'agit d'une étape importante de la démarche d'orientation active, qui doit être généralisée de façon à s'assurer que les élèves les plus fragiles ou les plus indécis bénéficient d'un avis sur leur choix de poursuite d'études et d'une information relative aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement qui leur sont proposés dans le cadre du plan « Réussite en licence ».

Cette généralisation de la démarche de conseil à tous les élèves de terminale qui sollicitent une pré-inscription à l'université constitue le second acte de la mise en œuvre de l'orientation active. Elle implique de faire évoluer l'ensemble de la procédure en articulant

plus clairement les phases d'information, de conseil et de pré-inscription et en développant des outils de suivi et de dialogue permettant à l'élève d'élaborer un projet de poursuite d'études fondé sur la découverte progressive des parcours et des formations de l'enseignement supérieur, de leurs pré-requis et de leurs débouchés.

L'orientation active, dans sa phase d'information et de conseil, doit apporter des réponses personnalisées, fondées sur une analyse du projet et du profil du candidat. Si tous doivent pouvoir bénéficier du dispositif, certains doivent faire l'objet d'une attention particulière si l'on veut que l'orientation active atteigne son objectif, qui est de favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur et de contribuer à l'égalité des chances.

Si elle est un droit pour les élèves, l'orientation active est aussi une chance pour l'université, qui doit renforcer son attractivité dans un contexte marqué par la concurrence de plus en plus forte des formations sélectives et la baisse des effectifs, en particulier dans les filières scientifiques et technologiques mais aussi désormais dans celles de lettres et de sciences humaines. Elle est l'occasion de valoriser les premiers cycles universitaires, mal connus des élèves et parfois victimes de préjugés en dépit des efforts déployés dans le cadre du plan « Réussite en licence » pour améliorer l'accueil et le suivi des étudiants. Elle participe ainsi du vaste chantier de rénovation engagé depuis deux ans par le gouvernement, en donnant à l'université les moyens de mieux faire connaître ses formations et en contribuant à l'émergence d'une véritable politique d'établissement.

1. Un processus dont il convient de préciser les objectifs et les modalités

1.1 La superposition de la démarche de conseil et de la procédure de pré-inscription, une source d'ambiguïté

L'orientation active ne se réduit pas à la seule procédure administrative de pré-inscription via l'outil « Admission post-bac » ; elle doit être envisagée comme un processus global et continu incluant une phase d'information et de conseil en amont de la pré-inscription et une phase d'accompagnement au cours de la première année à l'université. La superposition actuelle des procédures de pré-inscription et de demande de conseil, qui répondent à des logiques complémentaires mais distinctes, explique en partie les difficultés auxquelles se heurte la seconde. Leur déroulement simultané à partir du 20 janvier de l'année de terminale pose en effet un double problème :

- **politique**, en brouillant le sens de la demande de conseil auprès de l'université, qui constitue pour l'élève un élément d'aide à la décision et doit être clairement distincte de la procédure d'admission dans les formations sélectives via l'outil « Admission post-bac » ; l'utilisation de la même application pour constituer *aussi bien un dossier de candidature en vue d'une admission dans une formation sélective qu'un dossier de demande de conseil à l'université* a pu faire croire à certains que la seconde démarche participait elle aussi d'une logique de sélection ; la faible visibilité des modules dédiés au conseil sur le site « Admission post-bac » (dénommés de surcroît « orientation active sollicitée » et « orientation active pour tous » alors que le terme « orientation

active » désigne l'ensemble de la démarche et non la seule phase de conseil) n'a pas contribué à la compréhension de la demande de conseil, ni à la prise de conscience par les intéressés de son utilité ;

- **technique**, en faisant entrer la démarche de conseil dans le calendrier très resserré d'« Admission post-bac », ce qui ne permet ni aux établissements (lycées comme universités) de remplir convenablement leur mission d'information et de conseil individualisé ni aux futurs étudiants d'élaborer ou de faire évoluer leur projet d'études à quelques mois des épreuves du baccalauréat. Or, l'avis délivré par l'université ne revêt une réelle utilité que s'il est motivé et assorti de conseils - ce qui implique un délai minimum de traitement - et si l'élève dispose lui-même, en cas de réponse réservée, d'un délai suffisant pour explorer les autres voies qui lui sont proposées, modifier éventuellement son choix initial ou, s'il le maintient, mettre à profit l'année de terminale pour consolider des acquis jugés fragiles.

Les conditions de mise en œuvre de l'orientation active n'ont pas permis par ailleurs de répondre de manière entièrement satisfaisante à la question du public visé par la démarche de conseil ni à celle des rôles respectifs du lycée et de l'université, qui ne peuvent être laissés à la seule initiative des différents acteurs sous peine de compromettre la lisibilité de la procédure.

1.2 Des interrogations persistantes sur le périmètre de l'orientation active, le public visé et les rôles respectifs des lycées et des universités

A qui s'adresse l'orientation active, et plus particulièrement la demande de conseil ? Concerne-t-elle l'ensemble des formations post-baccalauréat ou les seules formations universitaires ? Tous les élèves qui envisagent une poursuite d'études à l'université doivent-ils y participer, ou seulement ceux qui le souhaitent ? Autant de questions qui n'ont pas toujours été clairement tranchées ou qui, lorsqu'elles l'ont été, continuent néanmoins de susciter les interrogations des élèves et des personnels. Des réponses apportées dépendent en partie la lisibilité de la démarche et la capacité de tous les acteurs à y jouer pleinement leur rôle, dans le respect des compétences de chacun.

1.2.1 L'orientation active, une démarche réservée aux seules formations non sélectives ?

L'orientation active concerne, dans sa phase de pré-inscription, l'ensemble des formations post-baccalauréat. Les phases d'information et de conseil sont en revanche associées aux seules formations universitaires. Cette asymétrie tend à renforcer le déséquilibre dans la perception des formations sélectives et non sélectives et peut aboutir à priver certains lycéens d'information et de conseil, qu'ils visent les formations professionnelles courtes, les classes préparatoires aux grandes écoles ou les autres formations accessibles avec le baccalauréat.

La phase d'information et d'échange informel doit être étendue, dans un souci d'équilibre, à l'ensemble des formations supérieures. Il s'agit là d'une mesure en partie

symbolique, les formations sélectives faisant déjà l'objet d'une information de la part du lycée, assortie parfois de contacts ou de visites sur le terrain. Elle aura néanmoins l'avantage de mettre sur le même plan filières sélectives et non sélectives. Leur présentation simultanée permettra de délivrer une information plus complète et plus cohérente sur l'ensemble des formations en mettant l'accent sur leurs caractères spécifiques et leurs débouchés.

La communication d'un dossier pour avis ne concernerait toutefois que les élèves souhaitant s'inscrire en première année de licence à l'université. Effectuer la même démarche en direction des formations sélectives n'aurait guère de sens à quatre mois de la pré-inscription et du classement des dossiers de candidature ; il obligerait en outre les responsables des formations concernées à effectuer deux fois l'examen des dossiers, au risque d'anticiper sur la procédure d'admission – alors même qu'il convient d'éviter le retour de certaines pratiques de pré-sélection antérieures à la création d'« Admission post-bac ».

Une démarche commune au niveau de la phase d'information et de contact informel doit ainsi déboucher sur deux procédures distinctes : l'une de conseil, donnant lieu à un avis, pour les filières universitaires ; l'autre de candidature, donnant lieu ou non à une décision d'admission, pour les formations sélectives. Le fait que la demande de conseil soit réservée aux seuls élèves souhaitant s'inscrire à l'université est lié au caractère spécifique des formations qu'elle délivre : la non-sélectivité, la plus grande autonomie exigée des étudiants et la diversité des cursus, qui leur impose d'effectuer des choix complexes.

1.2.2 La demande de conseil auprès de l'université, une étape obligatoire ou facultative ?

La question s'est posée dans un premier temps du caractère obligatoire ou non de la démarche de conseil, comme en témoigne la possibilité laissée à l'université de choisir entre deux modules dits d'« orientation active *sollicitée* » ou d'« orientation active *pour tous* ». Devait-elle concerner tous les élèves souhaitant s'inscrire à l'université ou seulement ceux qui en faisaient la demande ? Le risque était dans les deux cas de ne pas atteindre le public visé : si la démarche est facultative, les élèves les plus fragiles se montrent peu enclins à y participer, de crainte de voir leurs choix d'orientation remis en cause ; si elle est obligatoire, elle risque en revanche d'apparaître comme une *contrainte* supplémentaire, et non comme un *service* offert aux futurs étudiants - contribuant ainsi à alimenter la rumeur d'une sélection déguisée.

Cette apparente hésitation n'a pas contribué à clarifier le sens de la démarche ; elle s'est doublée d'une interrogation sur la capacité des universités à traiter les dossiers de tous les candidats à l'inscription en première année de licence. Parallèlement, le rôle des lycées n'a pas été défini de façon explicite. Or, la volonté de faire bénéficier tous les élèves de l'orientation active en tant que démarche globale implique une collaboration étroite entre le lycée, dont les personnels sont en mesure d'apprécier le niveau scolaire, le potentiel et la personnalité de l'élève, et l'université, qui peut conseiller le futur étudiant sur le contenu précis de son offre de formation au regard notamment de son projet professionnel.

L'implication des lycées dans la procédure est non seulement indispensable à son succès mais conforme à l'esprit de la réforme engagée par le ministre de l'éducation nationale, qui vise à mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et fait de l'orientation un élément à part entière du cursus. Elle s'inscrit dans la

logique des propositions formulées par Richard Descoings dans son rapport remis au président de la République le 2 juin 2009.

Seule une démarche individualisée, qui prenne en compte les besoins réels des futurs étudiants et leur apporte, dans le cadre d'une prestation graduée, des réponses adaptées, apparaît en mesure de concilier l'exigence d'égalité (délivrer un conseil à tous les élèves) et celle d'efficacité (aider plus particulièrement ceux qui présentent ou expriment un besoin spécifique d'orientation).

2. Mieux articuler entre elles les différentes étapes de la démarche d'orientation active

L'orientation active est une démarche de transition et non de rupture entre enseignement secondaire et supérieur. Elle doit revêtir un caractère progressif et s'inscrire dans une logique de parcours plutôt que de paliers. Il importe à cet égard de distinguer clairement la demande de conseil et la pré-inscription comme deux étapes successives articulées entre elles, et non deux procédures simultanées. Cela implique notamment de situer la première en amont de la pré-inscription.

L'élève, avant de formuler des vœux, doit avoir le temps de s'informer, de faire des choix cohérents avec son projet et de les confronter aux avis de ses professeurs, des professionnels de l'orientation et des établissements d'enseignement supérieur. Les deux procédures ne seront plus parallèles mais successives. Le nouveau calendrier fera débiter la phase de découverte et d'information au cours de l'année de première ; celle de conseil proprement dit se situera en octobre/novembre de l'année de terminale, avec la communication d'un dossier à l'université et l'envoi en retour d'un avis via une nouvelle application dédiée au dialogue individuel et à la demande de conseil ; la pré-inscription s'effectuera comme aujourd'hui entre le 20 janvier et le 20 mars pour toutes les formations, sélectives et non sélectives, via l'outil « Admission post-bac », qui ne sera pas affecté par la réforme. La démarche d'orientation s'inscrira dans la durée, en cohérence avec le parcours de découverte des métiers et des formations mis en place au lycée et en amont de la saisie des vœux. L'élève disposera ainsi au moment de se pré-inscrire des éléments d'information nécessaires, en particulier de l'avis rendu par l'université¹.

La transition enseignement secondaire/enseignement supérieur s'effectuera donc en quatre étapes ou « temps » de l'orientation, auxquels correspondront les quatre entrées d'un « portail de l'orientation active vers l'enseignement supérieur » : découverte des formations et de leurs débouchés professionnels, dialogue et conseil, pré-inscription/admission, première année dans l'enseignement supérieur (voir ci-dessous 3.1.1).

¹ La demande de conseil en octobre/novembre pourra être mise en œuvre dès la rentrée 2010 pour les élèves entrant en terminale qui auront bénéficié en 2009-2010 du dispositif d'information centré sur la classe de première. Le nouveau portail et notamment l'application dédiée au dialogue et au conseil devront être opérationnels début 2010, ce qui laisse le temps de la concertation et de la mise en œuvre technique de l'outil.

2.1 Le temps de l'information : la découverte au lycée des formations et de leurs débouchés professionnels

L'orientation active, en tant qu'aide à l'élaboration d'un projet, implique un engagement fort des lycées, qui doivent préparer leurs élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Elle ne doit pas être limitée à l'année de terminale mais s'inscrire dans une continuité, en cohérence avec la réforme en cours du lycée et la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations, généralisé par le ministère de l'éducation nationale à la rentrée 2009 pour toutes les classes de la 5^{ème} à la terminale.

A l'issue de la classe de seconde, renforcée dans son rôle de classe de détermination, le cycle terminal doit permettre à l'élève d'élaborer progressivement un projet d'études après le baccalauréat. L'année de terminale étant mobilisée par la préparation de ce dernier, il apparaît pertinent de faire de l'année de première une année utile en matière d'orientation. Ce nouveau calendrier répond à la volonté d'inscrire l'orientation active dans la durée ; il prolonge et développe la démarche engagée par les deux circulaires du 22 janvier 2007 et du 26 janvier 2008 relatives à la mise en œuvre de l'orientation active dans les lycées.

Pour cela, l'orientation active doit s'inscrire explicitement dans le volet « orientation » du projet d'établissement, qui doit prévoir le temps nécessaire à sa mise en œuvre au sein du temps-élève défini pour les enseignements et les activités d'accompagnement et garantir la cohérence du parcours de découverte. Il s'agit d'accompagner les évolutions qui affectent la voie professionnelle et de favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur en inscrivant les choix effectués en terminale dans la *continuité* d'une découverte et d'une construction progressives.

S'il est impossible de délivrer à tous les jeunes une information exhaustive sur les métiers, il est nécessaire en revanche de leur apprendre à rechercher et à s'approprier les informations les plus utiles – contenus, évolutions, contexte économique – aussi bien pour les aider à faire des choix éclairés au cours de leur formation initiale que pour leur donner les moyens de se former et de s'orienter tout au long de leur vie professionnelle. La transition vers l'enseignement supérieur est l'occasion de mobiliser les compétences acquises dans le cadre de cette éducation au choix, initiée au collège et qui doit s'intégrer, autant que possible, aux apprentissages scolaires ; elle implique le renforcement de la relation école-entreprise et l'ouverture des enseignements disciplinaires au monde professionnel, avec le souci notamment de combattre les stéréotypes. Il faut pour cela désenclaver l'orientation en y associant davantage les acteurs économiques, en diversifiant leurs modes d'intervention dans le cadre scolaire et en développant les réseaux d'anciens élèves ou étudiants, qui peuvent contribuer utilement à la connaissance des métiers et des formations. Aucun document, si complet soit-il, ne remplace en effet le témoignage direct et concret des acteurs eux-mêmes sur leur parcours et leur expérience du monde du travail. L'engagement des branches et organisations professionnelles dans les actions de découverte des métiers et des formations pourrait être formalisé sous la forme de conventions avec les recteurs, en vue notamment de valoriser la voie de l'alternance, qui constitue un atout pour l'insertion professionnelle.

Actuellement délivrée par les réseaux spécialisés dans l'accueil, l'information et l'orientation (CIO, CARIF, Missions locales, Pôle Emploi, réseau information jeunesse, etc.), par les « centres d'aide à la décision » des chambres des métiers et par les points

« A » des chambres de commerce et d'industrie, l'information sur les formations supérieures en alternance doit être améliorée dans le cadre de l'orientation active. Il s'agit de mieux les faire connaître en attirant l'attention des jeunes à la fois sur leurs avantages (en matière notamment d'insertion professionnelle), sur leurs modalités concrètes et sur les points de vigilance à observer, liés à l'existence de différents statuts (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), aux droits, obligations et avantages financiers qui s'y attachent et à la nécessité de trouver un employeur dans le secteur correspondant au diplôme souhaité et un maître d'apprentissage ou un tuteur qualifié. Le développement des parcours en alternance passe par une sensibilisation accrue des élèves, qui doivent les considérer comme des voies naturelles de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et maîtriser les procédures parfois complexes permettant d'y accéder.

L'année de première sera ainsi consacrée à l'élaboration du projet de poursuite d'études après le baccalauréat, à travers l'exploration méthodique des formations de l'enseignement supérieur et de leurs débouchés professionnels. Elle donnera lieu, dans le cadre des activités proposées par le lycée, à une première série de contacts avec les acteurs de l'orientation, les représentants des milieux professionnels et les établissements d'enseignement supérieur (journées portes ouvertes générales ou ciblées sur une filière particulière, périodes d'immersion, présentations effectuées par des personnels du supérieur, témoignages d'étudiants ou d'anciens étudiants, tutorat...). L'élève définira progressivement les contours de son projet dans le cadre du parcours de découverte, du programme d'action établi par l'établissement et, chaque fois que possible, des enseignements disciplinaires. Les entretiens personnalisés d'orientation et le conseil de classe, qui envisagera le cas échéant les actions susceptibles d'aider l'élève à faire émerger un projet personnel et professionnel, constitueront les temps forts de cette démarche.

Une attention particulière doit être portée à l'articulation des activités de découverte des métiers et des formations avec les actions concourant à l'orientation active, afin d'éviter que les personnels et les élèves eux-mêmes ne les interprètent comme relevant de deux dispositifs distincts, voire concurrents. L'orientation active s'appuiera sur les outils et les actions mis en œuvre dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations. Celui-ci prévoit en effet :

- **en classe de première :** un entretien personnalisé d'orientation conduit par le professeur principal, dont la circulaire de rentrée 2009 indique qu'il doit se tenir dès que possible en début d'année afin de mettre en place l'accompagnement individualisé ; une journée passée dans un établissement d'enseignement supérieur, qui peut aller de l'immersion individuelle à l'organisation d'accueils collectifs ou de journées portes ouvertes ciblées ;
- **en classe de terminale :** un second entretien personnalisé d'orientation avec le professeur principal et, autant que possible, la participation active des parents afin de mettre en place un accompagnement individualisé ; un conseil de classe, prévu par la circulaire du 22 janvier 2008, consacré à l'orientation pour conseiller l'élève sur son choix de poursuite d'études. Le rôle de cette instance doit être souligné ; elle peut être en effet un levier pour ouvrir les ambitions, en particulier pour les élèves issus d'un milieu peu familier de l'enseignement supérieur.

Les éléments rassemblés par l'élève dans le livret de suivi personnel ou le web-classeur proposé par l'Onisep pourront lui servir au cours de ses échanges avec les

établissements d'enseignement supérieur et alimenter, s'il le souhaite, le dossier de demande de conseil communiqué à l'université.

2.2 Le temps du conseil : du dialogue individuel à la demande de conseil auprès de l'université

Étendue pour partie à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, cette deuxième étape de l'orientation active jouera pleinement son rôle d'information et de conseil en amont de la pré-inscription administrative via l'outil « Admission post-bac ». Complémentaire de la découverte des formations et de leurs débouchés, dont elle permettra d'approfondir les acquis, elle s'articulera en deux phases distinctes :

2.2.1 Une phase d'information, de prise de contact individuel et d'échanges informels avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur

Celle-ci se déroulera au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année de première et au début de l'année de terminale ; une application « dialogue et conseil » sera ouverte aux élèves dès le mois de janvier de l'année de première, après récupération en décembre des données utiles par extraction de la base élève (actualisées en début d'année de terminale) ; elle offrira en libre accès des informations relatives à la démarche d'orientation active et aux actions programmées au niveau académique ; elle mettra également à la disposition de l'élève des outils de dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur afin de compléter son information, de préciser son projet et d'en vérifier la pertinence. Une meilleure connaissance des pré-requis des différentes formations l'aidera à faire évoluer son projet ou l'incitera à consentir au cours de l'année de terminale les efforts nécessaires pour améliorer son niveau dans les domaines où ses acquis sont les plus fragiles.

Des contacts et des échanges individuels par mail, téléphone ou dialogue en ligne, voire des rencontres avec les différents acteurs (enseignants-chercheurs, conseillers d'orientation, professionnels) seront l'occasion pour l'élève de consolider ou d'infléchir ses choix. Il trouvera dans l'espace réservé à chaque établissement une liste d'interlocuteurs possibles et de contacts. Les étudiants et les réseaux d'anciens élèves ou étudiants pourront être mobilisés pour répondre à ses questions, lui délivrer une information concrète et vivante sur les études supérieures et les différents aspects de la vie étudiante et lui apporter un témoignage sur leur propre parcours et leur insertion professionnelle. Il pourra demander à assister à des cours et, de façon plus générale, à bénéficier des dispositifs proposés par les établissements. Les professeurs principaux, appuyés par les conseillers d'orientation, l'accompagneront au cours de ces démarches, dont le caractère informel doit garantir la liberté et la confidentialité.

L'application dédiée à ces échanges restera ouverte jusqu'à la fin de la procédure de classement définitif des vœux, de façon à ce que l'élève puisse continuer à recueillir à titre personnel des informations ou des avis auprès des différents acteurs de l'enseignement supérieur.

2.2.2 Une phase de conseil pour tous les élèves souhaitant s'inscrire en première année de licence à l'université

La phase de conseil débutera avec la communication à l'université entre le 1er octobre et le 15 novembre de l'année de terminale d'un dossier comprenant des éléments d'appréciation qualitatifs et fiabilisés² : projet personnel, résultats et appréciations de l'année de première, exposé du projet de poursuite d'études, éléments du livret personnel de suivi constitué dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations et tout autre élément jugé pertinent par l'université. Celle-ci définira, dans le cadre de sa politique en matière d'orientation, les éléments d'information qu'elle souhaite prendre en compte parmi ceux figurant dans le dossier.

La nouvelle application dédiée au dialogue et au conseil doit permettre, sous le contrôle de la CNIL, le basculement automatique des bulletins scolaires de l'élève afin d'éviter aux professeurs de terminale un double travail de saisie des notes et des appréciations. Le lycée sera informé de la réception du dossier par un système d'alerte automatique, de façon à lui permettre de mieux suivre le déroulement de la procédure (en veillant à l'étalement des envois tout au long de la période prévue à cette effet) et de s'assurer que tous les élèves qui envisagent de se pré-inscrire à l'université ont bien effectué une demande de conseil. Cette information serait communiquée, avec l'accord de l'élève, à un référent unique au sein de l'établissement (proviseur adjoint, professeur principal, conseiller d'orientation, conseiller principal d'éducation, etc.), afin de permettre un suivi régulier de la procédure et de rappeler le cas échéant aux élèves la nécessité d'y participer.

La généralisation de la demande de conseil, prévue dès la rentrée 2009 par la circulaire des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche du 26 janvier dernier, vise à garantir que tous les élèves, notamment les plus fragiles, bénéficient d'un conseil individualisé. Elle doit permettre en outre à tous les futurs étudiants d'être informés, en même temps qu'ils reçoivent l'avis de l'université, des actions mises en œuvre dans le cadre du plan « Réussite en licence » en matière d'accueil, de soutien et d'accompagnement au cours de la première année. Elle conduit à se poser la question de la capacité des universités à traiter dans un temps relativement court les dossiers de tous les candidats à l'inscription en première année de licence. Il est nécessaire de développer à cet effet des outils d'aide à la décision qui prennent en compte d'autres éléments que les seules situations et résultats scolaires, afin d'identifier les dossiers qui nécessitent un traitement approfondi et justifient le cas échéant une proposition d'entretien³. II

² Plusieurs responsables universitaires et proviseurs de lycée ont exprimé le souhait que la procédure de demande de conseil intervienne au cours de l'année de première. C'est le choix opéré en 2008-2009 par l'académie d'Aix-Marseille, qui a mis en place, en concertation avec les universités, un dispositif d'orientation active sollicitée se signalant à la fois par la rigueur de son pilotage, l'ampleur des actions menées et la précision du calendrier. Les élèves souhaitant s'inscrire à l'université à la rentrée 2010 ont rempli en ligne la fiche « projet d'études à l'université » (la même pour les quatre établissements de l'académie, sans les résultats scolaires) entre le 9 mars et le 24 avril ; la réponse des universités leur a été adressée directement à leur adresse électronique (avec copie transmise au lycée) entre le 10 mars et le 20 mai. Les actions de suivi et d'accompagnement (journées du futur bachelier, rencontres de l'orientation active, visio-conférences, conseil et entretien d'orientation, etc.) s'échelonnent entre le 10 mars 2009 et le 30 juin 2010 ; elles sont destinées à compléter l'information du lycéen (déjà muni de l'avis de l'université) avant la formulation et le classement de ses vœux définitifs. Ce calendrier a le mérite de reposer sur une vision globale et cohérente de l'orientation active. Il n'apparaît cependant pas compatible avec la généralisation de la demande de conseil à tous les élèves qui envisagent de s'inscrire à l'université. Celle-ci nécessite en effet la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision prenant en compte les résultats scolaires ; la présence des notes et appréciations dans le dossier est par ailleurs souhaitée par de nombreux responsables universitaires – ce qui rend difficilement envisageable une demande de conseil avant la fin de l'année de première.

³ Un outil de ce type a été mis à disposition de quatre lycées de l'académie de Toulouse et de l'ensemble des IUT à titre expérimental en 2008-2009 sur le site « Admission post-bac ». Il pourra, sous réserve d'évaluation, être proposé à l'ensemble des universités, qui seront libres de le paramétrer à leur convenance ou de développer leurs propres applications.

est néanmoins souhaitable que l'utilisation de ce type de logiciel permettant un traitement automatique des dossiers demeure limitée et que les universités privilégient, dans la mesure du possible, un traitement individualisé des demandes d'avis par les commissions réunies à cet effet.

Le dossier transmis à l'université devra contenir, outre les résultats scolaires de l'élève (notes et appréciations) des éléments relatifs aux compétences acquises au cours ou en dehors de sa scolarité⁴. Il est souhaitable à cet égard que chaque jeune soit doté, comme le préconise le *Livre vert* élaboré par le Haut-commissaire à la jeunesse, d'un « livret de compétences » obligatoire lui permettant de valoriser ses savoir-être et savoir-faire et d'enregistrer ses acquis et ses découvertes professionnelles. Ce document pourrait suivre le jeune tout au long de ses études, du collège à l'université, où la notion de compétence tend actuellement à se développer (voir ci-après p.19). Sa prise en compte par le conseil de classe permettrait de rompre avec une pratique de l'orientation essentiellement dictée par la considération des résultats scolaires. L'orientation sera ainsi vécue non comme une série de décisions échappant aux intéressés eux-mêmes et les enfermant progressivement dans des filières qu'ils n'ont pas choisies, mais comme une démarche positive, une orientation *active* impliquant l'élève dans l'élaboration de son parcours. Si la connaissance des résultats scolaires peut être utile à l'université – en particulier pour identifier les élèves les plus fragiles et leur prescrire des dispositifs de remise à niveau, de soutien et d'accompagnement prévus dans le cadre du plan licence –, l'avis délivré ne doit être en aucun cas une itération de celui du conseil de classe. Le risque est en effet que les élèves moins bien notés ou dont les bulletins comportent des appréciations négatives ne renoncent à solliciter l'université ou ne tiennent pas compte de l'avis qu'elle émet sur leur projet de poursuite d'études. L'entrée dans l'enseignement supérieur est vécue par de nombreux lycéens comme un nouveau départ ; l'assujettir, fût-ce de manière symbolique, à des résultats ou des jugements peu valorisants aurait à l'évidence un effet contre-productif et fragiliserait l'ensemble de la démarche d'orientation active.

L'avis de l'université sera adressé à l'élève au plus tard fin novembre, parallèlement à celui du conseil de classe du premier trimestre de terminale qui sera consacré, comme c'est déjà le cas dans de nombreux établissements, à l'examen du projet de poursuite d'études. Il convient de garantir sa réception effective et sa confidentialité. Un mail généré automatiquement informera le lycéen qu'il peut consulter l'avis qui lui est adressé dans l'espace dédié à la demande de conseil. Encore faut-il que l'intéressé soit sensibilisé à la consultation de ses mails. L'université doit donc être en mesure de le contacter directement afin de lui demander l'envoi de pièces complémentaires, de l'informer dans certains cas de l'inscription obligatoire à un module de remise à niveau, de lui signaler une difficulté quelconque ou de poursuivre le dialogue engagé.

Cet avis pourra être assorti, quand l'université le jugera nécessaire, d'une proposition d'entretien (un module de prise de rendez-vous pourra être développé afin de s'assurer que le lycéen a bien connaissance de la proposition qui lui est faite et

⁴ Les éléments du dossier recoupent en partie ceux que doit prendre en compte le lycée pour conseiller l'élève sur le choix de son orientation dans l'enseignement supérieur : le projet de poursuite d'études de l'élève et sa cohérence avec un éventuel projet professionnel ; ses résultats et les appréciations de l'équipe éducative et pédagogique ; ses connaissances, capacités et compétences repérées à travers les situations d'apprentissage scolaire (travaux de groupe, travaux personnels encadrés), la vie scolaire (fonctions de délégué, participation à la vie de l'établissement) ou extra-scolaire (activités sportives, artistiques, vie sociale ou associative, maîtrise d'une langue étrangère autre que celles apprises au lycée). L'ensemble de ces éléments devrait apparaître, conjointement aux pronostics de réussite académique, dans l'avis du chef d'établissement formulé à l'issue du conseil de classe du premier trimestre de terminale.

d'éviter qu'elle ne demeure sans réponse)⁵. Il ne peut se réduire à une formule stéréotypée, sauf si le dossier n'appelle aucun commentaire et si l'avis est clairement favorable. Tout avis réservé devra être motivé et revêtir un caractère personnalisé. Il s'accompagnera d'une information sur les dispositifs d'accueil, de mise à niveau et de soutien mis en place par l'université. Il invitera le cas échéant le candidat à envisager d'autres formations mieux adaptées à son profil, au sein même de l'université, dans un autre établissement d'enseignement supérieur ou parmi les formations professionnelles de type BTS ou DUT et à prendre contact avec les personnes aptes à le conseiller (professeurs principaux, conseillers d'orientation, responsables des formations concernées). L'université pourra également attirer l'attention des élèves exposés à un risque élevé d'échec en licence, en particulier certains bacheliers technologiques ou professionnels non admis dans les formations sélectives, sur l'existence de formations proposées par les régions, les chambres consulaires, le service public de l'emploi ou d'autres établissements ou organismes de formation (Cnam, GRETA...).

L'université peut également mettre à profit la demande de conseil qui lui est adressée pour informer certains candidats de l'existence en son sein de formations d'excellence, de type école d'ingénieur intégrée, trop peu connues à ce jour. La phase de conseil, dès lors qu'elle se situe en amont de la formulation des vœux et permet aux intéressés d'avoir une vision plus complète de l'offre de formation, peut être ainsi l'occasion pour l'université de faire valoir ses atouts et de renforcer son attractivité face à la concurrence des filières sélectives, aujourd'hui perçues comme la voie naturelle de poursuite d'étude pour les meilleurs élèves. La place accordée aux formations de licence dans le nouveau calendrier permet d'éviter qu'elles n'apparaissent comme une solution de repli en cas de non-admission dans une filière sélective. L'université, qui souffre aujourd'hui d'un déficit d'image et de notoriété, disposera en effet du temps et des moyens nécessaires pour attirer des élèves enclins à choisir d'autres voies de poursuite d'études.

Le choix de la période octobre/novembre de l'année de terminale permet à la fois de disposer des résultats de première et de laisser à l'élève le temps de faire évoluer son projet en fonction de l'avis rendu par l'université. Il n'est alors ni trop tôt pour avoir une idée de la poursuite d'études souhaitée, ni trop tard pour en changer le cas échéant ou renforcer au cours de l'année de terminale les acquis nécessaires au maintien de la demande initiale. Les futurs étudiants disposeront de quatre mois supplémentaires de réflexion entre le moment où ils recevront l'avis de l'université et celui du conseil de classe du premier trimestre, fin novembre, et la date à laquelle ils devront avoir formulé leurs vœux, fixée comme aujourd'hui au 20 mars.

Les personnels du lycée doivent encourager les élèves à considérer avec la plus grande attention les avis et conseils délivrés par l'université et leur faire part de leur disponibilité à s'entretenir avec eux de l'évolution éventuelle de leur projet de poursuite d'études. Un temps d'échanges pourrait être formalisé dans chaque lycée ou réseau de lycées à l'issue de la phase de conseil ; il permettrait, pour chaque domaine de formation, de mettre les élèves et leurs professeurs en contact direct avec les responsables des formations et des

⁵ L'entretien individuel ne peut être proposé à tous les élèves souhaitant s'inscrire à l'université. Il présente en revanche un réel intérêt quand le choix de poursuite d'études apparaît peu cohérent avec le projet professionnel, ou quand l'examen du dossier laisse apparaître des fragilités de nature à justifier un accompagnement particulier dans le cadre du plan « Réussite en licence ». Il peut-être alors l'occasion d'informer l'élève des dispositifs de remise à niveau, de soutien ou de tutorat qui lui seront prescrits à son entrée à l'université, voire de lui prodiguer des conseils – en particulier méthodologiques – afin de lui permettre de mieux s'y préparer au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année de terminale. En tout état de cause, l'entretien, quand il est proposé, doit être dédramatisé ; il ne constitue pas une épreuve de sélection et ne doit pas risquer d'être interprété comme tel. Il pourrait avoir lieu dans un lycée, à condition qu'un nombre suffisant d'élèves puissent être rassemblés le même jour, dans le cadre, par exemple, d'un réseau d'établissements.

services d'orientation de l'université et serait l'occasion d'entretiens individuels au cours desquels l'élève poursuivrait le dialogue engagé et réfléchirait avec ses interlocuteurs, sur la base de l'avis reçu, à l'évolution éventuelle de son projet.

L'élève demeure seul maître de son choix final. L'orientation active n'est *en aucun cas* une démarche de sélection. Le principe de libre inscription à l'université n'a pas d'autre limite que celle, inévitable et circonscrite à un petit nombre de formations, des capacités d'accueil dans certains établissements⁶.

2.3 Le temps du choix : la pré-inscription à l'université et la constitution d'un dossier de candidature dans les formations sélectives

La procédure de pré-inscription *via* l'outil « Admission post-bac » se déroulera comme aujourd'hui du 20 janvier au 20 mars pour toutes les formations, sélectives et non-sélectives. Ainsi la remontée de la demande de conseil en octobre/novembre n'aura-t-elle aucune conséquence sur le fonctionnement d'« Admission post-bac » ; il convient en effet de ne rien faire qui puisse fragiliser un dispositif désormais connu et apprécié de la plupart des acteurs de l'enseignement supérieur. Les résultats et appréciations enregistrés au moment de la constitution du dossier communiqué à l'université lors de la phase de conseil ainsi que ceux des deux premiers trimestres de terminale basculeront automatiquement dans l'outil « Admission post-bac ».

La généralisation de ce dernier a représenté un progrès considérable dans la procédure de pré-inscription et d'admission dans les différentes filières de l'enseignement supérieur. La qualité du travail accompli par l'équipe en charge de la conception et du développement de l'outil a permis son extension dans un délai très court à la plupart des formations post-baccalauréat. Néanmoins, des évolutions sont encore possibles et, dans certains cas, souhaitables.

Elles portent en particulier sur le pilotage de la procédure et de l'application « Admission post-bac ». Si l'ampleur et la complexité de la tâche étaient de nature à justifier, au cours de sa phase de développement et de généralisation, une gestion

⁶ C'est le cas notamment à Paris, où le nombre de places disponibles est inférieur, dans une quinzaine de filières, à celui des candidats recensés et où certaines universités se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes d'inscription. Cette situation, qui n'est pas nouvelle, a pu alimenter la crainte que les établissements concernés ne sélectionnent une partie de leurs étudiants, en s'appuyant notamment sur les informations communiquées au cours de la phase de conseil. Cette crainte est clairement infondée. La procédure d'affectation est en effet déconnectée de la demande de conseil et entièrement gérée par l'outil « Admission post-bac », sans que l'université intervienne à aucun moment. Le classement des candidats est fonction de l'ordre des vœux et, pour les filières les plus demandées, de l'origine géographique.

Sur ce dernier point, l'entrée des universités franciliennes dans « Admission post-bac » a pu faire craindre également que les élèves issus des académies de Créteil et de Versailles connaissent des difficultés d'accès aux universités parisiennes. Il convient là encore de dissiper une rumeur sans fondement : tout élève scolarisé dans un établissement d'Ile-de-France peut s'inscrire dans l'université et la filière de son choix. Priorité n'est donnée aux élèves issus de l'académie que pour un petit nombre de filières sous tension. C'est la raison pour laquelle il est demandé à tous les candidats d'effectuer au moins un vœu pour un établissement situé dans le ressort de leur académie. La plupart des élèves franciliens peuvent donc, avec « Admission post-bac » comme naguère avec « Ravel », s'inscrire s'ils le souhaitent dans une université parisienne. Ceux dont le premier vœu n'a pu être satisfait ont la garantie d'être admis dans un autre établissement, à proximité de leur lieu de résidence et dans la filière demandée. Une procédure complémentaire est enfin organisée pour les élèves dont aucun des vœux n'aurait été satisfait. Il est toutefois nécessaire qu'une information claire soit diffusée et un suivi assuré afin d'anticiper d'éventuelles difficultés de compréhension et d'éviter ainsi les malentendus et les rumeurs.

centralisée au niveau national afin de permettre la résolution rapide des difficultés techniques inhérentes à la mise en œuvre d'un tel outil, il apparaît désormais nécessaire de renforcer sa gouvernance et d'assouplir en même temps sa gestion en accordant une plus grande autonomie à l'échelon académique.

Sur le premier point, il convient de distinguer plus clairement les fonctions de pilotage, actuellement exercées par un comité composé de représentants des utilisateurs institutionnels, et celles de mise en œuvre, confiées à l'équipe de l'Institut national polytechnique de Toulouse chargée du développement, de la maintenance et de la gestion de l'application. La composition du premier, qui compte une quarantaine de membres, ne lui permet pas de jouer pleinement le rôle qui lui est imparti dans la gestion politique du dispositif. Les décisions concrètes incombent ainsi le plus souvent à l'équipe technique, au risque de créer un sentiment d'incompréhension chez les utilisateurs. La fonction de pilotage pourrait être confiée à un comité plus restreint et opérationnel, composé d'un représentant de chaque ministre concerné, du délégué interministériel à l'orientation et d'un représentant de chacun des grands utilisateurs : recteurs, présidents d'université, directeurs de grandes écoles et d'écoles d'ingénieurs et personnels de direction de l'éducation nationale, auxquels seraient associés, du fait de leurs compétences particulières, des représentants des directeurs d'IUT, des vice-présidents des conseils des études et de la vie universitaire, des directeurs de services universitaires d'information et d'orientation et des chefs des services académiques d'information et d'orientation – soit une quinzaine de membres au total. Un comité des usagers assurerait par ailleurs la représentation et la consultation des lycéens et de leurs familles.

Sur le second point, l'expertise des services académiques, en lien avec chaque université, pourrait s'avérer pertinente. Ils entretiennent en effet un dialogue permanent avec les différents acteurs dans le cadre de la commission académique de coordination des formations post-baccalauréat. Ils pourraient jouer de ce fait le rôle d'interface entre les établissements d'enseignement secondaire et supérieur et l'équipe en charge d'« Admission post-bac » au plan national pour toutes les questions relatives aux contenus d'information propres à l'académie et à ses établissements. Cela permettrait de fluidifier les échanges entre l'équipe technique et les utilisateurs, d'assouplir la gestion de l'outil et de mieux prendre en compte les spécificités de l'offre de formation au niveau local. Il convient notamment d'apporter une réponse rapide aux demandes ou aux interrogations des utilisateurs si l'on veut qu'ils s'approprient l'outil et soient en mesure d'adapter leur organisation aux contraintes de ce dernier : le bon déroulement de la procédure dépend en partie de la qualité du dialogue qu'ils entretiennent avec les personnels chargés de la gestion de l'application.

2.3.1 La pré-inscription en première année de licence à l'université

La liste des intitulés de formation est actuellement limitée à 45 mentions de licence. La plupart des universités ont exprimé le souhait que soient pris en compte certains parcours de licence correspondant à des formations spécifiques et posé, de façon plus générale, la question de l'adaptation d'« Admission post-bac » aux caractéristiques locales de l'offre de formation. S'il apparaît difficile de concilier la diversité des intitulés et des contenus de formation d'un établissement à l'autre avec l'exigence de lisibilité de l'outil national (certaines formations pouvant être classées selon les établissements dans des domaines différents ou recouvrir des parcours distincts), il importe en revanche que l'élève soit en mesure d'identifier au moment de la saisie des vœux la formation dans laquelle il souhaite s'inscrire.

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle entend poursuivre à cet égard le travail engagé ces dernières années dans le cadre de la négociation du contrat quadriennal afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation et de normaliser les intitulés.

Les délégations régionales de l'Onisep, placées sous la direction du chef du service académique d'information et d'orientation, pourraient par ailleurs recenser les spécificités de l'offre de formation locale et indiquer dans les brochures mises à la disposition des lycées les correspondances entre la nomenclature nationale et les formations proposées par les universités de l'académie. Les professeurs principaux et conseillers d'orientation s'assureraient que les élèves en ont bien pris connaissance en amont de la saisie des vœux.

Le décalage entre l'ouverture d'« Admission post-bac » en janvier et les décisions d'habilitation des formations en juin/juillet risque par ailleurs d'entraîner des difficultés en cas de refonte de l'offre de formation dans le cadre, par exemple, de la signature d'un nouveau contrat quadriennal. Cette hypothèse apparaît d'autant plus vraisemblable que de nombreuses universités renouvellent actuellement leur offre à l'occasion de la création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur et de la mise en œuvre du plan « Campus ». Il est souhaitable que les changements susceptibles d'intervenir dans l'offre de formation soient portés à la connaissance des futurs étudiants en amont de la formulation des vœux dans « Admission post-bac ». Les nouvelles formations pourraient ainsi figurer sur le site accompagnées de la mention « sous réserve d'habilitation » et de l'indication de solutions alternatives en cas de non habilitation.

2.3.2 Le dossier de candidature dans les formations sélectives

La nécessité d'élargir « Admission post-bac » à l'ensemble des formations post-baccalauréat ne fait plus guère débat. Il n'est malgré tout pas inutile de la réaffirmer, compte tenu de l'intérêt pour l'élève de disposer d'une vision d'ensemble des formations auxquelles il est susceptible de se porter candidat, indépendamment de leurs statuts et de leurs autorités de tutelle. L'achèvement du processus d'intégration engagé depuis trois ans apparaît d'autant plus souhaitable que des secteurs importants du système d'enseignement supérieur demeurent en dehors d'« Admission post-bac », au risque de perturber le fonctionnement du dispositif et de fragiliser certaines filières⁷. Sont notamment concernées les écoles de commerce, les établissements sous tutelle des ministères de la culture, les écoles paramédicales et du secteur social et les instituts d'études politiques. Des contacts ont été pris par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle avec les responsables de certaines d'entre elles ou leurs tutelles pour envisager leur intégration à court terme. Ils pourraient être étendus à l'ensemble des formations concernées.

Les dossiers de candidature dans les formations sélectives devront être dématérialisés et la procédure simplifiée, ce qui réduira sensiblement les délais de transmission et de traitement. La fiche pédagogique comporte actuellement les moyennes

⁷ De nombreuses places sont ainsi laissées vacantes dans les filières littéraires et commerciales des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) par des élèves ayant réussi les concours d'entrée dans les instituts d'études politiques, au détriment de ceux non admis au premier tour dans ces mêmes CPGE. Les candidats à une place en internat sont par ailleurs classés sur la base de critères sociaux (bourses, quotient familial, etc.). Or, un élève en position prioritaire peut ne pas se voir attribuer une place en internat s'il est admis en CPGE au 3ème tour et qu'il ne reste plus de places disponibles, ce qui peut constituer un obstacle à l'ouverture sociale de ces formations. Moins il restera d'établissements d'enseignement supérieur hors procédure, plus le nombre de candidats affectés dès le premier tour sera important et le risque d'anomalies liées aux tours successifs réduit

annuelles des élèves, leur rang de classement et les appréciations par discipline enseignée. S'y ajoutent un avis sur le niveau de la classe, sur le vœu de l'élève (très favorable, favorable, réservé ou défavorable) et une appréciation générale. L'élève joint à ce dossier ses cinq derniers bulletins trimestriels (trois de première et deux de terminale). La constitution de ces dossiers représente une charge de travail considérable : distribution de mots de passe aux professeurs, suivi de la saisie des appréciations, relances inévitables. Elle polarise l'attention, détourne les forces disponibles du suivi des inscriptions et fragilise la procédure sans que sa valeur ajoutée soit clairement identifiée. Les appréciations des professeurs sont souvent les mêmes d'un dossier de candidature à l'autre et revêtent un intérêt limité par rapport à celles figurant sur les bulletins scolaires, souvent considérées par les établissements d'accueil comme plus révélatrices du niveau réel de l'élève. Une appréciation synthétique du chef d'établissement sur les atouts ou les handicaps éventuels de l'élève au vu de la formation envisagée pourrait leur être substituée.

Il convient de mettre en place une procédure allégée, moins fragile et moins consommatrice de temps et d'énergie. Le dossier pourrait ainsi comporter une appréciation générale, l'indication du niveau de la classe, l'avis du chef d'établissement sur le vœu de l'élève et les moyennes par discipline, récupérables par l'établissement d'accueil sous forme de fichiers *excel*. La possibilité doit être donnée à tous les établissements pour la rentrée 2010 de « basculer » les notes et appréciations à partir des bulletins dématérialisés, à la fois dans « Admission post-bac » et dans la nouvelle application dédiée aux échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et à la communication d'un dossier pour avis aux universités. La création d'une nomenclature unique des disciplines dans les logiciels de saisie de notes est par ailleurs indispensable à leur récupération par l'équipe en charge d'« Admission post-bac ».

Les chefs d'établissement prendront enfin les mesures nécessaires afin d'éviter un afflux d'inscriptions au cours des derniers jours. Le suivi et l'accompagnement des élèves tout au long de la procédure doit permettre un étalement de la saisie des vœux entre le 20 janvier et le 20 mars. Le référent chargé au sein de l'établissement du suivi de la demande de conseil s'assurera également du bon déroulement de la procédure de pré-inscription ; il sera en contact avec une personne-ressource capable de lui apporter au niveau académique des réponses précises dans les meilleurs délais. « Admission post-bac » devra être présenté aux élèves dès l'année de première – dans le cadre de la découverte du nouveau portail – afin qu'ils se familiarisent avec l'outil et soient prêts à l'utiliser l'année suivante.

2.4 Réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

Le dispositif d'orientation active constitue un élément essentiel du plan « Réussite en licence », dans la mesure où il permet à l'université d'éclairer le choix de l'élève en lui fournissant des éléments d'appréciation objectifs, de mieux connaître le profil de ses futurs étudiants et d'adapter sa pédagogie en conséquence afin de leur offrir les meilleures chances de réussite. Il s'agit notamment d'assurer un suivi des étudiants ayant reçu un avis réservé ou défavorable. L'université doit leur offrir, en cas de difficultés, un accompagnement pédagogique et, si nécessaire, une solution de réorientation en interne ou en mobilisant le réseau des acteurs de la formation et de l'insertion professionnelles. Elle doit également tenir l'établissement d'origine informé du parcours de ses anciens élèves afin de lui permettre d'élaborer une politique d'orientation vers les études supérieures.

2.4.1 Articuler la phase de conseil avec les dispositifs de mise à niveau, d'accompagnement et de réorientation

a. Repérer en amont de l'entrée à l'université les étudiants les plus exposés au risque de décrochage

Les futurs étudiants doivent être informés de l'existence des dispositifs mis en place dans le cadre du plan « Réussite en licence » en même temps qu'ils reçoivent l'avis de l'université, afin d'en tirer le meilleur parti possible. La phase de conseil est déjà mise à profit par de nombreuses universités pour effectuer ce travail d'information ; elle doit également permettre, une fois identifiés les futurs étudiants susceptibles de rencontrer des difficultés en première année, d'assurer leur suivi effectif et de leur prescrire, au cours du premier semestre, les actions de mise à niveau, de soutien méthodologique et de tutorat de nature à favoriser leur réussite en licence. Certains établissements ont fait le choix de rendre obligatoires les modules de remise à niveau. La proposition d'entretien prend alors tout son sens, en tant que démarche d'information et de conseil destinée à préparer l'entrée à l'université.

- L'université de Marne-la-Vallée et le Centre d'études de l'emploi ont ainsi engagé en 2009, dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Haut-commissaire à la jeunesse, une action visant à renforcer l'accompagnement des étudiants depuis le lycée jusqu'à la fin de la première année. Il s'agit de mettre en place et d'évaluer un dispositif d'orientation, d'accompagnement et de soutien s'adressant aux élèves qui souhaitent s'inscrire en licence et comportant trois niveaux : une orientation personnalisée des étudiants, invités à un entretien avec un conseiller d'orientation et les responsables des formations choisies ; un suivi individuel assuré au cours de la première année par un enseignant référent qui a pour mission d'informer, de conseiller et d'aider l'étudiant dans ses études ; un soutien pédagogique enfin, sous forme d'heures complémentaires d'enseignement en petits groupes. L'objectif de l'expérimentation est de déterminer les effets spécifiques de chaque mesure d'accompagnement et d'évaluer l'intérêt qu'il peut y avoir à les combiner. Ce type de dispositif pourrait être généralisé en fonction des résultats de l'expérimentation.
- De même l'université de Metz et le PRES « Nancy Université » expérimentent le repérage des étudiants susceptibles de rencontrer des difficultés en première année en analysant avec le service académique d'information et d'orientation les données recueillies dans le portail « admission post-bac ». Les étudiants inscrits à l'université faute d'avoir été admis dans une filière sélective et ceux ayant maintenu leur choix initial en dépit d'un avis négatif se verront proposer un suivi « personnalisé » comprenant plusieurs phases : une prise de contact individuelle dès la semaine de la rentrée afin d'évaluer le risque de décrochage ; une information précise et complète sur les interventions qui seront proposées au cours du semestre ; la signature d'un contrat pédagogique dans lequel ils s'engagent à adhérer au dispositif en cas de décrochage. Le suivi personnalisé se poursuivra tout au long du semestre voire de l'année universitaire.
- L'université de Cergy-Pontoise va encore plus loin dans la liaison lycée-université et le suivi des étudiants en proposant de signer avec l'élève et un professeur référent, qui peut être le professeur principal, un contrat dans lequel elle s'engage à suivre régulièrement l'intéressé, à lui proposer un changement de parcours si l'orientation choisie se révèle inadaptée et à tenir le professeur référent informé chaque année du parcours de l'étudiant jusqu'à son insertion professionnelle. L'intérêt du dispositif, qui doit être expérimenté en 2009 auprès d'élèves issus des filières technologiques et professionnelles, puis étendu l'année suivante à tous les types de bacheliers, réside à la fois dans une meilleure prévention du risque de décrochage, dans la continuité du suivi, du lycée à l'insertion professionnelle, au sein même ou en dehors de l'université, et dans l'information délivrée aux personnels du lycée afin de leur permettre d'exercer au mieux leur mission d'information et de conseil.

Au-delà des différents dispositifs mis en place dans le cadre du plan « Réussite en licence », une attention particulière doit être portée aux bacheliers issus de la filière

technologique. L'université Lille 1 s'est ainsi engagée avec l'aide de la région Nord Pas-de-Calais dans un accompagnement différencié en proposant à des jeunes de condition modeste, titulaires d'un baccalauréat technologique, un parcours dit « aménagé » afin de leur permettre de réussir un parcours d'études longues.

S'appuyant sur des modalités pédagogiques particulières, un enseignement par projet et un suivi individuel assuré par un enseignant référent, ce parcours permet aux étudiants d'aborder la première année avec de meilleures chances de réussite. Les avis d'orientation active sont croisés avec les questionnaires de début d'année afin de repérer de façon précoce les étudiants en situation de fragilité et de leur proposer aussitôt un entretien individuel, un contrat de réussite et un suivi personnalisé. 40 étudiants répartis dans 5 filières (sociologie, sciences économiques et de gestion, sciences de la vie de la terre et de l'environnement, sciences exactes sciences de l'ingénieur, DUT GEII) ont bénéficié en 2007-2008 de ce dispositif. 79,6% des étudiants ont validé totalement ou partiellement leur année. L'université Lyon 2 Louis-Lumière propose d'expérimenter un parrainage des bacheliers technologiques par des étudiants de L3 et de M1 formés par les services d'information et d'orientation de l'université et des enseignants des différentes filières.

b. Offrir aux étudiants la possibilité de se réorienter au cours de la première année

Changer de parcours à l'université participe également de l'orientation active. Le plan « Réussite en licence » a permis de renforcer l'accompagnement individualisé des étudiants et de mieux identifier ceux qui rencontrent des difficultés au cours du premier semestre, afin de les orienter vers les équipes pédagogiques ou les services d'orientation susceptibles de répondre à leurs attentes. Néanmoins, le nombre de réorientations demeure limité, soit que les intéressés les perçoivent comme un aveu d'échec, soit qu'ils espèrent obtenir malgré tout leur licence – la poursuite en deuxième année étant la plupart du temps de droit pour les étudiants ayant validé un nombre minimum d'unités de valeur. Il importe à cet égard de modifier les représentations des étudiants, de leur entourage et de la communauté universitaire en privilégiant la notion de *parcours*, avec ce qu'elle implique d'évolutions possibles, par rapport à celle de *cursus*, plus linéaire et laissant moins de place aux changements de trajectoire éventuels. Ces derniers doivent être facilités en s'appuyant autant que possible sur les connaissances et les compétences acquises, dans un souci de cohérence et de façon à limiter le sentiment d'échec. Il convient d'informer le futur étudiant des différents parcours possibles en amont de son entrée à l'université pour qu'il puisse envisager à l'issue du premier semestre une poursuite d'études différente de celle choisie initialement. L'enjeu est de réduire le risque de décrochage en cours d'année, qui aboutit souvent à une interruption définitive des études, en particulier chez les étudiants salariés.

La loi du 7 juillet 2009 « portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants » s'inscrit dans cette perspective. Un arrêté déterminera prochainement les modalités de ces réorientations et le pourcentage d'étudiants susceptibles d'en bénéficier, qui devrait être limité à 15% des inscrits. Il s'agit là d'un texte important, qui témoigne de la volonté de diversifier les parcours et de la reconnaissance d'un « droit à l'erreur » : l'orientation ne doit pas se jouer une fois pour toutes au moment de la pré-inscription mais constituer un processus pouvant donner lieu à des changements de parcours assumés.

Plusieurs voies peuvent être explorées en matière de réorientation, en fonction du profil et des attentes de l'étudiant. La première consiste à mobiliser de façon plus systématique les places vacantes en BTS et en DUT. Les étudiants qui souhaitent intégrer

un BTS à l'issue du premier semestre peuvent bénéficier d'une formation intensive en février, date à laquelle les élèves ayant commencé leur formation en septembre sont généralement en stage et les équipes pédagogiques disponibles. Ils intègrent le groupe classe à l'issue de cette mise à niveau, sans allongement de la durée des études.

Le lycée César Baggio de Lille envisage ainsi, dans le cadre du droit à l'expérimentation prévu par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, de mettre en place un BTS « Négociation et relation client » dont les horaires ont été aménagés afin de permettre l'intégration au second semestre d'étudiants de licence souhaitant changer d'orientation sans modifier la progression pédagogique des élèves ayant débuté les cours à la rentrée de septembre. Les enseignements sont organisés en modules semestriels et les horaires aménagés. Les étudiants inscrits au second semestre effectuent une période de stage plus réduite.

Des expériences analogues sont en cours dans plusieurs établissements :

- Une convention entre l'université d'Orléans et le lycée Voltaire permet à des étudiants d'intégrer directement un BTS à l'issue du premier semestre ou de bénéficier d'un module de remise à niveau favorisant leur réussite en première année de BTS tertiaire l'année suivante ; une autre, analogue, a été conclue entre l'université de Caen et le lycée Dumont d'Urville.
- A l'université Lille 1, les étudiants peuvent préparer un DUT « Gestion des entreprises et des administrations » en trois semestres à l'issue d'un semestre de réorientation « tertiaire ».
- L'académie de Nancy-Metz a ouvert en mars 2008 quatre nouvelles sections de « BTS en dix-huit mois ». Ce dispositif conçu en partenariat avec les trois universités lorraines par le service académique d'information et d'orientation, l'inspecteur pédagogique régional d'économie-gestion, les responsables de CIO et les proviseurs et chefs de travaux des trois établissements-support a été déployé dans les seules villes de Nancy et de Metz afin de pouvoir mutualiser certains enseignements et d'éviter aux étudiants déjà inscrits à l'université de devoir déménager en cours d'année. Il permet de réduire la durée des enseignements à trois semestres sans faire l'impasse sur les stages professionnels obligatoires et en respectant le cadre du référentiel horaire minimum imposé, grâce à l'augmentation du nombre d'heures de cours hebdomadaires et à la réduction des périodes de congés. Les étudiants intéressés bénéficient d'entretiens avec les professeurs encadrant les BTS et des conseillers d'orientation. La plupart des 64 élèves de l'académie ayant débuté leur formation en mars 2008 se sont présentés à l'examen fin mai 2009. Parmi eux, 50 % étaient issus de la filière technologique, 20 % détenteurs d'un baccalauréat professionnel et 20 % d'un baccalauréat général.

Il convient d'encourager ainsi le principe des rentrées décalées, qui permettent à l'étudiant d'intégrer directement une autre formation à l'issue du premier semestre de licence. C'est le cas à l'IUT du Havre, à Lille 1 et Lille 2, où les DUT « Informatique » et « Statistique et traitement informatique des données » accueillent des publics en semestre décalé. Le département « Qualité, logistique industrielle et organisation » de l'IUT de Montreuil propose également une rentrée en février destinée à limiter les sorties prématurées et à éviter le prolongement de la durée des études lié à un changement de parcours en fin de première année. Les obstacles administratifs à ce type de dispositif (annualisation des remontées statistiques et des procédures qui déterminent une part significative des financements publics, du calcul des taux d'échec aux examens, de l'attribution des bourses et des cotisations de sécurité sociale) doivent être levés afin de permettre sa généralisation.

Des passerelles doivent enfin être établies avec d'autres types de formations. Plusieurs universités ont ainsi conclu des partenariats avec des écoles du secteur social ou paramédical, en particuliers les instituts de formation en soins infirmiers ; d'autres, avec des centres de formations d'apprentis ou des GRETA. Les étudiants de l'université de Haute-Alsace peuvent ainsi bénéficier en février-mars d'une préparation gratuite aux concours

d'entrée des centres de formations d'éducateurs spécialisés et d'assistants de service social et à ceux des instituts de formation en soins infirmiers.

Ces initiatives doivent être étendues à l'ensemble des universités. Elles impliquent la mise en place d'un système efficace de repérage et de suivi des étudiants concernés. Leur identification fin janvier sur la base des absences non motivées aux examens apparaît trop tardive. Un changement de parcours à l'issue du premier semestre doit être en effet préparé en amont et s'appuyer sur un bilan personnel. La création d'un portefeuille de compétences, en cours de généralisation dans les universités sur le modèle de ceux expérimentés à Toulouse 3 ou dans le cadre du PRES « Université de Bordeaux », et l'organisation de modules consacrés à l'élaboration du projet personnel et professionnel peuvent également se révéler utiles dans la perspective d'une réorientation en cours ou en fin de première année⁸.

L'université de Haute-Alsace organise par exemple en octobre-novembre des séances de travaux dirigés obligatoires qui ont pour objectif de poser les bases de la réflexion menée ultérieurement dans le cadre du projet personnel et professionnel et peuvent servir à la préparation d'un changement de parcours. A Rennes II, un module de formation au projet professionnel d'une durée de 16 heures est obligatoire au premier semestre. Il est encadré par des enseignants, des professionnels des différents secteurs d'activité, des étudiants inscrits en master et de futurs conseillers d'orientation en cours de formation. Ce module constitue la première étape d'un parcours progressif et intégré de pré-professionnalisation.

Si un repérage précoce et un changement d'orientation à l'issue du premier semestre doivent être encouragés quand la nature et l'ampleur des difficultés rencontrées par l'étudiant ne permettent pas d'envisager une réussite en licence, la décision de changer de parcours et le choix d'une nouvelle orientation requièrent dans certains cas un délai de réflexion plus long, difficilement compatible avec une réorientation en cours d'année. Le second semestre peut alors être consacré à l'élaboration d'un projet d'études alternatif. Plusieurs universités ont mis en place des dispositifs de ce type, qui doivent être étendus à l'ensemble des formations :

- Le parcours « Rebondir », expérimenté à l'université des sciences et des technologies de Bordeaux depuis janvier 2008, est obligatoire pour les étudiants ayant obtenu moins de 8 sur 20 aux examens de fin de premier semestre. Il a pour but de compléter leurs acquis afin de permettre une réorientation positive, en relation avec leurs aspirations professionnelles. Il peut déboucher sur une poursuite d'études dans une autre licence, une formation en alternance ou une insertion directe dans la vie active. Un module complémentaire d'accompagnement à la réorientation s'adresse aux étudiants volontaires inscrits en 1ère année de licence scientifique et technique et désireux de s'orienter vers des filières non scientifiques ou de chercher un contrat en alternance. Ce module d'environ 30h permet à l'étudiant de s'engager au cours du deuxième semestre dans une réflexion approfondie sur son parcours personnel, professionnel ou de formation, en déterminant ses centres d'intérêts, en prenant conscience de ses acquis, en apprenant à mieux connaître l'entreprise et le monde professionnel, en évaluant ses besoins en formation (réorientation en BTS, IUT, école spécialisée, recherche d'un contrat en alternance...), en rencontrant des professionnels et en

⁸ Le Portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) de Toulouse 3 a été testé auprès de 600 étudiants dans 5 universités (Grenoble 1, Montpellier 1, Poitiers, Toulouse 1 et Toulouse 3). Il sera expérimenté en 2009 dans 8 autres universités dans le cadre d'une formation accompagnée. Cet outil numérique de valorisation des parcours de formation et des parcours personnels et professionnels de l'étudiant, du salarié ou du demandeur d'emploi permet à son utilisateur de décrire et d'analyser de façon individualisée ses expériences dans un cursus de formation ou un parcours professionnel et de les traduire en termes de compétences, de se situer dans une démarche de projet, de communiquer sur ses expériences et ses compétences. L'étudiant peut ainsi construire et faire évoluer son projet professionnel, se positionner sur un parcours de formation, postuler à une filière sélective, rédiger un CV, des lettres de motivation pour un job, un stage ou un emploi, se préparer à un entretien de sélection (concours, filière de formation) ou de recrutement.

travaillant les techniques de recherche d'emploi tout en continuant d'assister à certains cours transversaux (langues, informatique...) et en effectuant un ou plusieurs stages afin de valider son projet et d'acquérir une première expérience professionnelle ;

- Un dispositif analogue, dénommé « Tremplin », existe à Grenoble depuis 1996 sous la forme d'un module inter-universitaire d'aide à la réorientation en 1er cycle. Proposé par les universités Joseph Fourier, Pierre Mendès France et Stendhal avec le soutien de la région Rhône-Alpes et la participation des services académiques, du centre inter-institutionnel de bilan de compétences de Grenoble, de l'institut des métiers et des techniques et des missions locales, il bénéficie chaque année à 150 jeunes environ ;
- A l'université de Bretagne Sud, les étudiants en situation d'échec à l'issue du premier semestre peuvent, en accord avec leur tuteur, s'inscrire dans un cycle d'orientation et de consolidation comprenant quatre volets : une formation de 9 semaines destinée à consolider leurs connaissances et sanctionnée par un examen final, des séances d'information afin de les aider à définir un nouveau projet, une présentation des modes d'enseignement propres à chaque filière et une aide à la réalisation d'un dossier de candidature. Cette formation n'est pas diplômante, mais elle est évaluée. Les étudiants sont soumis aux contrôles continus et leur semestre est sanctionné par un examen final. Le relevé de notes ainsi constitué permet de construire un dossier de candidature complet pour des filières sélectives. L'enseignement dispensé est à mi-chemin entre ceux délivrés au lycée et à l'université. L'encadrement est resserré, les travaux se font en petits groupes, certains cours sont assurés par des professeurs de lycée. En 2007, une centaine d'étudiants ont bénéficié du dispositif. 85% ont été admis selon leurs vœux, essentiellement en BTS et DUT ;
- A Lille 1, des ateliers d'une demi-journée sont proposés, incluant la réalisation d'un bilan personnel, la construction d'un argumentaire à l'appui du projet de réorientation et l'examen de solutions alternatives. L'université a organisé en décembre 2008 et janvier 2009 13 ateliers rassemblant au total 170 étudiants. Le service d'information et d'orientation assure le suivi, sur plusieurs années, des étudiants réorientés ;
- L'université de Limoges, très active dans le domaine de l'insertion professionnelle, propose depuis six ans à des étudiants de première année et des élèves de BTS un dispositif d'orientation et d'insertion professionnelle baptisé « *RE/agir* », financé par l'université et le conseil régional du Limousin. La formation, qui dure quatre mois (9 semaines de cours et 8 semaines de stage en entreprise) et rassemble au maximum 30 étudiants par session, débouche sur un diplôme d'université ; elle est encadrée par des enseignants-chercheurs et des professionnels. Un cours de « connaissance des entreprises » est ainsi dispensé par un professeur de l'institut d'administration des entreprises. Une conseillère d'orientation assure l'accompagnement des étudiants, qui bénéficient de stages offerts par le réseau des entreprises partenaires. Le MEDEF est partenaire de l'initiative. 52% des diplômés reprennent des études, 21% préparent des concours, 9% sont en emploi et 17% en recherche d'emploi ;
- L'université de Cergy-Pontoise expérimentera en 2009 un semestre-tremplin, en partenariat avec l'IUT pour les formations industrielles et des STS pour les formations tertiaires ; il sera composé d'enseignements spécifiques débouchant sur une réorientation dans l'une de ces formations.

Tous les étudiants en difficulté ne mettent pas à profit l'accompagnement qui leur est proposé dans le cadre du plan « Réussite en licence ». C'est le cas notamment de ceux en situation de décrochage avéré, qui relèvent de dispositifs spécifiques. L'université Lille 1 étudie, en complément de son dispositif actuel de réorientation, des actions ciblées en direction des étudiants absents aux cours et de ceux ayant obtenu au premier semestre des résultats trop faibles pour pouvoir espérer une compensation au second semestre et/ou dont les projets professionnels et de formation demeurent mal définis. Il s'agit de les placer dans une dynamique de réussite et de leur permettre de rebondir dès la rentrée suivante en licence ou dans un autre type de formation. Un bilan approfondi dans le cadre d'ateliers et d'entretiens individuels permettra de d'élaborer un nouveau projet et d'établir un programme individuel de formation comprenant une mise à niveau dans certaines disciplines et la réalisation de projets à caractère professionnel : stage en entreprise, participation aux actions menées par

l'université (organisation de forums d'anciens, création ou mise à jour d'annuaires d'anciens diplômés, manifestations culturelles...). Un suivi sera assuré par le service d'information et d'orientation et les compétences acquises au terme de cette expérience valorisées dans le cadre de leur nouveau projet.

c. Développer des formations adaptées aux publics les plus fragiles

La lutte contre l'échec à l'université et la réduction du nombre de sorties prématurées passent également par le développement de formations adaptées aux besoins des publics les moins susceptibles de réussir en licence. C'est le cas notamment des bacheliers professionnels, dont seulement 15,5% s'inscrivent actuellement en BTS, moins de 6% à l'université et à peine 1% en IUT. La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, cohérente avec l'objectif de Lisbonne d'élever le niveau de qualification de la population active, laisse présager une augmentation du nombre de jeunes poursuivant leurs études après l'obtention de ce diplôme. Or, leur taux d'échec dans les formations existantes est actuellement très élevé.

Il convient donc de leur proposer une offre alternative de formation professionnelle, doublée d'un accompagnement adapté. Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), s'appuyant sur son expérience et ses compétences en matière de réponse individualisée à des demandes de construction de parcours de formation, expérimentera à la rentrée 2009, en partenariat avec la Conférence des présidents d'université (CPU), un dispositif d'insertion des étudiants en situation de décrochage avec les universités Aix-Marseille 3, Montpellier 1, Versailles Saint-Quentin, Angers, Metz, les établissements du PRES « Nancy université » et l'université d'Antilles-Guyane⁹. Les intéressés pourront intégrer, directement ou à l'issue d'un semestre de transition, les formations proposées par le Cnam. Une certification pourra leur être délivrée à chaque niveau de sortie : certification professionnelle en première année, titre RNCP de niveau 3 (équivalent BTS) en deuxième année, licence professionnelle en troisième année, permettant ainsi un accès à la qualification plus progressif et mieux adapté au rythme et à la situation de chacun ; des passerelles seront établies avec les formations universitaires. Les intéressés pourront faire à tout moment le choix de la poursuite d'étude ou de l'insertion professionnelle. Cette expérimentation sera suivie par un comité de pilotage intégrant la CPU, le Cnam et les représentants des Conférences des vice-présidents des conseils des études et de la vie universitaire, des directeurs de services universitaires de formation continue et des directeurs des services communs d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle¹⁰. Des forums et des rencontres seront organisés afin de permettre un échange de méthodes et de pratiques. Un séminaire-bilan aura lieu à la rentrée 2011. Une évaluation commune sera assurée par un organisme indépendant, afin de mesurer l'efficacité des actions engagées et de préciser les conditions de leur éventuelle généralisation.

Le dispositif « Anticiper, prévenir et accompagner les étudiants décrocheurs » (APAD) élaboré par le Cnam PACA et l'université Paul Cézanne constitue une réponse globale à la problématique du décrochage en première année d'université. Il porte à la fois sur le repérage des étudiants en difficulté en

⁹ Ces différents projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet « Expérimentation pour les jeunes » lancé par le Haut-Commissaire à la jeunesse.

¹⁰ Le Cnam envisage également de développer à l'intention des titulaires d'un baccalauréat professionnel désireux de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur et des étudiants en situation de décrochage au cours de la première année de licence, quelle que soit leur filière d'origine, une offre de formation spécifique, centrée sur des métiers porteurs d'emplois et appuyée sur une pédagogie adaptée.

« Sciences et technologies » et « Droit, économie, gestion », leur prise en charge, le renforcement des passerelles entre filières et diplômes et le suivi de l'insertion ; il prévoit l'activation d'un réseau comprenant, outre l'université, les services académiques, le Cnam, les GRETA, l'Observatoire régional des métiers et l'Association française pour l'insertion des jeunes diplômés (AFIJ). L'intérêt de ce dispositif réside, au-delà du repérage systématique et de l'accompagnement des étudiants en difficulté, dans la publicité donnée aux possibilités de réorientation, le soin apporté à leur préparation, la coordination des acteurs et la mobilisation de plusieurs voies de formation alternatives : augmentation du nombre de rentrées décalées en BTS et DUT en concertation avec le rectorat d'Aix-Marseille, sessions spécifiques de formation organisées à la demande par les GRETA, préparation au Cnam de certificats ou de titres professionnels dans le cadre de contrats de professionnalisation. Des parcours de formation modulaires et individualisés pourront être proposés en mobilisant les ressources de l'enseignement à distance ou de l'alternance, afin de permettre aux auditeurs de concilier vie personnelle, activité personnelle et poursuite d'études. Le Cnam accompagnera en outre les étudiants qui auront fait le choix d'un parcours en alternance : en amont, en les aidant à bâtir leur projet et à trouver une entreprise susceptible de les accueillir ; en aval, en favorisant leur insertion professionnelle. Les porteurs du projet évaluent à plus de 300 les bénéficiaires potentiels de ces différentes formations. Des dispositifs analogues seront mis en place à Montpellier, où la mission locale, Pôle emploi et l'AGEFOS-PME seront associés à l'expérimentation, à Versailles, Angers (en partenariat avec la Mission générale d'insertion et la CCI), Nancy-Metz et à l'université d'Antilles-Guyane.

Les projets élaborés dans le cadre du partenariat Cnam-CPU préfigurent ce que pourrait être une coordination des différents acteurs impliqués dans la lutte contre le décrochage et les sorties prématurées de l'enseignement supérieur (services académiques, service public de l'emploi, missions locales, conseil régional, chambres consulaires, organisations patronales, AFPA, organismes de formation, etc.) afin de proposer à chacun une solution adaptée : places vacantes en BTS ou en IUT, formations du conseil régional et formations consulaires centrées sur les métiers qui recrutent, contrats en alternance, création ou reprise d'entreprise¹¹. Leur évaluation doit permettre d'identifier les modes de coopération les plus efficaces et les dispositifs les mieux à même de répondre aux attentes du public concerné, en vue de leur généralisation.

Si l'ampleur du décrochage dans l'enseignement supérieur est avérée (les 80 000 étudiants concernés sont issus pour 45 000 d'entre eux de l'université, pour 28 000 de DUT et de BTS et pour 7 000 à 8 000 d'autres formations), ses causes exactes sont encore mal connues. La part respective des différents facteurs (inscriptions fictives, échec dans les études, difficultés financières imposant des horaires de travail incompatibles avec les études, accès à un emploi stable, départ volontaire vers un autre établissement...) doit être analysée, de manière à concevoir des réponses adaptées : simple renforcement de l'orientation active, mesures en faveur de l'autonomie des jeunes, soutien pédagogique à l'université, réorientation en cours ou fin de 1ère année, le cas échéant vers l'alternance, ou modularisation des diplômes. Les résultats des enquêtes du Cereq et les travaux menés dans certaines régions par les laboratoires qui lui sont associés ainsi que par les OREF peuvent être mobilisés à cet effet. Des enquêtes complémentaires doivent être envisagées afin d'affiner la connaissance des différents types de décrochage et de mettre en œuvre les politiques publiques adaptées, en particulier dans le domaine de l'orientation.

¹¹ Dans ce cadre, l'université Lille 1 travaille à un projet de partenariat avec l'AFPA. Celle-ci met en œuvre une pédagogie de l'alternance dans laquelle la situation de travail réelle ou reconstituée est au cœur des apprentissages du geste professionnel et des connaissances plus théoriques qui s'y rattachent.

d. Favoriser une orientation plus progressive à l'université

Les changements de parcours en première année de licence ne doivent pas être réservés aux jeunes en difficulté ou en situation de décrochage. Ils peuvent être le fait d'étudiants qui, indépendamment de leurs résultats, constatent que leur choix initial ne correspond pas à leurs attentes ou que celles-ci ont évolué dans l'intervalle. L'offre de formation doit être conçue de façon à leur permettre d'infléchir leur parcours en s'appuyant sur les compétences acquises. Deux voies peuvent notamment être explorées afin d'éviter un cloisonnement excessif des formations :

- l'organisation, cohérente avec le principe de spécialisation progressive formulé dans le cadre du plan « Réussite en licence », d'un semestre de détermination à l'issue duquel l'étudiant peut modifier son choix initial en changeant de dominante au sein d'une même filière d'études. Ce dispositif, qui met l'accent sur la pluridisciplinarité, facilite les changements de parcours et limite le risque d'échec ou de redoublement de la première année dans une autre filière ; l'université Lille 1 a mis en place, lors du passage au LMD, une organisation pédagogique favorisant un meilleur accompagnement des étudiants. Le choix de la mention se fait progressivement et la spécialisation commence en milieu de deuxième année, de façon à permettre aux étudiants de changer de profil s'ils le souhaitent. Les travaux de l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle mettent en évidence sur les deux dernières années universitaires une amélioration sensible des taux de réussite ;
- le principe du double cursus, qui permet à l'étudiant de poursuivre sa formation dans l'une ou l'autre filière en validant des unités de valeur communes aux deux formations. Cette formule est également adaptée à la lutte contre l'échec, en particulier dans les formations les plus sélectives. C'est le cas à l'université Paris 13-Villetaneuse, où les étudiants, parallèlement à leur inscription en première année de médecine (PCEM 1), doivent entamer un cursus de « Psychologie », « Santé-Sciences sociales » ou « Science de la Vie ». Le résultat obtenu en licence est comptabilisé dans le classement final de PCEM 1 et les étudiants non admis en deuxième année de médecine ont la possibilité d'entrer directement en deuxième année de licence. De même, à l'université Versailles-Saint-Quentin, des passerelles spécifiques entre les UFR de médecine et de sciences permettent aux « reçus collés » de poursuivre en deuxième année de licence et aux redoublants de PCEM1 de prendre une inscription secondaire en sciences.

2.4.2 Informer les lycées du devenir de leurs élèves afin de leur permettre de mieux préparer les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement secondaire ne peuvent préparer leurs élèves aux poursuites d'études dans l'enseignement supérieur et développer une politique d'orientation que s'ils disposent d'outils efficaces d'analyse et d'aide à la décision. La mise en place d'un véritable suivi de cohorte et d'un retour nominatif sur la réussite et les parcours de leurs anciens élèves apparaît indispensable ; le pilotage, aussi bien que l'évaluation, doit en effet reposer sur des indicateurs précis, adaptés à la situation de chaque établissement, dont la mesure de la performance ne doit pas s'arrêter aux résultats du

baccalauréat ni au nombre d'élèves admis dans les filières sélectives mais tenir compte également des poursuites d'études à l'université.

Dans cette perspective, une évolution des systèmes d'information doit être envisagée. Le rapprochement des fichiers *Sconet* et *Apogée* permettrait notamment, sous réserve d'accord de la CNIL de fournir aux lycées des informations détaillées sur le parcours des sortants de terminale. L'académie de Grenoble a déjà mis en place un dispositif permettant d'assurer un tel partage de l'information ; celle de Nantes prévoit de développer à la rentrée 2009, en partenariat avec les universités de Nantes et d'Angers, une base de données permettant d'effectuer un suivi de cohorte par établissement : intégration par filières (universitaires ou non) et types de baccalauréat; taux de passage de première en deuxième année, réorientation en interne ou en dehors de l'université, sorties prématurées. L'expérimentation portera sur tous les lycées du département du Maine et Loire. L'implication des services académiques rendra notamment possible le suivi des réorientations *via* le code INE des élèves.

Dans l'immédiat, les services académiques pourraient veiller à la diffusion auprès des personnels de l'éducation nationale (proviseurs, professeurs principaux ou référents et conseillers d'orientation) des études réalisées par les observatoires des universités sur les taux de réussite, les parcours et l'insertion professionnelle des étudiants.

3. Assurer une meilleure information des lycéens par une mobilisation plus efficace des différents acteurs de l'orientation active

L'orientation active doit permettre aux élèves de faire les meilleurs choix de poursuite d'études au-delà du baccalauréat. Il convient pour cela de leur délivrer une information complète et objective sur le déroulement de la procédure et de leur offrir un accompagnement à la hauteur de l'enjeu : assurer l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants dans les formations qu'ils auront choisies à la lumière d'une réelle connaissance de leurs pré-requis, de leurs contenus et de leurs débouchés professionnels.

Cet objectif ne peut être atteint que si tous les acteurs – universités, lycées, professionnels de l'orientation, services académiques et partenaires extérieurs – mettent leurs efforts au service d'une ambition commune. De la mobilisation de chacun dépend la réussite de tous, en premier lieu celle des futurs étudiants. L'orientation active exige une action concertée, fondée sur des partenariats solides et des objectifs partagés. S'il convient de renforcer les dispositifs existants et de mettre en place de nouveaux outils afin d'accompagner l'élève tout au long du cycle terminal du lycée, le succès de la procédure repose avant tout sur l'implication des acteurs et le développement d'une action coordonnée au sein des établissements comme entre ces derniers. Lycées et universités doivent non seulement s'organiser en interne mais développer et structurer leurs relations afin de délivrer la meilleure information possible aux futurs étudiants. L'échelon académique est appelé à jouer un rôle de premier plan dans l'organisation des actions menées dans le cadre de l'orientation active et, de façon plus générale, dans le développement d'une culture partagée

entre enseignement secondaire et supérieur, fondée sur une meilleure connaissance réciproque. Les universités, de leur côté, doivent faire de l'information, du conseil et du suivi en première année une politique d'établissement impliquant l'ensemble des composantes et des personnels concernés.

3.1 Innover au service de l'orientation : inventer de nouveaux outils, conquérir de nouveaux publics, ouvrir de nouvelles perspectives

Les progrès accomplis dans l'information des lycéens depuis la mise en œuvre de l'orientation active à titre expérimental en 2006-2007 sont indéniables. Une dynamique a notamment été créée dans la relation lycées-universités, qui a permis de renforcer les liens entre établissements et de faire mieux connaître les parcours de licence, plus nombreux et moins immédiatement lisibles que ceux proposés dans le cadre des formations sélectives. Pour autant, le nombre de demandes de conseil auprès des universités demeure limité. De surcroît, les élèves qui participent à la démarche ne sont pas toujours ceux qui en auraient le plus besoin. Il s'agit souvent de futurs bacheliers généraux, inscrits dans la série S et recherchant plus une confirmation de leurs choix de poursuite d'étude qu'un véritable conseil. Les élèves inscrits dans les filières technologiques et professionnelles mais aussi les lycéens de la filière générale que leurs résultats scolaires exposent au risque de recevoir un avis réservé de l'université évitent pour la plupart de se soumettre à ce qu'ils perçoivent comme un jugement ou une remise en cause de leur projet.

L'orientation active répond à un enjeu d'égalité des chances. S'adressant à tous, elle revêt une importance particulière pour les élèves les plus fragiles, notamment ceux issus de milieux défavorisés ou peu familiarisés avec le monde de l'enseignement supérieur. D'où la nécessité de généraliser la demande de conseil et de fournir à tous les élèves non seulement l'information la plus complète possible mais un accompagnement individuel qui garantisse leur participation effective et permette un suivi régulier de leurs démarches. La création d'un portail de référence de l'orientation active apparaît nécessaire à la mise en place de cet accompagnement dès l'année de première ; elle doit s'accompagner du renforcement des dispositifs en faveur de l'égalité des chances et contribuer à la valorisation des filières scientifiques et techniques de l'enseignement supérieur, dont la faible attractivité est en décalage avec les besoins d'une économie de la connaissance et de l'innovation.

3.1.1 Inventer de nouveaux outils pour mieux accompagner les futurs étudiants

La révision du calendrier de l'orientation active implique d'inverser la logique actuelle du site, qui subordonne la démarche de conseil à la procédure administrative de pré-inscription. Un portail unique de l'orientation active vers l'enseignement supérieur doit être créé, dans une logique de parcours et d'accompagnement du lycéen. Il présentera quatre entrées correspondant aux étapes successives du processus : découverte/information, dialogue et conseil, pré-inscription et première année dans l'enseignement supérieur (accueil, vie étudiante, accompagnement, passerelles et réorientations).

Ce nouveau portail de référence couvrira l'ensemble de la démarche d'orientation active, de la découverte des formations et de leurs débouchés professionnels au déroulement de la première année d'enseignement supérieur. Il offrira *un cadre de cohérence* aux différentes étapes du processus d'orientation et aura vocation à intégrer les actuels sites d'information (www.etudiant.gouv.fr) et de pré-inscription (www.admission.post-bac). Sa création nécessite le développement d'un module dédié aux contacts avec l'université et à la communication d'un dossier pour avis sur le choix de poursuite d'études envisagé par l'élève.

L'existence de ce nouveau module clairement distinct de la fonction de pré-inscription donnera à la démarche et à la procédure de conseil la place et la *visibilité* qui lui font actuellement défaut. Elle se justifie d'autant plus qu'une partie des universités a fait le choix de ne pas utiliser les deux modules « orientation active » proposés par « Admission post-bac » et d'élaborer leurs propres sites et procédures d'information et de conseil. La multiplication d'outils propres à chaque établissement, si elle témoigne de l'intérêt des universités pour la démarche, de leur implication forte et, dans certains cas, de leur inventivité, est cependant de nature à engendrer une certaine confusion aux yeux des lycéens, de leurs parents et de leurs professeurs. Elle risque à terme de constituer un obstacle à l'appropriation par les futurs étudiants de la procédure de conseil. Un module spécifique, à la fois commun à tous les établissements et laissant à chacun la possibilité de concevoir et de proposer ses propres outils d'information, de prise de contact et de dialogue permettra de concilier *autonomie* des universités et *caractère obligatoire* de la démarche de conseil en tant qu'élément central de l'orientation active. Il servira de support aussi bien à la phase de contact informel et de dialogue avec l'université qu'à la communication d'un dossier pour avis sur le projet de poursuite d'étude.

Le recours aux nouvelles technologies du web permettra d'accompagner l'élève tout au long de la transition vers le supérieur et de s'assurer qu'il participe bien à chacune des phases de l'orientation active. En accédant au nouveau portail, il sera ainsi accueilli par un « coach » virtuel. La fonction matérialisée par ce personnage permettra d'identifier l'élève au moyen d'un numéro de compte et de le guider tout au long de son parcours à travers quatre espaces distincts :

1. *découverte / information sur les formations et leurs débouchés* (évolution de l'espace etudiant.gouv.fr) ;
2. *dialogue et conseil* : nouvel espace permettant les échanges avec les établissements d'enseignement supérieur (sous forme d'échanges par mails, dialogue en ligne, SMS, etc.) et la communication d'un dossier à l'université pour avis ;
3. *pré-inscription / admission* (actuel outil « Admission post-bac ») ;
4. *vie étudiante et suivi en première année* (nouvel espace à définir avec les universités).

Techniquement, le *coach* sera présent dans chacun des espaces et fera « basculer » les données de l'un à l'autre, de façon à éviter les opérations de saisie successives. Il pourra également générer de l'information et assurer un suivi de la démarche engagée par l'élève en lui indiquant par exemple au moyen d'une alerte e-mail que l'université lui a adressé un avis consultable dans l'espace « conseil ».

L'espace « découverte/information » comportera, outre une présentation générale des filières de l'enseignement supérieur, un moteur de recherche permettant d'accéder à l'information la plus complète possible sur les différentes formations par un jeu de renvoi vers

les sites des établissements. Seront en particulier mentionnés les taux de réussite (y compris par bac d'origine et mention au bac quand la corrélation existe, comme en médecine par exemple), les taux d'insertion professionnelle et la qualité de cette insertion (emplois occupés par les diplômés, liens vers les études réalisées par les observatoires des universités et mis en ligne sur leurs sites). La loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 fait en effet obligation aux établissements d'enseignement supérieur de rendre publiques des statistiques comportant notamment des indicateurs d'insertion professionnelle des étudiants. Les universités sont responsables de la conduite des enquêtes auprès de leurs anciens étudiants, dans le respect d'une charte définissant un ensemble de règles communes. L'objectif de cette charte est d'assurer la fiabilité et la cohérence des données collectées tout en offrant à chaque établissement la possibilité d'ajouter des variables ou d'effectuer des enquêtes complémentaires à des fins de pilotage interne.

Une première enquête sera effectuée auprès des étudiants diplômés en 2007 sur leur situation au 1er décembre 2009. Elle portera sur un champ restreint aux titulaires d'un DUT, d'une licence professionnelle ou d'un master. Il est souhaitable qu'elle soit étendue l'année suivante aux licences générales, qui ont vocation à déboucher sur l'insertion professionnelle aussi bien que sur la poursuite d'études. Enfin, les taux de réussite et d'insertion professionnelle des formations non universitaires, en particulier des BTS, doivent être enquêtés dans les mêmes conditions et portés à la connaissance des élèves et de leurs familles. Il convient notamment de prendre en compte les taux d'évaporation en première année, de refus de passage en seconde année et d'échec à l'examen terminal pour mesurer le taux réel de succès en BTS, qui recouvre des réalités très diverses selon les établissements et les spécialités. Il ne serait en effet ni logique ni conforme à l'intérêt des élèves de faire obligation aux seules universités de produire ce type d'information.

L'espace « découverte/information » doit également offrir un accès direct aux ressources de l'Onisep. Acteur majeur de l'information sur les métiers et les formations, celui-ci propose aux jeunes un ensemble d'outils et de services déjà opérationnels qui, par leur variété, leur complémentarité et leur interactivité, offrent autant de réponses concrètes à leurs attentes : passeport numérique pour l'orientation (ou web-classeur) dans le cadre de la classe, plate-forme multimédia (contact direct par téléphone, chat, mail...) pour tous les publics, accès géolocalisé à l'information, témoignages vidéo (professionnels, jeunes), clips métiers, site web destiné à tous les types de public.

Dès la classe de première, l'Onisep contribue au choix futur de l'élève en mettant à sa disposition une information relative à l'ensemble des formations et en lui fournissant des repères fiables (statistiques de l'insertion et de l'emploi, capacités d'accueil...). La construction du projet de poursuite d'études sera facilitée par l'utilisation du passeport numérique pour l'orientation. Cet outil collaboratif permet à l'élève de découvrir la réalité du monde professionnel grâce aux ressources partenariales mises à sa disposition, tout en développant son autonomie et en bénéficiant d'un accompagnement en continu¹². Une information personnalisée délivrée par la plate-forme multimédia l'aidera à consolider ses choix et lui permettra d'être aiguillé en cas de besoin vers un conseiller pour un entretien individuel.

¹² Il faut toutefois noter que le document personnel de suivi ou passeport d'orientation de chaque élève, s'il est une ressource utile pour préparer ses dossier et démarches, ne peut être transmis en totalité ou partie à des établissements d'enseignement supérieur qui seraient tentés de le demander.

Parallèlement aux ressources existantes et aux actions d'information organisées dans le cadre de la relation lycée-université, il convient d'offrir aux élèves la possibilité d'un dialogue informel avec les acteurs de l'enseignement supérieur¹³. Des outils doivent être développés au plan local afin de permettre la prise de contact et les échanges individuels. L'élève pourra ainsi approfondir sa connaissance des formations proposées en s'adressant directement à leurs responsables, à des étudiants ou aux professionnels de l'orientation. Plusieurs universités ont ainsi créé des espaces numériques d'échanges au service de l'orientation active.

L'université Lille 1 expérimentera à partir de la rentrée 2009 une plateforme de blogs afin de développer les échanges entre lycéens et étudiants. Développée à partir de la technologie Open Source Elgg utilisée actuellement par des universités comme Paris-Descartes ou Cambridge, elle offrira notamment des espaces d'échanges, des espaces de témoignages avec des vidéos dans lesquels des étudiants susceptibles d'être contactés par l'élève parleront de leurs études, de leur projet professionnel et de leurs contacts avec le monde de l'emploi ; des espaces d'entraide animés par les associations spécialisées dans le soutien aux lycéens ; des espaces ressources numériques pour l'aider dans son activité scolaire ; des espaces pédagogiques enfin pour décrire les usages du blog et lui permettre de travailler à la construction de son identité numérique¹⁴. L'accès au blog se fera via un portail d'authentification garantissant l'appartenance des membres aux lycées concernés par l'expérimentation. Cette gestion de l'authentification sera établie sur la base d'un cahier des charges concerté entre les établissements partenaires. Une modération sera assurée afin de garantir le respect de la ligne éditoriale et des mentions légales réglementant l'usage du blog. La maîtrise de l'outil acquise en amont de son entrée à l'université permettra au nouvel étudiant de tirer pleinement parti des ressources offertes par l'environnement numérique de travail de Lille 1, augmentant ainsi ses chances de réussite en licence.

L'application « Admission post-bac » ne subira pas de transformation majeure mais devra bénéficier d'évolutions visant à mieux prendre en compte l'ensemble des formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle de l'État, de façon à éviter ce qui, dans sa présentation actuelle, peut apparaître comme une hiérarchisation implicite des formations sélectives et non sélectives. Les possibilités de formation par la voie de l'apprentissage seront notamment spécifiées.

L'entrée « vie étudiante et suivi à l'université » regroupera les informations relatives à la vie étudiante, aux aides financières, à l'accompagnement, à l'emploi étudiant, aux stages et à la mobilité actuellement accessibles sur le site « etudiant.gouv.fr ». Elle offrira notamment des liens sur les pages des sites des universités consacrées à la présentation des dispositifs d'accueil, de soutien, d'accompagnement et de réorientation proposés par chaque établissement.

La construction du nouveau « portail de l'orientation active vers les études supérieures » devra intervenir au premier trimestre 2009-2010 si l'on veut qu'il soit opérationnel dès l'année prochaine pour les élèves de première. Il pourra leur servir à communiquer à l'université en octobre/novembre 2010, à leur entrée en terminale, un

¹³ Voir le chapitre 2.1.2, « Développer les contacts individuels et les échanges avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur ».

¹⁴ Elgg est une plateforme internet open-source pour la gestion d'un réseau social et pour la création de ePortfolios. Cette application a été développée pour les besoins spécifiques des milieux éducatifs : universités, écoles, enseignement à distance. Elle vise à utiliser le potentiel communicatif d'un réseau social en ligne à des fins pédagogiques. Ce nouvel environnement d'apprentissage (Virtual Learning Environment) propose toute une panoplie d'outils et permet à l'utilisateur d'intégrer par des flux RSS des informations provenant d'autres plateformes. En utilisant toutes les fonctionnalités d'Elgg, l'utilisateur a la possibilité de créer un ePortfolio correspondant à ses besoins et à ses intérêts.

dossier pour avis sur leur choix de poursuite d'études. Le comité de pilotage d'« Admission post-bac », tel que défini précédemment, pourrait en assurer le suivi¹⁵.

Ce nouvel outil est destiné avant tout aux lycéens. Il convient d'être attentif à l'intégrer aux systèmes d'information du second degré et à leurs évolutions en cours. Une réflexion devra être menée à cette fin entre la maîtrise d'ouvrage désignée pour la mise en œuvre du portail et les responsables de ces systèmes au sein du ministère de l'éducation nationale, la mission de suivi des systèmes d'information de la direction générale de l'enseignement scolaire pour la maîtrise d'ouvrage et le service des technologies et des systèmes d'information placé sous l'autorité du secrétaire général pour la maîtrise d'œuvre.

3.1.2 Conquérir de nouveaux publics en faisant de l'orientation active un instrument de l'égalité des chances

Si l'accès à l'enseignement supérieur s'est largement démocratisé au cours des vingt dernières années, les choix de poursuite d'études des élèves demeurent néanmoins liés pour une large part à leur origine sociale. Un effort important a été engagé afin d'élargir l'horizon culturel et l'accès aux formations d'excellence des jeunes issus de milieux défavorisés. Depuis les conventions « Éducation prioritaire » lancées en 2001 par l'Institut d'études politiques de Paris, de nombreux établissements d'enseignement supérieur, grandes écoles et universités ont mis en place des dispositifs en faveur de l'égalité des chances. La création du label « cordées de la réussite » en novembre 2008 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétariat d'État à la ville a donné à ces dispositifs une nouvelle impulsion en même temps qu'un cadre de cohérence. L'objectif est de mettre en place des réseaux constructifs et pertinents dans les 215 quartiers prioritaires de la dynamique « Espoir banlieues ». Dans ce cadre, 125 cordées seront labellisées en 2009 et soutenues à hauteur de deux millions d'euros. Ces partenariats entre établissements d'enseignement supérieur et lycées des quartiers prioritaires peuvent prendre la forme d'actions diverses : tutorat, accompagnement académique et scolaire, accompagnement culturel ou internat. Ils visent à guider les élèves qui en ont la motivation et les capacités vers des parcours d'excellence. Partenaires de l'opération, des entreprises proposent des simulations d'entretiens de recrutement et des offres de stages aux jeunes impliqués dans le dispositif. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a, en outre, réaffirmé sa volonté d'atteindre en 2010 un taux de 30% d'élèves boursiers en classes préparatoires, contre 23% en 2008.

Cet effort doit être poursuivi et renforcé dans le cadre de l'orientation active. Celle-ci, dans la mesure où elle améliore l'information disponible sur les filières de l'enseignement supérieur et offre à tous les élèves un accompagnement et un conseil individualisés, participe directement de la politique en faveur de l'égalité des chances. Il s'agit à la fois d'ouvrir le champ des possibles, de combattre l'auto-censure pratiquée par de nombreux jeunes sur la base de représentations partielles ou erronées des différentes filières et de créer les conditions de leur réussite à l'université ou dans les formations sélectives en leur apportant les éléments de méthodologie et d'information sur les parcours que leur entourage immédiat n'est pas en mesure de leur fournir. Les équipes éducatives et pédagogiques doivent

¹⁵ Il sera conçu selon la technique de développement informatique dite *méthode agile*, mieux adaptée à ce type de projet que la procédure habituelle en deux temps (signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage débouchant sur l'élaboration d'un cahier des charges puis d'un contrat de développement établi une fois pour toutes sur la base de ce dernier). Cette méthode permet en effet de concevoir un logiciel dans un temps relativement court en le faisant évoluer de manière à répondre en temps réel à la demande du client, qui collabore en permanence avec l'équipe en charge du projet. Le produit pourrait être testé au fur et à mesure de son développement dans deux académies « de préfiguration ».

assurer un suivi particulièrement attentif des lycéens les moins familiarisés avec les études supérieures et les encourager à faire des choix de poursuite d'études à la hauteur de leurs capacités. Elles seront également vigilantes à combattre les préjugés qui pèsent encore trop souvent sur les choix d'orientation des filles et contribuent à les tenir à l'écart de filières offrant pourtant de réels débouchés professionnels.

Des actions ciblées peuvent être menées dans le cadre même de la procédure d'orientation active.

- L'université Lyon 2 Louis Lumière a ainsi développé un partenariat avec trois lycées de Vénissieux et de Vaulx-en-Velin classés en zone d'éducation prioritaire en vue d'élargir les représentations des élèves, de les aider à s'inscrire dans une dynamique de réussite et de faciliter leur intégration à l'université. Des entretiens individuels avec une commission composée d'un professeur de lycée, de deux enseignants-chercheurs et d'un représentant du service d'information et d'orientation de l'université leur sont proposés à l'issue d'une présentation de l'université et d'une réunion d'information animée par le chef d'établissement, les professeurs principaux et les conseillers d'orientation. Ils sont destinés à les guider dans leur choix de poursuite d'études en leur exposant les pré-requis de chaque formation et en leur donnant des conseils destinés à leur permettre de s'y préparer dans les meilleures conditions. La commission leur indique le cas échéant d'autres choix possibles et leur remet un avis. Elle transmet un compte-rendu de l'entretien à la vice-présidente chargée de la formation initiale et continue, directrice du service d'information et d'orientation de l'université, en vue du suivi de l'intéressé.
- L'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines a expérimenté, dans le cadre de l'appel à projet lancé en mars 2006 par les ministères de l'éducation et de l'égalité des chances, un dispositif original de réussite éducative. Il consiste à élaborer un programme de travail avec trois lycées situés dans le département des Yvelines et accueillant une part significative d'élèves socialement défavorisés. Les actions conduites, différenciées selon les lycées partenaires, comportent deux volets : un volet d'information, qui offre un conseil destiné à éclairer les lycéens sur l'offre de formation, sur les attentes de l'université et sur les différents services d'aide à la vie étudiante ; un volet plus pédagogique qui permet aux lycéens de suivre, le plus souvent dans les locaux de l'université, des conférences, des cours ou des séries d'interventions d'universitaires sur des thématiques scientifiques définies en commun entre enseignants du supérieur et des lycées. Ce dispositif a pour but d'encourager les élèves de ces lycées à une poursuite d'études à l'université et d'augmenter leurs chances de réussite.

De façon plus générale, des actions d'accompagnement doivent être déployées au niveau académique en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur : sorties, ateliers de découverte scientifique, actions de tutorat individualisé, utilisation d'outils multimédia, mise à disposition de nouvelles technologies, etc. Il s'agit à la fois d'assurer aux élèves issus de milieux défavorisés une plus grande ouverture socio-culturelle et de leur permettre de développer des compétences particulières (méthodes de travail, confiance en soi, développement de l'intérêt pour les sciences, ambition scolaire et professionnelle...) favorisant leur accès à l'enseignement supérieur et leur réussite ultérieure. L'académie d'Aix-Marseille a ainsi créé une *plate-forme académique d'égalité des chances* destinée à mettre en cohérence les trois types d'actions répertoriés au plan national : engagement bénévole d'étudiants auprès des élèves du secondaire, aide aux parcours scolaires et à l'orientation et ouverture sociale des filières sélectives de l'enseignement supérieur.

Des actions de tutorat individualisé peuvent être développées dans ce cadre à l'intention des élèves de collège et de lycée. L'établissement d'une relation pérenne entre un étudiant et un élève nécessite toutefois un travail d'ingénierie particulièrement lourd. Il implique en effet la prise en charge du suivi du dispositif par un opérateur interface (de type AFEV) ainsi que la mobilisation d'une chaîne d'acteurs indispensables à l'information, à la communication, à la logistique et au bon déroulement des actions d'accompagnement.

L'expérience menée par le rectorat d'Aix-Marseille dans le cadre de l'opération « Tandem » a permis d'élaborer un cahier des charges indiquant le rôle de chaque partenaire (étudiants, élèves, familles, services académiques, acteurs du secondaire et du supérieur, opérateurs). Elle a été évaluée par le Laboratoire d'économie et de sociologie du travail de l'université de la Méditerranée et reconduite à la rentrée 2009.

Les deux types d'action, tutorat étudiant dans le cadre des « cordées de la réussite » et interventions plus ponctuelles au moment de l'orientation active, peuvent être combinés, comme c'est le cas dans le dispositif « Accès et réussite à l'université de Picardie », qui comprend trois volets : présentation de l'université dans les 44 lycées généraux et technologiques de l'académie par des étudiants rémunérés ; encadrement de 220 élèves par autant d'étudiants lors de deux rencontres organisées successivement au lycée et à l'université, à l'issue desquelles chaque élève accompagne son tuteur tout au long d'une journée de cours ; tutorat individualisé d'une durée de 40 heures au cours de la première année de licence.

L'accès des élèves issus d'établissements relevant de l'éducation prioritaire aux filières d'excellence ne se limite pas aux classes préparatoires aux grandes écoles, comme en témoignent les nombreuses cordées de la réussite construites en partenariat avec des universités. Il convient de dépasser dans ce domaine le clivage entre formations sélectives et non sélectives, souvent à l'origine d'incompréhensions réciproques. La classe préparatoire aux études supérieures ouverte à la rentrée 2006 au lycée Jacques Feyder d'Épinay-sur-Seine en vue d'élargir et de diversifier l'offre de formation dans l'académie de Créteil revêt à cet égard un intérêt particulier. Elle vise à permettre aux élèves des lycées environnants de poursuivre leurs études sur le territoire même de la Seine-Saint-Denis. Le choix leur est donné à l'issue de la première année entre quatre parcours d'études : la préparation aux concours des grandes écoles (École des Mines, ENS Cachan, ENSAM, écoles du Groupe Concours Polytechnique, etc.), deux programmes spécifiques ouvrant un accès direct à une école d'ingénieur, l'Institut supérieur de mécanique de Paris (Supméca) ou l'Institut Galilée, école d'ingénieur intégrée à l'université Paris 13-Villetaneuse et enfin l'entrée en deuxième année de licence. Un encadrement associant professeurs du lycée et enseignants-chercheurs des écoles d'ingénieurs partenaires, un suivi individualisé reposant sur des bilans et des jurys semestriels qui valident au cours des deux années les crédits ECTS de la licence « Sciences et technologie » de Paris 13 et le tutorat assuré par des élèves-ingénieurs en cours de formation permettent aux élèves de se familiariser avec l'enseignement supérieur et d'augmenter ainsi leurs chances de réussite.

Ce type de classe préparatoire, fondé sur le partenariat et non la concurrence entre université et formations sélectives, présente un double intérêt : mettre les formations d'excellence à la portée d'élèves peu enclins à quitter le territoire où ils ont effectué leurs études secondaires ; leur permettre de trouver progressivement leur voie et de faire en fin de première année le choix de la filière la plus adaptée à leur profil. Il pourrait être développé sur l'ensemble du territoire relevant de la politique de la ville afin de favoriser l'accès des élèves issus de milieux modestes à l'enseignement supérieur.

Une politique spécifique d'orientation active doit être mise en œuvre parallèlement en direction des élèves en situation de handicap et de leurs familles, avec la participation des associations et des services dédiés, en vue de leur délivrer une information complète sur les formations et les débouchés accessibles et sur l'accompagnement proposé par les établissements d'enseignement supérieur. Si certaines universités (Nancy, Metz, Rouen, Grenoble notamment) se sont mobilisées dans ce domaine,

les filières sélectives accueillent en revanche un nombre encore très réduit d'élèves handicapés. Il s'agit d'encourager particulièrement ces lycéens à poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat.

Des actions doivent être menées dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations en vue d'élargir l'horizon des élèves handicapés et de les informer, en amont de l'orientation vers les études supérieures, des possibilités d'insertion qui leur sont offertes dans l'ensemble des secteurs professionnels. Les conseillers d'orientation doivent être formés pour intervenir auprès de ces publics et travailler en réseau avec les médecins scolaires, les professeurs principaux et les référents handicap. Des journées de présentation des études supérieures comme celles organisées dans l'académie de Nancy peuvent être l'occasion de présenter aux élèves concernés les dispositifs existants, de demander à des étudiants ou à d'anciens étudiants en situation de handicap de leur apporter leur témoignage et de les mettre en contact direct avec les partenaires spécialisés, publics ou associatif. Les universités pourraient enfin se rapprocher des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et des entreprises (ou leurs établissements) signataires d'accords sur l'emploi, la formation et l'insertion des handicapés afin d'étayer leur politique d'information, d'orientation et d'insertion.

L'université Bordeaux 3 s'est résolument engagée dans l'accueil spécifique des étudiants atteints d'un handicap moteur ou sensoriel ou d'une maladie handicapante. Elle a réaffirmé le principe selon lequel tout étudiant handicapé qui souhaite s'inscrire à l'université doit pouvoir le faire. L'université a mobilisé les moyens nécessaires pour que l'intégration des étudiants handicapés dans l'université soit la plus complète possible grâce à la création d'un véritable service pour les étudiants handicapés, le « relais handicap ». Les actions menées s'organisent autour de trois grands domaines : la préparation à l'entrée à l'université des élèves handicapés en relation avec des personnes ressources de l'enseignement secondaire, l'intégration et l'accompagnement de l'étudiant tout au long de son parcours, la préparation à l'insertion professionnelle des étudiants handicapés. En collaboration avec les autres universités bordelaises, le relais handicap participe chaque année à une action spécifique d'accueil de lycéens handicapés lors des journées d'information des élèves de terminale de l'académie de Bordeaux. Il a mis en place un centre de ressources inter-universitaire sur le handicap et fait l'acquisition de matériels et de logiciels. Il contribue par ailleurs à mettre en place des aides pédagogiques, individuelles et collectives pour les étudiants avec un soutien actif des enseignants et du personnel des composantes.

L'intégration des lycéens handicapés nécessite enfin la mise en place d'un dispositif d'alerte permettant aux services académiques d'identifier via « Admission post-bac » les candidats qui se déclarent comme étant en situation de handicap et de veiller à ce que toutes les dispositions puissent être prises en vue de faciliter leur accueil dans les établissements d'enseignement supérieur ; une réflexion pourrait par ailleurs être engagée sur la définition de règles communes visant à favoriser leur admission dans les formations sélectives, en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

3.1.3 Ouvrir de nouvelles perspectives en faisant mieux connaître les filières scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur

La capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises sont liées, dans une économie de la connaissance, à l'attractivité des filières scientifiques et technologiques, dont le renforcement doit constituer une priorité de la politique d'orientation nationale et académique¹⁶. Il convient, dans cette perspective, de placer l'élève au cœur des actions

¹⁶ Sur l'orientation vers les filières scientifiques, voir le rapport de l'Académie des sciences « Comment réussir sa première année à l'université dans le domaine des sciences » remis le 10 octobre 2007 à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les 20 propositions formulées en novembre 2007 par la Conférence des doyens et directeurs d'UFR

de découverte de la culture scientifique. De nombreux ateliers et projets scientifiques et techniques sont organisés au sein des établissements d'enseignement secondaire. Ce type d'action doit être étendu à l'ensemble des établissements. Des ateliers renforcés pourraient être mis en place, comme dans l'académie d'Aix-Marseille, où une quinzaine d'entre eux bénéficient d'une programmation pluriannuelle, avec la même équipe pédagogique, autour d'un thème scientifique à résonance sociale et culturelle et dans le cadre d'un partenariat avec un laboratoire de recherche.

La diminution actuelle du nombre d'étudiants se destinant à la recherche dans les domaines des sciences et des technologies fragilise les universités et affaiblit à moyen et long terme la capacité à renouveler la population des chercheurs et des enseignants chercheurs. Il est important d'activer cette formation à la recherche et par la recherche au plan national. Les écoles doctorales, qui sont le creuset de la recherche, ont connu au cours des différents quadriennaux de profondes restructurations, avec une évolution vers un véritable statut des doctorants. Elles assurent un accompagnement et un suivi individuel des étudiants, un enseignement ouvert sur le monde du travail et une véritable dynamique inter-universitaire et internationale favorisant la mobilité des étudiants. **Elles pourraient mener des actions de découverte et de sensibilisation à la recherche en direction des élèves et des professeurs du premier et du second degré. Un correspondant-lycées coordonnerait ces actions dans chaque école doctorale, en concertation avec les services académiques, les corps d'inspection et les associations de professeurs de chaque discipline, en privilégiant une approche concrète et vivante des enjeux et des applications de la recherche :** visites de laboratoires, actions de vulgarisation, initiation au maniement des appareils, etc. Ces initiatives doivent s'intégrer dans une réflexion plus générale, confiée à l'inspection générale de l'éducation nationale, sur l'enseignement des disciplines scientifiques au collège et au lycée. Une place plus importante faite à l'expérimentation pourrait contribuer à susciter des vocations parfois découragées par le caractère abstrait des apprentissages.

L'académie d'Aix-Marseille organise ainsi des *rencontres scientifiques* qui ont permis en 2008 à près de 700 professeurs de passer une journée avec les chercheurs et enseignants-chercheurs de plus de 80 laboratoires engagés dans l'opération. Il est en effet essentiel de sensibiliser les équipes pédagogiques, principaux relais du discours sur les formations supérieures et leurs débouchés professionnels, aux enjeux de l'innovation et à l'excellence des filières scientifiques. Ces rencontres ont vocation à donner lieu à des développements pédagogiques annuels ou pluriannuels, tels des stages d'approfondissement ou des ateliers scientifiques. Le principe de fonctionnement des projets et ateliers repose sur une pédagogie de projet axée sur la démarche scientifique et un partenariat effectif avec un organisme de recherche. La direction de l'enseignement supérieur et de la recherche du rectorat assure la coordination, le suivi des projets et l'interface avec les partenaires.

Les activités de découverte organisées dans ce cadre visent quatre objectifs : favoriser l'orientation vers les études scientifiques en s'appuyant sur l'expérimentation et l'acquisition de méthodes propres à la démarche scientifique, en faisant découvrir aux élèves les métiers et les lieux d'exercice de la recherche et en établissant des liens privilégiés avec des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens ; améliorer la réussite scolaire des élèves en difficulté en leur proposant des travaux pratiques encadrés par des chercheurs, en les amenant à réaliser eux-mêmes une production et en développant une approche pluridisciplinaire ; les aider à acquérir estime de soi et sens de l'autonomie dans le cadre d'une activité située en dehors du cadre scolaire habituel et qui leur permet de participer à des concours ou des manifestations valorisantes ; favoriser enfin leur ouverture culturelle à travers la découverte du monde de la recherche, les rencontres avec des enseignants-chercheurs et des doctorants et l'organisation d'un voyage sur le thème de la culture scientifique.

Des manifestations scientifiques peuvent enfin être organisées en partenariat avec les universités. Dans le cadre des salons Métierama et de l'Étudiant, l'académie d'Aix-Marseille soutient ou co-organise des animations et des conférences scientifiques permettant d'informer élèves et professeurs des innovations les plus récentes issues des laboratoires de recherche. Ces différentes actions s'appuient depuis la rentrée 2008 sur un Pôle de ressources scientifiques destiné à assurer la promotion des filières scientifiques auprès des élèves de collège et de lycée, en impliquant des laboratoires de recherche partenaires. Il a déjà permis la création de nouvelles « Rencontres enseignants/chercheurs », de « Cafés des sciences » et de conférences dans les établissements d'enseignement secondaire ainsi que la visite de laboratoires de recherche.

L'implication des responsables des formations universitaires et des laboratoires de recherche est essentielle à la réussite des actions de valorisation des filières scientifiques. Coûteuse en temps et en énergie, elle ne peut reposer sur le seul bénévolat et doit être soutenue par l'attribution de moyens permettant d'étendre à l'ensemble du territoire des actions encore peu nombreuses, à l'image de celles proposées par les universités d'Aix-Marseille 2, Paris 11 et Rouen :

- L'équipe de recherche technologique en éducation (ERTÉ) de l'université Aix-Marseille 2 et l'association « Tous Chercheurs » proposent aux élèves de deux lycées des quartiers nord de Marseille classés en zone d'éducation prioritaire une démarche d'orientation active vers les filières scientifiques fondée sur l'initiation à la démarche expérimentale et au débat scientifique en biologie et en biophysique et comprenant trois volets : un suivi spécifique assuré au lycée par les professeurs de Sciences de la vie et de la terre (30h par élève et par an) ; une immersion dans l'univers de la recherche à l'occasion d'expériences encadrées par des étudiants en thèse dans un laboratoire spécialement conçu pour les lycéens au sein d'un institut de recherche de l'université (40h par élève et par an par groupes de 8 élèves) ; un enseignement relatif à l'élaboration d'un projet professionnel, dispensé et encadré par les enseignants chercheurs de l'Université, le personnel d'un SUIO et des conseillers d'orientation (12h par élève et par an, par groupes de 15 élèves). Le projet vise un double objectif : une ouverture sur les filières scientifiques post-baccalauréat et leurs débouchés qui permette à l'élève d'élaborer un projet de poursuite d'études, de rencontrer les responsables des formations concernées et d'assister à des cours à l'université ; une ouverture sur le monde de la recherche destinée à développer sa curiosité, son esprit créatif et ses capacités expérimentales à partir des notions abordées dans le cadre du programme scolaire, à l'initier au travail en groupe, à lui donner les bases d'une culture scientifique et technique et à lui faire découvrir les métiers de la recherche ;
- Le Commissariat à l'énergie atomique de Saclay mène également depuis 2007 une action auprès des élèves de deux lycées de l'académie de Versailles pour les guider vers des études scientifiques et les accompagner dans leur parcours professionnel. Intitulée « Conduite accompagnée vers les métiers de la science », elle consiste en une série d'échanges entre les élèves et différents acteurs de la recherche, ingénieurs, chercheurs et techniciens : conférences, visites de laboratoires, rencontres sur le modèle du speed-dating, projets pédagogiques (travaux personnels encadrés). Les jeunes découvrent ainsi la diversité des parcours scientifiques et la possibilité de faire évoluer leurs choix au fur et à mesure des rencontres et des opportunités. Une trentaine d'élèves de terminale particulièrement motivés bénéficient en outre d'une aide aux devoirs assurée par des doctorants de Saclay et d'un accompagnement individuel tout au long de l'année ;
- De même, l'université de Rouen met à la disposition des lycéens et de leurs professeurs une salle-ressource au sein d'un laboratoire de recherche ; les élèves peuvent y effectuer des expériences dans le cadre de leur programme scolaire et découvrir les équipements utilisés par les chercheurs ; des ateliers leur sont proposés sous la conduite d'étudiants dont certains se destinent à l'enseignement. Un module « projet expérimental à l'école primaire » est ainsi proposé depuis la mise en place du LMD aux étudiants de L3 de mathématiques, chimie, physique et mécanique. Il a été validé comme module de pré-professionnalisation par l'IUFM de Haute-Normandie.

Ce type de partenariat entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche et services académiques doit être systématisé, sur le modèle notamment de la

convention signée le 20 mars 2009 par le recteur de l'académie de Strasbourg, le président du conseil régional d'Alsace et le président de l'université de Strasbourg afin de pérenniser l'opération OpenLAB (Ouverture Pédagogique Et Novatrice des LABORatoires) Cette initiative de l'école doctorale des sciences de la vie et de la santé de Strasbourg, également soutenue par la Ligue contre le cancer et les sociétés Roche et Dutscher, consiste en un ensemble d'activités pédagogiques animées par des étudiants préparant une thèse dans un laboratoire affilié à l'université de Strasbourg. Les élèves de terminale de l'académie sont initiés à la technique dite PCR, qui permet d'amplifier le matériel génétique des cellules et dont le principe et les usages, répandus dans de nombreux métiers touchant à la biologie, figurent dans les programmes de sciences de la vie et de la terre de la classe de terminale. Les séances OpenLAB facilitent, à travers le maniement d'instruments scientifiques, la compréhension de notions abstraites de biologie dans un contexte ludique ; elles sont par ailleurs l'occasion pour les lycéens, à la veille d'un choix d'orientation important, d'engager un dialogue informel avec des étudiants motivés, susceptibles de leur faire partager leur intérêt pour les sciences et de les informer des pré-requis, contenus et débouchés des formations qu'ils ont eux-mêmes suivies.

Le même type d'action est mené par les écoles doctorales SPI&A (Sciences pour l'ingénieur et aéronautique) et ICBG (Ingénierie chimique, biologique et géologique) en partenariat avec l'académie de Poitiers. Le module « Action PLUS » (Promotion de la Liaison Université Secondaire) permet à une vingtaine de doctorants de réaliser des outils de communication scientifique afin de faire découvrir aux lycéens le monde de la recherche universitaire. Leur présentation dans les établissements de l'académie s'accompagne d'échanges avec trois étudiants et un enseignant-chercheur sur les différents parcours menant aux métiers de la recherche, le travail des chercheurs ou encore le fonctionnement d'un laboratoire. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'action menée par la Mission académique pour les sciences, qui s'appuie sur un réseau de personnes-relais dans 50 lycées publics et privés et un réseau de correspondants universitaires représentant chacun des départements scientifiques et des laboratoires des universités de Poitiers et de La Rochelle. Les objectifs de la mission sont l'augmentation des flux dans les filières scientifiques, l'amélioration de l'image des métiers scientifiques, avec une sensibilisation particulière vis-à-vis du public féminin, et la coordination pédagogique lycée-université. Elle organise des présentations de l'université, des visites découvertes pour les lycéens et les enseignants et la participation de personnels de l'université aux travaux personnels encadrés conduits au lycée. En 2007-2008, 1856 lycéens issus principalement de 1ère S venant de 32 établissements publics ou privés ont visité un campus et 17 établissements ont accueilli maîtres de conférences, doctorants ou enseignants-chercheurs pour une présentation du LMD. L'information sur les métiers liés aux sciences est abordée à partir des questions de lycéens, qui sont encouragés à consulter le site [Atout sciences](#) développé par l'ONISEP en collaboration avec les universités de Poitiers, La Rochelle et Limoges.

D'autres actions, plus ponctuelles, sont organisées dans plusieurs académies, comme les journées « Sciences en fête », qui ont pour but d'intéresser les lycéens aux sciences et de les inciter à s'orienter vers les filières scientifiques et technologiques. Leur valeur ajoutée tient en grande partie au soin apporté à leur préparation, qui doit impliquer les élèves eux-mêmes, et dans l'exploitation qui peut en être faite dans le cadre de l'orientation active. C'est notamment le cas à Bordeaux, où l'accent est mis sur la présentation des métiers de la recherche et des carrières scientifiques :

Le rectorat et l'université Bordeaux 1 consacrent chaque année une journée « Sciences en fête » à l'un des domaines scientifiques étudiés à l'université : mathématiques/informatique, chimie, physique, sciences de la vie et de la terre, biologie. Ces journées s'adressent à des classes entières de 1ère S, afin de les convaincre de l'intérêt et de l'utilité des études et des carrières scientifiques. Elles ont lieu sur le campus de Bordeaux 1 et réunissent chaque année environ 500 lycéens et une quarantaine de professeurs venant d'une quinzaine d'établissements. Les élèves sont directement impliqués dans leur préparation. L'un des temps forts de la journée est la présentation des carrières scientifiques. Des tables rondes réunissent de jeunes professionnels représentant les différents niveaux de formation post-bac dans plusieurs domaines d'application et exerçant dans les secteurs public et privé (grandes entreprises ou

PME). Des conférences assurées par des chercheurs de renom sont également organisées pour donner aux lycéens et à leurs professeurs un aperçu des avancées de la recherche dans le domaine concerné. C'est enfin l'occasion de présenter les laboratoires et les formations de l'université. Des chercheurs et enseignants-chercheurs de Bordeaux 1, du CNRS et de l'INRIA sont présents sur les stands et font découvrir leurs travaux. Une plaquette spécifique sur les formations et la recherche en Aquitaine, réalisée pour l'occasion par l'Onisep en lien avec les responsables des formations et du service d'information et d'orientation de l'université, est distribuée à tous les participants. Elle décrit les grands domaines de la discipline, l'état de la recherche en Aquitaine et les formations de bac+2 à bac+8 et peut-être consultée sur le site de l'université.

Une initiative mérite enfin d'être soulignée : l'université Lyon 1 Claude-Bernard propose, avec le soutien de la région Rhône-Alpes, une exposition intitulée « Les sciences font la différence » qui circule dans les lycées de l'académie et peut être vue sur un site dédié¹⁷. D'une grande qualité documentaire et visuelle, elle présente 21 parcours d'anciens diplômés afin de faire découvrir aux élèves la diversité des formations scientifiques à l'université et celle de leurs débouchés. Devenus aujourd'hui cadres en entreprise, ils racontent leurs itinéraires de formation et d'insertion professionnelle, décrivent leur métier, indiquent le montant de leur salaire et délivrent des conseils en matière d'orientation. Centrée sur des métiers porteurs auxquels ne songent pas nécessairement les lycéens, elle est un outil à la fois de valorisation des études scientifiques et de promotion de l'égalité hommes-femmes dans l'orientation professionnelle. Le témoignage direct d'anciens étudiants donne à cette opération de découverte une dimension concrète et vivante et constitue une réelle valeur ajoutée. La même université accueille également des lycéens de première auxquels elle propose une série d'activités encadrées par des étudiants : exposé des méthodes de travail, découverte d'une expérience en laboratoire (SVT, Physique, métiers de l'ingénieur), visite du campus. Elle les invite enfin à participer à une manipulation de biologie moléculaire suivie d'un exposé sur l'organisation des études à l'université dans le cadre du LMD¹⁸.

Comme à Aix-Marseille, des actions sont prévues à Lyon à destination des professeurs du secondaire. Un site internet vient ainsi d'être créé. Dénommé « Science pour tous », il a vocation à servir de point d'entrée à toutes les actions de diffusion de la culture scientifique mises en œuvre par l'université. Il participe de la volonté de renforcer le partenariat avec les différents acteurs des secteurs éducatif, culturel, économique et industriel et s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large sur la place des sciences et des techniques dans la société contemporaine. Des réunions sont par ailleurs programmées en septembre entre enseignants-chercheurs et professeurs du secondaire à l'initiative du Service universitaire de pédagogie autour des sujets du baccalauréat, afin d'amorcer une réflexion commune sur les pratiques professionnelles et l'évaluation des futurs étudiants. Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Lyon » et les services académiques organisent également des journées d'études réunissant des professeurs du secondaire et du supérieur. Ces rencontres enseignement-recherche consacrées chacune à un grand thème scientifique incluent une série de conférences sur l'état de la recherche, des ateliers préparés chacun par un universitaire assisté d'un professeur du second degré et, pour finir, une conférence prononcée par un chercheur de haut niveau sur un sujet intéressant l'ensemble des participants¹⁹. Une

¹⁷ <http://lessciencesfontladifference.univ-lyon1.fr/>

¹⁸ Ces différentes manifestations s'inscrivent dans le prolongement d'actions destinées aux élèves de troisième et de seconde, à l'image du « Rallye mathématique de l'académie de Lyon », organisé par l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques de l'université Lyon 1, l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public et le rectorat, avec le soutien des inspecteurs pédagogiques régionaux de mathématiques. Le principe est celui d'une recherche collective sur des problèmes suffisamment variés pour intéresser tous les élèves. 670 classes, soit environ 19 000 élèves participent à des épreuves écrites dans leurs établissements respectifs. La finale se déroule sur le campus de l'université pour les dix classes sélectionnées, qui se voient proposer la visite d'un site scientifique ou technologique (musée d'histoire des sciences, école d'ingénieurs, laboratoire ou entreprise) et l'intervention d'un universitaire dans leur établissement sur un thème mathématique.

¹⁹ A titre d'exemple, une journée consacrée en février 2009 aux milieux extrêmes a réuni plus de deux cents participants ; elle s'est achevée par une conférence d'Yves Quéré, membre de l'Académie des sciences, sur « l'importance sociale d'un enseignement des sciences en cohérence avec la recherche ».

équipe d'universitaires, d'inspecteurs pédagogiques régionaux et de professeurs coordonnée par le délégué académique à l'enseignement des sciences se réunit régulièrement pour préparer ces manifestations destinées à promouvoir la culture scientifique et à rapprocher les personnels des collèges et des lycées de leurs collègues universitaires²⁰.

Ces différentes actions en direction des professeurs et des élèves doivent être encouragées et développées là où elles n'ont pas la même ampleur ni le même degré de structuration. Elles sont essentielles au renforcement des filières scientifiques, dont l'attractivité constitue un enjeu fort pour le développement économique et la compétitivité des entreprises. Elles doivent mobiliser l'ensemble des acteurs et faire l'objet d'une coordination avec les services académiques, partenaires incontournables et garants de la cohérence des activités proposées, de l'information des établissements et de la participation des équipes pédagogiques. Elles pourraient s'appuyer de façon plus systématique sur les 26 centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) labellisés en 2008 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces structures, qui ont pour mission de faire découvrir la science et ses enjeux et de diffuser la culture scientifique auprès de tous les publics, en particulier des jeunes, reposent sur un partenariat entre services de l'État (recteur, délégué régional à la recherche et à la technologie, directeur régional des affaires culturelles, directeur régional de la jeunesse et des sports, délégué régional au tourisme), collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur, grands organismes et entreprises. Regroupant l'ensemble des métiers de la diffusion culturelle, elles proposent expositions et ressources pédagogiques, organisent de nombreux ateliers et manifestations susceptibles d'intéresser les publics scolaires et font découvrir les métiers de la recherche et de l'industrie. Elles doivent à ce titre être pleinement associées aux activités de découverte des métiers et des formations et de valorisation des filières scientifiques proposées par les établissements.

C'est en désenclavant à la fois l'orientation et les pratiques disciplinaires, en ouvrant l'école et les enseignements qu'elle délivre sur le monde de l'emploi, de la recherche et de la formation, en faisant bénéficier les élèves des ressources et de l'information produites au plan local ou régional par les acteurs institutionnels, économiques et culturels qu'on fera du lycée un lieu non seulement d'apprentissage des savoirs mais de découverte et de construction de soi, dans la perspective d'une poursuite d'études et d'une insertion professionnelle réussies.

Ces évolutions ne manqueront pas d'avoir un impact sur la formation des personnels, l'organisation des enseignements et des activités d'orientation, le rôle enfin des services académiques (services d'information et d'orientation, directions de l'enseignement supérieur et de la recherche, corps d'inspection), dont le rôle de coordination apparaît essentiel dans un paysage marqué par la multiplication des sources d'information, le développement des structures partenariales du type CCSTI ou Cité des métiers et l'implication croissante des entreprises et des chambres consulaires : si l'information et le conseil sont l'affaire de tous, ils doivent être délivrés dans le cadre de partenariats construits sur la base d'objectifs clairs et partagés.

²⁰ Des actions de formation continue à destination des enseignants du secondaire et du supérieur sont organisées depuis 2001 à la faculté des sciences d'Orsay (université de Paris-Sud 11). Le principe est celui d'une journée d'échanges, avec des séances plénières et des ateliers regroupant des collègues d'un même champ disciplinaire, ou bien des groupes élargis à plusieurs disciplines scientifiques. L'objectif est de disposer de moments de rencontres afin de s'informer mutuellement sur les contenus et les démarches propres aux différents niveaux d'enseignement, dans le but de mieux accompagner les ruptures inhérentes à la transition lycée-université.

L'autorité académique et les professionnels de l'orientation sont les mieux placés pour mettre en relation de manière efficace une offre à la fois nombreuse et diverse émanant de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire avec la demande croissante des élèves et de leurs familles. Ils doivent assurer l'interface entre l'école et son environnement et garantir, en informant et en mobilisant les personnels au sein des établissements, l'accès de tous les élèves à l'information la plus complète et la plus vivante possible afin qu'ils puissent mesurer la *continuité* entre les enseignements qui leur sont délivrés, leur future activité professionnelle et le monde économique et culturel au sein duquel ils évoluent.

3.2 Mobiliser les lycées dans la mise en œuvre de l'orientation active

La relation lycée-enseignement supérieur se construit en impliquant les équipes éducatives et pédagogiques à chaque étape du processus d'orientation active. L'échelon académique apparaît à cet égard comme le niveau pertinent de mise en œuvre des actions destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des futurs étudiants. Les services des rectorats doivent, en relation avec les établissements d'enseignement supérieur et dans le respect de l'autonomie des universités, assurer à la fois l'impulsion et la cohérence de la politique menée en la matière. L'effort doit porter notamment sur trois points :

3.2.1 Impliquer davantage les équipes éducatives et pédagogiques

S'inspirant du rapport Hetzel remis au premier ministre le 24 octobre 2006 et des préconisations du schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes élaboré en mars 2007 par le délégué interministériel à l'orientation, les récentes directives nationales demandent aux lycées de mettre en place un dispositif d'information et d'orientation dès la classe de première, dans le cadre d'un processus structuré. Dans ce nouveau contexte, qui est celui de la généralisation de l'orientation active vers les études supérieures, l'accompagnement et le conseil offerts à l'élève ne peuvent plus être portés par les seuls professionnels de l'orientation mais doivent faire l'objet d'une démarche partagée par tous les acteurs et partenaires du service public de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. L'orientation, qui figure depuis le vote de la loi du 10 août 2007 parmi les missions des universités et constitue l'un des principaux axes de la réforme en cours du lycée, ne doit plus être considérée comme une question annexe dont les équipes pédagogiques se saisiraient uniquement au moment des conseils de classe de troisième et de terminale. Elle est désormais l'affaire de tous, en particulier des professeurs de première et de terminale et des enseignants chercheurs de l'université.

Le lycée et ses personnels ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre de l'orientation active, aussi bien dans la phase d'information que dans celles de conseil et de pré-inscription. Leur action comprend trois grands volets : organiser avec les universités, dans le cadre de la politique académique, les actions de découverte des formations et des métiers sur lesquels elles débouchent ; délivrer aux élèves une information complète et objective sur l'orientation active et les accompagner tout au long de la procédure en veillant notamment à ce qu'ils participent à chacune de ses

étapes, respectent les délais impartis et expriment des vœux à la fois cohérents et suffisamment divers pour ne pas risquer de se trouver sans affectation à la rentrée, singulièrement en Ile-de-France où le passage au dispositif « Admission post-bac » a pu susciter quelques incompréhensions ; les aider dans l'élaboration de leur projet, à l'occasion notamment des entretiens d'orientation menés par les professeurs principaux. Ces derniers ont vocation à jouer un rôle particulier dans le suivi des élèves et dans la coordination des membres de l'équipe pédagogique. Les conseillers d'orientation leur apportent l'appui nécessaire et contribuent à aider les élèves les plus indécis, en particulier par des entretiens d'orientation approfondis²¹. La désignation dans chaque lycée d'un professeur référent dont l'action de sensibilisation et d'information se conjugue avec celle des professionnels de l'orientation peut également contribuer à la mise en œuvre de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur. Il convient enfin de rappeler que la préparation de la pré-inscription à l'université et des éventuels dossiers de candidature dans les formations sélectives ont toute leur place dans le parcours de découverte des métiers et des formations en tant qu'activités pratiques accompagnées.

3.2.2 Veiller à ce que les personnels du lycée disposent de toute l'information nécessaire

Les professeurs du cycle terminal du lycée, en particulier les professeurs principaux, doivent suivre les formations proposées dans le cadre du plan académique de formation, maîtriser le déroulement de la procédure, avoir une connaissance générale des principales filières de l'enseignement supérieur, du type d'enseignement qui y est délivré, des taux de réussite et des débouchés professionnels et être en mesure de diriger l'élève vers les services compétents pour lui fournir des informations plus détaillées sur tel métier ou formation. Ils doivent bénéficier d'une remise à niveau régulière qui ne peut plus être accessible uniquement sur le mode du volontariat. Il convient de s'interroger sur le périmètre et les modalités de cette formation (pour tous les professeurs ou seulement les professeurs principaux, sur quel temps ? A quelle période ?) et sur les mesures d'accompagnement dont pourrait être assortie une éventuelle obligation de formation (redéploiement de l'indemnité de suivi et d'orientation, valorisation dans l'avancement des personnels concernés...).

L'information des personnels des lycées et des conseillers d'orientation incombe aux services académiques d'information et d'orientation. Certains d'entre eux mettent à la disposition des professeurs principaux de première et de terminale un dossier présentant l'orientation active et le dispositif d'accompagnement prévu, l'organisation générale des formations supérieures, les actions plus particulièrement destinées au professeur principal (rencontres, échanges, formation...), la place et le rôle de ce dernier et les ressources documentaires disponibles. La diffusion d'une lettre d'information électronique commune aux enseignants de lycée et de l'enseignement supérieur peut également être envisagée ; cette publication ferait le point sur les différentes étapes de l'orientation active, les actions proposées et les trajectoires étudiantes à l'université. L'organisation de rencontres entre enseignants de lycée, conseillers d'orientation et enseignants-chercheurs autour des grands

²¹ L'académie d'Aix-Marseille et les universités partenaires proposeront en 2009-2010 aux lycéens de première une aide à la construction de leur projet de poursuite d'études en s'appuyant sur les conseillers d'orientation psychologues en formation au Centre de formation des conseillers d'orientation psychologues (CEFOCOP), en relation avec le professeur principal. L'encadrement sera assuré par l'équipe de formation. Cette expérimentation doit permettre de définir une méthodologie pertinente d'intervention du conseiller d'orientation et du professeur principal en classe de première, transférable à tous les lycées.

domaines de formation permet enfin de mieux faire connaître les filières universitaires aux différents acteurs de l'orientation au lycée.

Un centre académique de ressources peut jouer utilement le rôle d'interface entre le second degré et l'enseignement supérieur, à l'image du centre d'information et d'orientation du supérieur qui existe actuellement dans l'académie de Lille. Placée sous l'autorité directe du recteur et composée de conseillers d'orientation effectuant un demi-service à l'université, une structure de ce type n'a pas vocation à se substituer aux centres d'information et d'orientation ni au SCUIO existants, qui doivent jouer tout leur rôle dans le déroulement de l'orientation active ; elle peut concourir en revanche à l'organisation de celle-ci et à la formation continue des personnels en leur permettant d'approfondir et d'actualiser leurs connaissances relatives à l'enseignement supérieur et à ses débouchés. Elle aide en particulier les conseillers d'orientation à remplir leur mission de conseillers techniques auprès des chefs d'établissement et à relayer auprès de l'ensemble de l'équipe pédagogique les informations communiquées par les établissements d'enseignement supérieur sur les parcours de formation, les taux de réussite et l'insertion professionnelle des diplômés. Une cellule spécialisée implantée au sein d'un CIO existant pourrait remplir cette fonction dans les académies comprenant un nombre plus limité d'établissements d'enseignement supérieur.

De façon plus générale, et sans préjuger des évolutions que pourrait connaître le service public de l'orientation, le CIO a vocation à jouer un rôle clef dans l'information délivrée aux futurs étudiants. Il peut notamment effectuer un travail d'ingénierie au service des établissements d'un bassin d'emploi et de formation en organisant la relation avec les acteurs économiques et les établissements d'enseignement supérieur et en aidant à structurer les actions de découverte des métiers et des formations à destination des élèves et des personnels ; il doit également relayer auprès des lycées, via les conseillers d'orientation en poste dans les établissements, les informations relatives aux parcours étudiants, aux taux de réussite et d'insertion par filière et à l'évolution du marché de l'emploi ; en diffusant auprès des personnels, sous une forme accessible et lisible par tous, les résultats des travaux des grands organismes d'étude et de recherche qui travaillent sur la relation emploi-formation, il peut contribuer à la formation continue des professeurs et les intéresser, au-delà de leur métier propre, centré sur les enseignements disciplinaires et la pédagogie, aux réalités du monde économique, à l'évolution des compétences requises sur le marché du travail et aux enjeux de la formation tout au long de la vie. Des CIO rénovés, bénéficiant d'une meilleure visibilité et intégrés à des plate-formes multi-services regroupant en un même lieu les différents acteurs de l'information, de l'orientation et de l'insertion professionnelle ont toute leur place et doivent jouer tout leur rôle dans le service public de l'orientation, en lien étroit avec les établissements²².

²² C'est le sens de l'expérimentation proposée par l'académie de Créteil à la rentrée 2009. Les CIO se verront confier une double mission : d'un côté ils fonctionneront comme pôles d'action inter-établissements chargés de la diffusion des ressources en orientation, de la conception et du suivi de la liaison collège-lycée et lycée-enseignement supérieur et du pilotage des plate-formes d'accueil et d'accompagnement ; de l'autre, ils serviront de centres d'expertise pour le suivi des élèves en grande difficulté dont le traitement requiert des compétences spécifiques. Ils auront à ce titre un rôle de mise en cohérence et d'observation des actions menées dans les établissements. Ils contribueront à l'élaboration du volet « orientation » des projets d'établissement, participeront au développement de l'évaluation des compétences et de leur prise en compte dans l'orientation des élèves, informeront sur les procédures d'orientation et d'affectation, construiront et feront partager des outils d'analyse des tendances. Acteur central sur le territoire, le CIO coordonne les ressources des établissements, organise des débats et des séances d'information et des actions spécifiques en partenariat avec les entreprises et les acteurs de la formation et de l'insertion.

Des « responsables des études » seront par ailleurs créés dans les établissements pour chaque niveau d'enseignement. Ces nouveaux personnels, qui pourront être issus de différents corps (dont celui des conseillers d'orientation), seront chargés d'accompagner chaque élève dans l'élaboration de son projet de formation ; ils coordonneront l'action des équipes éducatives et pédagogiques pour l'information et l'orientation scolaire et professionnelle, en particulier pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations, joueront un rôle de référent auprès des élèves, identifieront ceux qui

L'importance de la mission confiée aux conseillers d'orientation dans les lycées doit par ailleurs être soulignée : à la fois conseillers techniques du chef d'établissement et membres de l'équipe pédagogique, ils constituent un relais entre d'un côté l'élève, sa famille, les professeurs et de l'autre les différents réseaux d'information et d'orientation. Ils disposent en outre des compétences nécessaires pour prendre en charge les élèves présentant un besoin particulier d'orientation et les diriger vers les services spécialisés susceptibles de répondre à leurs demandes ou à leurs besoins.

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) pourraient également, là où ils existent, apporter leur concours aux services académiques en coordonnant la participation des universités aux activités de formation des personnels de l'éducation nationale. Il est de la responsabilité des établissements qui les composent de décider de leur rôle en la matière. Des initiatives sont envisagées à Lille, Lyon et Toulouse.

Il est souhaitable que l'information des équipes pédagogiques et des conseillers d'orientation soit assurée le plus souvent possible par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, en particulier quand elle porte sur les apprentissages et la méthodologie en vigueur dans les formations post-baccalauréat. Il convient de multiplier ainsi les contacts directs et les échanges entre les professeurs de lycée et leurs collègues universitaires, qu'ils soient chercheurs, enseignants-chercheurs ou personnels enseignants du second degré affectés dans le supérieur. L'organisation d'activités scientifiques ou pédagogiques (conférences, visites de laboratoires, rencontres et ateliers d'échanges de pratiques) et l'élaboration de projets communs peuvent contribuer au développement d'une meilleure connaissance réciproque et à la création d'une relation de confiance entre ces personnels appartenant au même service public de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les voies d'un rapprochement entre universitaires et professeurs de lycée peuvent également être explorés, dans le respect de leurs statuts respectifs, afin de favoriser le développement d'une culture partagée : échanges ou partages de service, formation continue à l'université, mise en place au lycée de référents pour l'enseignement supérieur, suivi pédagogique et encadrement d'étudiants de première année par des professeurs en poste au lycée.

L'université Bretagne-Sud a engagé depuis plusieurs années une politique de rapprochement et de dialogue avec les établissements d'enseignement secondaire de son territoire. Elle développe dans ce cadre des actions couvrant de nombreux champs de compétences partagées, notamment dans le domaine de la préparation à la transition lycée-université ; des liens ont été établis avec les enseignants du secondaire, qui se voient régulièrement confier des vacances à l'université. Celle-ci propose de renforcer cette relation par un travail de mise en cohérence et de réflexion sur la construction d'un cycle de formation allant de l'entrée au lycée à la fin de la licence, en somme de bac-3 à bac+3. Elle envisage à cette fin la création d'un Institut de l'innovation et de la coopération éducative entre secondaire et supérieur (ICESS) en partenariat avec les établissements intéressés. Cette structure interne à l'université, à laquelle seraient associés des professeurs de lycée et des élus au CAVL, travaillerait sur trois thèmes principaux : la préparation de la transition secondaire-supérieur, à travers une réflexion sur la notion de compétences nécessaires à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ; l'expérimentation de nouvelles pratiques pédagogiques autour des nouvelles technologies, des méthodes de self-learning et du rôle de la pratique expérimentale dans le domaine scientifique ; l'analyse enfin et l'évolution des programmes afin de mieux préparer les élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Elle proposerait des actions pédagogiques ou éducatives, des collaborations spécifiques entre établissements, des actions de communication en direction de la communauté éducative et un programme de formation continue.

rencontrent des difficultés psychologiques, médicales et sociales et contribueront à leur prise en charge par les professionnels compétents. Cette organisation, expérimentée dans cinq collèges de l'académie et soutenue au titre des propositions du *Livre vert pour la jeunesse*, pourra être étendue en fonction des résultats de l'évaluation à l'ensemble des établissements. Elle apparaît de nature à contribuer utilement à la mise en œuvre de l'orientation active au lycée.

Plusieurs universités travaillent ainsi au renforcement et à la structuration de la relation avec les lycées de leur aire de recrutement. On peut notamment citer l'université de Nantes, qui a développé depuis trois ans, en partenariat avec le rectorat, un réseau de correspondants dans 77 lycées publics et privés de Loire-Atlantique et de Vendée. Les documents utiles sont communiqués aux membres du réseau *via* un portail créé sur le site académique. Cet exemple est en passe d'être suivi par plusieurs autres établissements.

- Ainsi l'université Lille 1 propose-t-elle la mise en place à la rentrée 2009 d'un réseau de référents lycée-université comprenant des étudiants originaires des lycées concernés, la création d'espaces numériques d'échanges entre enseignants du supérieur et enseignants du secondaire, la signature de conventions pluriannuelles engageant l'université et les lycées partenaires dans une démarche durable de collaboration, l'organisation chaque année pendant trois ans d'un séminaire bilan permettant d'ajuster les actions et de communiquer sur l'ensemble du processus, un suivi de cohortes lycée par lycée et un retour d'information à destination des chefs d'établissement. Les conventions de partenariat qui lieront l'université aux lycées partenaires fixeront les objectifs du partenariat, les actions mises en oeuvre, en cohérence avec le parcours de découverte des métiers et des formations, les engagements des partenaires. L'élément central de la convention sera l'engagement des deux partenaires dans la démarche d'orientation active et le suivi de la réussite des étudiants.
- De même l'université d'Angers prévoit la mise en place d'actions de liaison lycée-université. Des binômes « ambassadeurs de l'université dans les lycées » - « référents université dans les lycées » seront chargés de leur coordination en adéquation avec les objectifs de chaque établissement partenaire et dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations. Le cahier des charges définira les modalités d'organisation du travail des « binômes » et les collaborations nécessaires, afin d'apporter les réponses les plus pertinentes aux demandes d'information des lycéens et de leurs familles.

Les actions visant à la fois à mieux préparer les élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur et à rapprocher les équipes en les faisant travailler à des projets communs revêtent un intérêt particulier. Il convient en effet de renforcer la continuité pédagogique entre les enseignements dispensés au lycée et à l'université, dans le respect des objectifs propres à chaque niveau d'enseignement. Les travaux personnels encadrés (TPE) sont un exemple d'activité susceptible de préparer les élèves aux méthodes de travail universitaires en renforçant leur autonomie et leur aptitude à mener des recherches documentaires. La participation d'étudiants ou de personnels de l'université à leur organisation doit être encouragée, dans la mesure où elle permet d'offrir aux lycéens un premier aperçu du travail universitaire tout en renforçant les liens entre les deux structures.

- L'académie d'Aix-Marseille expérimentera ainsi en 2009, en partenariat avec trois universités, un accompagnement de projets de travaux personnels encadrés par des allocataires-doctorants ou des professeurs agrégés exerçant à l'université (PRAG), en liaison étroite avec les enseignants de lycée. L'objectif est de faciliter l'acquisition par les élèves des méthodes pédagogiques utilisées dans l'enseignement supérieur. Ces personnels, également impliqués dans les actions de soutien pédagogique proposées dans le Plan « Réussite en Licence », pourront faciliter la transition entre le lycée et l'université.
- La même expérience est à l'étude à Lille 3 et à Lille 1, qui propose en outre la réalisation conjointe par des enseignants du secondaire et du supérieur de tests de positionnement et de modules multimédia disciplinaires. L'objectif est ici de favoriser les échanges entre les équipes pédagogiques du lycée et de l'université sur les acquis des élèves et les pré-requis nécessaires à l'entrée à l'université, de permettre à l'étudiant néo-bachelier de s'auto-évaluer dès son inscription à l'université, de proposer si nécessaire des mises à niveau dans les disciplines fondamentales de première année et de faciliter les apprentissages à l'entrée à l'université.

3.2.3 Renforcer les services académiques, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la relation avec les établissements d'enseignement supérieur, la formation des personnels et l'information des lycéens

La réforme du lycée, qui vise à mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, est l'occasion de faire de l'orientation active l'aboutissement d'une démarche engagée dès la classe de seconde et considérée comme un élément à part entière du cursus.

Dans cette perspective, il convient de renforcer les services en charge de l'enseignement supérieur au sein des rectorats, à l'image du dispositif mis en place depuis plusieurs années dans l'académie d'Aix-Marseille, où la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche (DESR) comprend un pôle des formations et de la vie étudiante composé de plusieurs chargés de mission. Celui-ci est chargé à la fois des questions liées à l'évolution de la carte des formations (contribution à l'harmonisation académique des filières, suivi de l'élaboration des contrats quadriennaux) et de l'observation des flux, des parcours, des zones de recrutement et de la vie étudiante. Il assure, sous l'autorité du recteur et en relation avec les autres services (en particulier le service académique d'information et d'orientation, les inspecteurs pédagogiques régionaux, la délégation académique à l'action culturelle et la délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique), la liaison avec l'enseignement supérieur afin de renforcer la cohérence et la fluidité des parcours. Il participe activement à la promotion de la culture scientifique et aux actions menées en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Ces missions ont donné lieu à la signature d'une convention de partenariat entre l'académie d'Aix-Marseille et les quatre universités présentes sur le territoire, qui répertorie l'ensemble des actions communes relatives à l'information, à l'accueil et à la réussite des futurs étudiants. La DESR entretient également des contacts étroits avec les autres établissements d'enseignement supérieur, les services de l'État en région, les collectivités territoriales, les grands organismes de recherche (Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications, Observatoire régional des métiers), les branches professionnelles et les associations qui concourent, à des titres divers, au service public de l'orientation.

Un service en charge des relations avec l'enseignement supérieur constitue un outil précieux d'analyse et d'aide à la décision pour le recteur, en particulier pour la mise en œuvre de la politique académique – ou régionale - d'orientation vers les études supérieures. Il joue un rôle essentiel dans la préparation des travaux de la commission académique de coordination post-baccalauréat, qui gagnent ainsi en efficacité, et permet au service académique d'information et d'orientation de disposer des éléments d'information et des contacts avec les établissements d'enseignement supérieur indispensables à l'exercice de ses missions. Il contribue à la qualité de la mise en œuvre de l'orientation active au niveau académique, sans pour autant réduire l'autonomie que le législateur reconnaît désormais aux universités.

Le rôle des corps d'inspections, en particulier celui des inspecteurs pédagogiques régionaux, doit être également souligné. Ces personnels d'encadrement chargés de l'animation et de l'évaluation pédagogiques au niveau territorial devraient prendre une plus grande part à l'organisation de l'orientation active et, de façon plus générale, à la liaison lycée-université. Ils pourraient être chargés notamment de :

- veiller à ce que la formation initiale et continue des enseignants accorde une place suffisante à l'orientation (sensibilisation des enseignants débutants, ouverture au monde de l'entreprise, en particulier par le biais de stages organisés en lien avec les établissements et les inspecteurs de l'enseignement technique et professionnel, formation approfondie des professeurs principaux) ;
- valoriser auprès des enseignants tout ce qui, dans leur discipline, peut contribuer à sensibiliser les élèves à l'orientation et les aider à construire leur parcours ;
- prendre en compte, lors de leurs visites et inspections, cette dimension du rôle de l'enseignant en tant qu'il contribue à l'information des élèves et les conseille dans leurs choix d'orientation ;
- contribuer à l'évolution de l'évaluation afin de mettre en valeur les capacités, talents et compétences de l'élève tels qu'ils peuvent être perçus dans le cadre de la classe, de l'établissement et des activités extra-scolaires organisées par celui-ci ou révélés par les élèves eux-mêmes ou leurs parents à l'occasion notamment des entretiens personnalisés d'orientation.

Les inspecteurs pédagogiques régionaux ont vocation à participer aux actions organisées en partenariat avec les universités et à jouer un rôle de coordination entre enseignants du secondaire et du supérieur, comme c'est déjà le cas dans certaines académies (Lyon, Aix-Marseille...). Ils peuvent concourir à l'organisation de rencontres thématiques sur l'état de la recherche dans les différents champs disciplinaires, la continuité des apprentissages et la méthodologie propre à chaque niveau d'enseignement, en vue de leur éventuel rapprochement ; leur participation à la mise en oeuvre dans les lycées d'actions pédagogiques impliquant les acteurs du supérieur (ateliers scientifiques, travaux personnels encadrés...) apparaît en outre essentielle au succès de ces dernières ; ils sont les mieux placés pour en assurer le suivi en concertation avec les services d'information et d'orientation. Cet ensemble de missions nouvelles gagnerait à être renforcé et pris en compte lors de la formation initiale des corps d'inspection afin de leur permettre de jouer tout leur rôle dans la préparation de la transition lycée-enseignement supérieur. Il devrait trouver place dans le programme académique annuel de travail des corps d'inspection.

Il importe enfin de prendre en compte la dimension territoriale dans la construction de la relation lycée-université. C'est le cas de l'académie de Grenoble, qui expérimentera à partir de la rentrée 2009, en partenariat avec les universités Stendhal, Pierre Mendès France, Joseph Fourier et l'université de Savoie, une série d'actions concertées d'information à destination des élèves de première au niveau de chaque bassin de formation et de chaque lycée. Ces actions, qui mobiliseront les ressources documentaires, des ressources en lignes (dont certaines interactives), des acteurs du secondaire, la délégation régionale de l'Onisep, des enseignants du supérieur et des tuteurs étudiants, seront déclinées en fonction des situations locales, avec le souci d'identifier chaque fois les conditions permettant aux différents réseaux d'acteurs de travailler ensemble et de jouer pleinement leur rôle dans le dispositif. Il s'agit de concilier souplesse et cohérence de l'organisation et d'identifier, dans le cadre de la politique académique d'orientation vers les études supérieures, le type de coordination le mieux adapté à chaque territoire.

La création de réseaux de lycées peut également permettre d'améliorer la transition vers l'enseignement supérieur en mutualisant les actions susceptibles d'y contribuer : accompagnement éducatif personnalisé, développement de l'utilisation des

technologies de l'information et de la communication au service des élèves, amélioration de l'information sur les formations et leurs débouchés, ouverture culturelle, artistique et internationale. Les 175 lycées de l'académie de Créteil ont ainsi été regroupés en 10 réseaux liés chacun par un partenariat avec un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur correspondant à une « cordée de la réussite ». Cette nouvelle organisation territoriale permet de renforcer les liens existants, d'offrir aux élèves et à leurs familles une plus grande visibilité sur l'offre de formation locale et de mutualiser certains dispositifs en rapport direct ou indirect avec l'orientation (mise en place d'un site internet pour une meilleure diffusion de l'information au sein du réseau, organisation de manifestations conjointes et de visio-conférences, options artistiques et linguistiques, etc.).

3.3 Développer dans les universités une politique d'information et de conseil en direction des futurs étudiants

Les universités se sont pour la plupart impliquées dans la mise en œuvre de l'orientation active. L'important travail d'information réalisé en direction des lycéens, la qualité des avis rendus et des dispositifs d'accompagnement mis en place dans de nombreux établissements, le développement, enfin, de sites propres et d'outils de dialogue dédiés à l'orientation témoignent de leur intérêt pour la démarche et du sérieux avec lequel elles s'en sont emparées. Le volontarisme des services centraux et des services d'information et d'orientation s'est toutefois heurté à plusieurs endroits à un double obstacle : l'absence de stratégie de communication cohérente et la tentation des composantes de rester en dehors de la procédure ou de la mettre en œuvre selon des critères et des modalités propres. Ce qui est en jeu dans les deux cas, c'est la capacité de l'université à développer une politique d'établissement en matière d'information et de conseil. Des progrès peuvent être accomplis dans ce domaine, qui contribueront à rendre plus lisible l'ensemble de la démarche d'orientation active.

3.3.1 Mieux communiquer en direction des élèves et des personnels des lycées

Pour renforcer son attractivité, l'université ne doit pas seulement se réformer dans le cadre de la loi du 10 août 2007, en améliorant la réussite en licence et en assumant pleinement ses nouvelles missions d'orientation et d'insertion professionnelle ; elle doit aussi faire connaître la qualité de ses formations et de leurs débouchés professionnels, trop souvent méconnue, et réduire le déficit de notoriété dont souffrent ses formations d'excellence. Pour cela, elle doit mettre en œuvre une véritable *politique de communication*.

L'allongement de la période d'orientation active lui permettra de disposer d'un délai plus long pour délivrer aux futurs étudiants une information plus complète et mieux ciblée sur ses formations. Elle doit organiser à cette fin, en concertation avec les services académiques et les lycées, des actions dont la nature et les modalités relèvent de son autonomie mais dont le nombre, l'ampleur et la qualité doivent être renforcés. Il ne s'agit pas de communiquer *d'avantage* mais de communiquer *mieux* ; non de multiplier les documents d'information déjà nombreux en direction des lycéens mais de définir une stratégie précise et les actions permettant de la mettre en œuvre. Celles-ci doivent mobiliser l'ensemble des personnels et le plus grand nombre possible d'étudiants, recourir à toutes les

formes d'action existantes et s'appuyer sur tous les supports disponibles, en particulier les nouvelles technologies de l'information et de la communication, afin d'atteindre l'ensemble des lycéens. L'organisation de visio-conférences, expérimentée avec succès à l'université de La Rochelle et dans l'académie d'Aix-Marseille, pourrait être généralisée. Elle permet de retransmettre en temps réel à plusieurs établissements les débats d'une table-ronde animée par un professionnel et regroupant les différents acteurs régionaux en lien avec la thématique proposée. Les thèmes abordés au cours de ce débat sont communiqués par avance aux établissements, de façon à permettre aux élèves de préparer les questions qui seront posées par voie électronique et donneront lieu à des réponses en direct ou en différé.

La communication des universités en direction des élèves, de leurs familles et des personnels du second degré doit mettre l'accent sur deux éléments déterminants pour leur image : les dispositifs d'accompagnement offerts aux étudiants en licence et les débouchés professionnels. Les formations non sélectives sont trop souvent perçues comme faiblement encadrées et ne garantissant pas nécessairement une bonne insertion professionnelle. Or, des progrès sensibles ont été réalisés dans ce domaine ou sont en cours, dans le cadre notamment du plan « Réussite en licence » et du développement des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle. Il est nécessaire de les porter à la connaissance du public si l'on veut changer l'image de l'université et renforcer son attractivité, qui souffre par ailleurs de mouvements de contestation récurrents à l'origine d'une perte importante d'effectifs dans certains champs disciplinaires.

Les relations entre lycées et universités, qui se sont fortement développées au cours des dernières années, doivent être renforcées et structurées dans le cadre de partenariats indiquant les actions à mettre en oeuvre et prévoyant leur évaluation. Il importe en effet qu'elles répondent à des objectifs précis, définis à partir d'une analyse des choix d'orientation, de leurs conséquences et des besoins qui en découlent en matière d'information. Des accords-cadres peuvent être signés à cette fin entre le recteur et les établissements d'enseignement supérieur et déclinés sous la forme de conventions de partenariat entre lycées (ou réseaux de lycées) et universités. La désignation ou le recrutement, au sein de celles-ci, de chargés de mission (parfois eux-mêmes anciens proviseurs) pour animer et coordonner les relations avec les lycées se sont révélés utiles là où ils ont été pratiqués.

La relation apparaît plus difficile à construire dans l'académie de Paris, où le périmètre de recrutement de chaque université est beaucoup plus large (élèves étrangers) et couvre un plus grand nombre de lycées. Le travail d'information, notamment, doit être mené selon des modalités spécifiques permettant d'atteindre un public moins aisément identifiable et plus disséminé géographiquement.

3.3.2 Faire de l'orientation active une véritable politique d'établissement

La cohérence de la démarche n'est pas toujours assurée à l'échelle de l'établissement en raison de la coexistence de logiques différentes selon les composantes et de l'absence, dans certaines universités, d'un positionnement stratégique de l'orientation active en tant que nouvelle mission du service public de l'enseignement supérieur. Or, celle-ci doit s'appuyer sur une analyse détaillée de l'origine des étudiants et des causes de leur échec éventuel en licence ; afficher des objectifs concrets et ciblés, susceptibles à la fois d'outiller le dialogue avec les services académiques et de fournir les indicateurs indispensables à l'évaluation du

dispositif ; prendre en compte enfin l'ensemble des formations existantes à la fois dans l'université et en dehors, qu'elles soient sélectives ou proposées par une autre université située sur le même territoire. Les membres des commissions chargées de rendre les avis ou de recevoir les candidats doivent être en mesure, avec l'appui des services d'orientation, de renseigner les futurs étudiants sur d'autres formations que celles auxquelles ils participent eux-mêmes et de leur conseiller d'autres voies possibles de poursuite d'études, mieux adaptées à leur projet.

A ce titre, l'orientation doit s'inscrire, comme l'insertion professionnelle, dans le cadre d'une politique d'établissement, voire de site, impliquant le cas échéant les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, comme il est proposé dans le rapport Philip sur le partenariat universités-grandes écoles²³. Elle ne doit pas être considérée comme une activité périphérique, mais comme une mission à part entière du service public de l'enseignement supérieur, conformément à l'article 1 de la loi du 10 août 2007. Sa mise en œuvre doit être portée par les instances dirigeantes de l'université. Elle est souvent confiée au vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire, qui exerce parfois en parallèle les fonctions de directeur du service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle. Si la forte implication personnelle et la qualité du travail effectué par ces responsables méritent d'être soulignées, la désignation d'un vice-président chargé spécifiquement de l'orientation et de l'insertion professionnelle et disposant d'un budget propre pourrait constituer un geste symbolique et permettre aux responsables de ces nouvelles missions de s'y consacrer pleinement. Il appartient à chaque université de choisir l'organisation la plus appropriée.

Si le pilotage du dispositif relève des services centraux de l'université et doit être assuré au plus haut niveau, les composantes doivent s'impliquer fortement dans sa mise en œuvre. L'orientation active est l'affaire de tous : enseignants et enseignants chercheurs, services de la scolarité, voire, là où ils existent, réseaux d'anciens étudiants. De sa réussite dépend en partie celle de l'université, qui doit se mobiliser au-delà des seuls responsables des services spécialisés (Scuio-Ip). Cette implication des composantes est actuellement très inégale, et varie fortement en fonction de leur attractivité. Or, les formations les moins prompts à participer à la phase d'information et de conseil ne sont pas nécessairement celles qui connaissent les meilleurs taux de réussite. Leur faible mobilisation fragilise l'ensemble du dispositif en exposant de nombreux étudiants au risque d'échec en première année. Cette situation est d'autant moins acceptable qu'elle génère un surcroît de travail pour les personnels des Scuio-Ip, au détriment de l'exercice de leurs autres missions. Elle est incompatible avec la généralisation de la démarche de conseil à tous les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'université. Celle-ci implique en effet une augmentation de la charge de travail, qui doit être équitablement répartie au sein de l'établissement.

Il est essentiel à cet égard que les filières et, dans certains cas, les universités les plus attractives ne considèrent pas l'orientation active comme une activité non stratégique. Si la phase d'information et de conseil est l'occasion pour un établissement de faire valoir la qualité de son offre, elle n'en a pas moins pour objectif principal d'aider les futurs étudiants à choisir une formation dans laquelle ils sont susceptibles de réussir. Or, les plus demandées sont parfois celles où les taux d'échec sont les plus élevés. Elles doivent en

²³ La plate-forme d'insertion professionnelle du PRES Université de Bordeaux joue ainsi un rôle moteur dans le chantier de l'orientation active et favorise l'harmonisation des pratiques liées au dossier unique en s'appuyant sur les analyses de cohortes réalisées par l'Observatoire régional des parcours étudiants aquitains (ORPEA). La connaissance fine des parcours et de l'insertion professionnelle des étudiants constitue également un outil précieux d'aide à la décision pour les responsables des formations, dont elle permet d'ajuster les contenus. De ce fait, elle contribue à la fois à la réussite des étudiants et à l'élaboration d'une politique d'établissement.

conséquence déployer des efforts tout particuliers, non pour décourager les élèves mais pour les informer de la nature des enseignements, des taux de réussite par filière d'origine et des autres voies possibles de poursuite d'étude, en cohérence avec leurs centres d'intérêt ou leur projet professionnel. Les instances chargées d'évaluer le dispositif d'orientation active devront être attentives à s'assurer qu'il n'est pas détourné de sa finalité première et que tous les moyens sont mis en œuvre pour qu'il bénéficie avant tout aux élèves eux-mêmes.

Le renforcement du pilotage et la reconnaissance de l'orientation active comme une priorité de l'université favoriseront une plus grande implication de ses composantes²⁴. Ils pourront se traduire par la mise en place d'incitations dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement. Le passage aux compétences élargies offre à cet égard de nouvelles opportunités de valorisation des missions jugées stratégiques. Il est probable aussi que l'orientation et l'insertion professionnelle, récemment introduites parmi les missions de l'université, seront progressivement intégrées à sa culture propre et considérées par l'ensemble des personnels comme un prolongement naturel de leur activité d'enseignement et de recherche. Encore doivent-ils être formés pour cela (en matière notamment de docimologie), sensibilisés à l'enjeu que représentent pour l'université la maîtrise au moins partielle de son vivier de recrutement et la réussite de ses étudiants, destinataires des études relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle de ces derniers et incités par les instances dirigeantes de l'université à s'impliquer dans les actions menées pour accueillir, informer et conseiller les lycéens et assurer leur suivi et leur accompagnement à leur entrée à l'université.

C'est également dans le cadre de la politique d'établissement que doit être posée la question de l'harmonisation des dossiers. Il ne s'agit certes pas de méconnaître la diversité des formations, dont les responsables sont légitimes à demander au futur étudiant tel ou tel élément d'information jugé nécessaire à la délivrance d'un avis personnalisé. Il est néanmoins souhaitable de définir un cadre général, susceptible d'être complété par chaque établissement dans le cadre de son autonomie, à la fois pour garantir la cohérence du dispositif et donc le sens même de la démarche et pour faciliter le travail d'accompagnement au niveau du lycée. Le type d'informations demandées, les modalités de constitution et de transmission des dossiers (via le lycée ou directement par l'élève), leur mode de traitement (par les services d'information et d'orientation de l'université, par les enseignants chercheurs ou par des commissions mixtes), la définition des critères d'évaluation, la formulation des avis, la place enfin de l'entretien ne se réduisent pas à de simples éléments de procédure ; ils doivent être l'expression d'une politique d'orientation commune aux différentes composantes d'une université, voire à l'ensemble des établissements d'un même territoire. La cohabitation de logiques différentes au sein d'une même université ou d'un même bassin crée en effet de la confusion chez les élèves et les personnels des lycées et risque de conduire à l'échec de la démarche.

Ce travail d'harmonisation indispensable à la lisibilité du dispositif et à son appropriation par les futurs étudiants pourra être mené, à un premier niveau, dans le cadre du comité de pilotage d'« Admission post-bac », qui examinera également les questions relatives à l'application dédiée au dialogue et au conseil. Il doit se poursuivre au niveau académique, qui apparaît comme le plus pertinent pour assurer le pilotage de la procédure. Il permet en effet d'en assurer la cohérence en prenant en compte les spécificités de l'offre de formation au

²⁴ Bien que les IUT offrent et gèrent des formations sélectives, les IUT doivent être considérés comme des composantes des universités. Il convient d'éviter que celles-ci, dès lors qu'elles ne sont pas situées dans la même commune que le siège de l'université, puissent être considérées comme des établissements à part entière lors de l'attribution des *login* et mots de passe nécessaires à l'exploitation de l'outil informatique.

plan local. Le dialogue entre les services académiques et les universités peut être mené dans le cadre de la commission académique de coordination post-baccalauréat ou toute autre structure (groupe de coordination inter-universitaire, pôle de recherche et d'enseignement supérieur, etc.) associant le recteur et les responsables des services concernés (chef des services académiques d'information et d'orientation, conseiller technique ou chargé de mission pour l'enseignement supérieur, représentant des corps d'inspection).

3.3.3 *Évaluer la mise en œuvre de l'orientation active*

L'orientation active doit être évaluée à la fois dans sa phase de conseil et dans celle de pré-inscription. Il convient, pour la seconde, de renforcer la capacité d'« Admission post-bac » à générer des éléments d'information statistique, afin que les établissements d'enseignement secondaire et supérieur ainsi que les administrations concernées puissent disposer d'outils permettant une analyse détaillée du déroulement et des résultats de la procédure de pré-inscription et d'admission. L'équipe en charge de la gestion de l'application étudie la possibilité de leur donner les moyens d'effectuer plus facilement des requêtes spécifiques et de traiter les données ainsi obtenues au moyen de logiciels tels que *Business Object*.

L'évaluation de l'orientation active dans ses phases d'information, de conseil et d'accueil à l'université est nécessaire à son pilotage ; les personnels eux-mêmes souhaitent mesurer l'impact de leurs conseils sur le choix de poursuite d'études effectué par l'élève. Il s'agit d'évaluer à la fois l'investissement des futurs étudiants dans la construction de leur projet de poursuite d'étude, leur degré de connaissance des métiers envisagés, leur investissement dans leur scolarité, les types d'orientation choisis, leur pertinence au regard du profil de l'élève et les effets de la démarche sur la réussite en licence et l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur²⁵.

Elle n'en pose pas moins un problème d'ordre méthodologique. En effet, le lien entre l'avis délivré et la décision finale de l'intéressé est parfois difficile à établir. Aux facteurs individuels complexes - psychiques, relationnels, sociaux – s'ajoute l'influence des autres sources de conseil accessibles à l'élève. S'il est possible de réaliser un suivi longitudinal à partir des fichiers existants (élèves ayant participé au dispositif, classement final des vœux dans « Admission post-bac », situation effective de l'étudiant à la rentrée suivante, résultats aux examens en fin de première année), l'interprétation des données issues de leur exploitation ne permet pas d'évaluer précisément le rôle et l'influence respective des différents acteurs de l'orientation. Deux types d'approches sont néanmoins possibles :

- **l'évaluation des *moyens* mis en œuvre par l'université dans le cadre de l'orientation active** : la qualité du pilotage, l'implication des personnels, la pertinence du conseil et la mise en œuvre de dispositifs d'accueil, de suivi et de réorientation efficaces relève *a priori* de la section des établissements de l'Agence

²⁵ Les principaux indicateurs de qualité et d'impact devront porter sur la mise en œuvre effective des actions prévues, la participation des différents acteurs, le nombre et la diversité des actions proposées, la qualité des partenariats, le nombre de rencontres lycées/universités et leur typologie, le nombre de participants à ces rencontres, le nombre de jeunes fréquentant le portail internet, l'amélioration des résultats scolaires dans les matières identifiées comme importantes pour l'orientation, l'investissement des jeunes dans la construction de leur orientation, le nombre d'élèves ayant effectué une demande de conseil, leur parcours à l'université, le taux d'orientation « pertinente » des jeunes (la notion de pertinence étant construite avec l'université, au regard des résultats des étudiants), leur opinion sur le rôle du dispositif dans la construction de leur orientation et de leur projet professionnel et celle des acteurs sur ses modalités de mise en œuvre (implication, complémentarités des actions, pertinence des contenus proposés).

d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES), plus particulièrement chargée de l'examen de la stratégie globale des universités – à la différence des dispositifs de soutien pédagogique, qui relèvent du plan licence et sont évalués à ce titre par la section des formations. Elle doit être prise en compte dans le financement de l'établissement par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement pour la part liée à la performance.

- **L'évaluation de l'impact de l'orientation active** : elle implique la constitution d'une base de données permettant d'effectuer un suivi de cohorte par lycée : intégration par filières (universitaires ou non) et types de baccalauréat; taux de passage de première en deuxième année, réorientation au sein ou en dehors de l'université, abandons. L'évaluation de la démarche de conseil proprement dite pourrait s'appuyer sur l'analyse des avis délivrés, de leur corrélation avec les avis émis par les lycées, de leur impact sur le choix final de l'élève (classement des vœux, inscription finale des étudiants), de la corrélation entre les avis émis et le devenir de l'étudiant un an après son inscription à l'université (taux de réussite). Elle serait complétée par une enquête qualitative sur la base de questionnaires et d'entretiens avec des étudiants de première année afin de mieux connaître les déterminants de leur choix de poursuite d'étude dans chaque filière et de mesurer l'impact des avis émis par l'université et par les lycées. Au plan national, un organisme agréé pourrait se voir confier le soin de conduire une enquête auprès d'un panel représentatif de la population étudiante inscrite en première année de licence. Les résultats seraient susceptibles de fournir des indications significatives sur l'impact de la phase de conseil et permettraient d'évaluer son efficacité en fonction des différents publics concernés.

Le suivi de la mise en œuvre de l'orientation active dans les lycées relève, au plan national, de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et, dans sa dimension pédagogique, de l'Inspection générale de l'éducation nationale ; au plan académique, des corps d'inspection en charge de l'orientation, de la vie scolaire et des enseignements disciplinaires. Ces différents corps devront mener une évaluation conjointe des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique académique d'orientation vers l'enseignement supérieur et de l'accompagnement fourni aux lycéens tout au long de la procédure. L'implication de l'établissement, la qualité du service rendu aux élèves et à leurs familles en termes d'information, de conseil et de suivi, les résultats enfin que permet d'établir l'analyse des parcours de ses anciens élèves doivent être pris en compte dans la mesure de sa performance, dès lors que la préparation des élèves à la poursuite d'études au-delà du baccalauréat est reconnue comme l'une de ses principales missions.

Propositions

A) Faire de l'orientation active un processus continu, inscrit dans la durée et comprenant plusieurs étapes :

1. Affirmer le caractère continu et structuré de l'orientation active, définie comme l'ensemble des actions mises en œuvre au cours du cycle terminal du lycée et de la première année d'enseignement supérieur pour permettre à chaque élève d'élaborer un projet de poursuite d'études et l'accompagner au cours de la transition vers les études supérieures ;

2. Situer en octobre/novembre de l'année de terminale la demande de conseil à l'université, généralisée à la rentrée 2010 à tous les élèves qui souhaitent s'inscrire en licence, afin de la distinguer clairement de la procédure de pré-inscription et de ménager à l'élève une période de réflexion avant la saisie de ses vœux dans « Admission post-bac » ;

3. Créer dès 2009-2010 un portail informatique comprenant quatre entrées correspondant aux étapes du processus d'orientation active - découverte des formations et de leurs débouchés, dialogue et conseil, pré-inscription/admission et suivi de la première année dans l'enseignement supérieur ;

4. Positionner l'orientation active en cohérence avec le parcours de découverte des métiers et des formations au lycée et garantir la qualité de l'information sur les formations supérieures, leurs débouchés et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ;

5. Faire obligation aux formations non-universitaires, en particulier aux BTS, de produire leurs taux de réussite (par rapport au nombre d'inscrits effectivement présents à la rentrée) et d'insertion professionnelle ;

6. Mettre à la disposition des élèves à partir du mois de janvier de l'année de première une application dédiée au dialogue avec les acteurs de l'enseignement supérieur permettant de transmettre, au cours du premier trimestre de l'année de terminale, un dossier individuel de demande de conseil à l'université ;

7. Prendre davantage en compte les compétences acquises par l'élève, de façon à ne pas faire reposer l'avis de l'université sur les seuls résultats scolaires ; la création d'un livret de compétence pourrait y concourir ;

8. Simplifier et dématérialiser les dossiers de candidatures dans les filières sélectives ; remplacer les appréciations portées par chaque professeur par un avis synthétique du chef d'établissement sur les atouts ou les handicaps éventuels de l'élève au vu de la formation envisagée ;

9. Renforcer l'articulation entre la phase de conseil et la mise en place des dispositifs de soutien et d'accompagnement prévus au titre du plan « Réussite en licence » ;

10. Poursuivre la généralisation d'« Admission post-bac » aux formations restées en dehors de l'application, qu'elles relèvent du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ou d'autres ministères ;

11. Créer une instance resserrée de pilotage politique d'« Admission post-bac » ;

12. Développer la capacité d'« Admission post-bac » à générer des éléments d'information statistique en fonction des besoins des établissements d'enseignement secondaire et supérieur et des administrations ;

13. Améliorer l'outil « Admission post-bac » pour les publics à besoins spécifiques en mettant notamment en place un dispositif d'alerte pour les lycéens en situation de handicap ;

B) Renforcer le rôle du lycée pour garantir une véritable égalité des chances :

14. Assurer au cours du cycle terminal du lycée le suivi régulier et l'accompagnement de l'élève à chaque étape du processus d'orientation active et faire du conseil de classe du premier trimestre de terminale un temps dédié à l'examen de son projet de poursuite d'étude ; veiller à ce que tout élève maîtrise le fonctionnement de l'outil « Admission post-bac » et participe à la phase de demande de conseil s'il envisage de s'inscrire à l'université ;

15. Faire de l'échelon académique le cadre pertinent de coordination de l'ensemble des actions participant de l'orientation active, en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur ; conforter son rôle d'interface entre les utilisateurs institutionnels et les responsables de l'application « Admission post-bac » ;

16. Développer la relation lycée-université en organisant les rencontres, échanges, stages, conférences, visites de laboratoires et toutes autres actions de découverte et d'immersion susceptibles d'améliorer la connaissance réciproque des personnels de l'enseignement secondaire et supérieur ;

17. Donner aux personnels du lycée – professeurs, conseillers d'orientation, équipes éducatives – les moyens d'exercer leur mission d'orientation en améliorant, dans le cadre de leur formation initiale et continue, leur connaissance de l'enseignement supérieur et en mettant à leur disposition des informations détaillées sur les parcours de formation et l'insertion professionnelle de leurs anciens élèves ;

18. Renforcer les partenariats lycée-université au service de l'égalité des chances ;

19. Mettre en oeuvre une politique volontariste de valorisation des filières scientifiques en organisant à l'intention de tous les élèves, professeurs et conseillers d'orientation des actions pérennes de découverte et d'information mobilisant les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche ;

20. Mieux faire connaître et valoriser les formations supérieures en alternance, qu'elles débouchent sur les mêmes diplômes ou sur d'autres types de certification ;

C) Affirmer l'orientation active comme un élément à part entière de la politique des universités :

21. Valoriser, dans l'évaluation des universités et de leur performance, l'orientation active en tant que politique d'établissement impliquant l'ensemble des composantes et leurs personnels ;

22. Diversifier et structurer les actions d'information et de communication des universités en direction des lycéens, de leurs professeurs et de leurs familles ; assurer une plus grande lisibilité de l'offre de formation en clarifiant les intitulés et en harmonisant la présentation de leur contenu ;

23. Veiller, dans le cadre du dialogue entre universités et services académiques, à l'harmonisation des dossiers de demande de conseil, à la fois pour garantir la cohérence de la démarche et pour faciliter le travail d'accompagnement au niveau du lycée ;

24. Délivrer aux futurs étudiants des avis personnalisés, assortis le cas échéant de conseils et de propositions alternatives de poursuite d'étude prenant en compte l'ensemble de l'offre de formation, notamment dans le cadre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur ;

25. Donner à l'étudiant dès son entrée à l'université les éléments d'aide à l'élaboration de sa poursuite d'études dans le cadre du plan « Réussite en licence » (modules de construction du projet professionnel, portefeuilles de compétences, bilans de fins de semestre...) ;

26. Permettre une orientation progressive en première année de licence, assurer la fluidité des parcours (passerelles, rentrées décalées...), renforcer les dispositifs de repérage des étudiants en difficulté et aménager des processus de certification spécifiques (modularisation des BTS, possibilité d'inscription semestrielle...) ;

27. Mettre en place une coordination des différents acteurs impliqués dans la prévention, le repérage et le traitement des sorties prématurées de l'enseignement supérieur au titre de leurs missions de formation ou d'insertion professionnelle ;

28. Ouvrir aux bacheliers professionnels et technologiques des perspectives plus larges de poursuite d'études, en développant une offre de formation et des modalités pédagogiques adaptées qui leur permettent d'accéder à la certification ;

D) Évaluer l'orientation active

29. Assurer l'évaluation de l'orientation active conçue comme un élément de la politique d'établissement du lycée et de l'université ; définir à cette fin une méthodologie et des indicateurs permettant d'évaluer la qualité des prestations et de mesurer l'influence respective des différents acteurs et/ou volets du dispositif (information, conseil) par des enquêtes locales ou nationales sur les déterminants des choix de poursuite d'études.

Calendrier de l'orientation active

Dispositif actuel			Dispositif envisagé	
Inconvénients	Actions		Propositions	Avantages
		Classe de seconde		Continuité du parcours des métiers et des formations
		Classe de Première		
L'élève n'est pas vraiment mobilisé sur les questions d'orientation ni informé sur les formations en dehors de l'entretien personnalisé	Entretien personnalisé d'orientation	Janvier	<p><u>PHASE D'INFORMATION</u> (jusqu'à la fin du mois de septembre de l'année de terminale, l'information restant disponible au-delà sur le site)</p> <p>Actions de découverte et d'information en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur</p> <p>Journée dans un établissement d'enseignement supérieur</p> <p>Entretien personnalisé d'orientation</p> <p><u>PHASE DE DIALOGUE ET DE CONSEIL</u> (ouverture de l'application dédiée jusqu'à la saisie définitive des vœux à la fin de l'année de terminale)</p>	<p>Début de l'orientation active dès la classe de 1^{ère}</p> <ul style="list-style-type: none"> - découverte progressive des formations post-baccalauréat - l'élève élabore progressivement son projet de poursuite d'études à l'occasion des nombreux rendez-vous (journées portes ouvertes, visites, conférences) qui lui sont proposés tout au long de l'année - possibilité d'engager un dialogue direct et permanent avec les établissements d'enseignement supérieur
		Classe de terminale		
<ul style="list-style-type: none"> - l'élève se pose la question de son choix de poursuite d'études seulement à partir du mois de janvier - il a connaissance de l'avis de l'université <i>après</i> avoir saisi ses vœux - le délai d'examen des dossiers est insuffisant - risque de confusion entre la demande de conseil et la procédure d'admission dans les filières sélectives 	La demande de conseil s'effectue via « Admission post-bac »	<p>1er octobre- 30 novembre</p> <p>Début décembre</p> <p>Décembre-janvier</p> <p>A partir du 20 janvier</p>	<p>Préparation du dossier de demande de conseil</p> <p>Envoi du dossier via l'application « dialogue et conseil » et retour de l'avis motivé de l'université</p> <p>Avis du conseil de classe</p> <p>Entretien personnalisé d'orientation</p> <p><u>PHASE DE PRE INSCRIPTION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - le lycée est mobilisé dès la rentrée scolaire - il a connaissance de l'avis de l'université et de celui du conseil de classe <i>avant</i> de saisir ses vœux dans APB - il dispose de quatre mois de réflexion pour faire évoluer son projet et peut renforcer ses acquis <p>Pas de changement par rapport au calendrier actuel de pré-inscription et de candidature dans les formations sélectives</p>
		Première année à l'université		
		Premier semestre	<p><u>« REUSSIR SON ENTREE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »</u></p> <p>Informations sur la vie étudiante et les dispositifs d'accueil, de suivi et de réorientation</p>	Meilleure articulation avec les dispositifs du plan « Réussite en licence »

Annexes



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

BD/cb

Paris, le 20 FEV. 2008

Cher

Monsieur le Délégué Interministériel,

Vous m'avez remis il y a quelques jours le rapport d'activité 2008 de la Délégation Interministérielle à l'Orientation. Je vous remercie de ce travail précieux. Ce rapport confirme, par son diagnostic et les propositions que vous faites, le caractère crucial d'une action structurée et transversale en matière d'orientation.

Je suis convaincue qu'une orientation bien faite vers l'enseignement supérieur est une condition préalable à la réussite de nos étudiants. L'orientation active rendue obligatoire par la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités comporte quatre temps forts : l'information faite aux lycéens en amont de leur démarche de préinscription, la préinscription elle-même, la démarche de conseil effectuée par les universités au regard des vœux exprimés par les élèves et enfin, l'accompagnement des étudiants qui, le cas échéant, peuvent bénéficier d'une procédure de réorientation au terme du premier semestre de leurs études supérieures.

Nous disposons d'un site de préinscription, *Admission Post-Bac*, qui a vocation à devenir l'espace de communication privilégié entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Ce site est destiné à présenter l'ensemble de l'offre de formation de l'enseignement supérieur, accueillir les vœux des futurs étudiants et les conseils apportés par les universités. Il permettra de mesurer la pression des bacheliers sur les différentes filières de formation, éclairant ainsi notre politique d'orientation ; il contribuera en outre au pilotage dynamique de la carte des formations.

Monsieur Bernard SAINT-GIRONS
Délégué Interministériel à l'Orientation (DIO)
1 avenue du Stade de France
93210 LA PLAINE SAINT-DENIS

.../...

En vue de la préparation de la rentrée 2010, nous devons améliorer et développer la conception de ce site. Je souhaite vous confier une mission spécifique en ce sens. Vous piloterez ainsi, au titre de votre délégation interministérielle, avec l'appui de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et, en tant que de besoin, de l'Inspection générale, l'évolution d'Admission Post-Bac, pour qu'à la fin de l'année 2009, ce site soit à la fois convivial, accessible, élargi, et ouvert à l'ensemble du réseau et des outils existant en matière d'orientation des jeunes. Vous ferez toutes propositions en vue d'inscrire l'orientation active dans le cadre de la politique d'établissement - voire de site - et de permettre au lycéen de l'investir en amont de la seule procédure de préinscription. Il y a lieu, de ce fait, de mieux identifier le rôle des universités dans la préparation de l'orientation active, tant dans la relation avec les lycées que dans les contacts individuels avec les futurs étudiants.

Vous me rendrez compte de l'avancée de votre travail avant l'été, par un premier bilan d'étape.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Interministériel, l'expression ma meilleure considération.

Bien à vous,



Valérie PECRESSE

Copie à Monsieur Patrick HETZEL, Directeur Général de l'Enseignement supérieur

Liste des personnes rencontrées

ANGENIEU Gilbert, président de l'université de Savoie
APPARU Benoist, député de la Marne, rapporteur de la mission parlementaire d'information sur la réforme du lycée
ATTAL Marco, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Nice
AUDEBRAND Richard, chef du département de l'égalité des chances » à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
AUGE Philippe, président de l'université Montpellier 1, ancien président de la Conférence des directeurs des services communs universitaires d'information et d'orientation-insertion professionnelle (Scuio-IP)

BAKI Youssoufou, Confédération étudiante
BARD Serge, proviseur du lycée Georges Duby à Luynes
BATS-LAPEYRE Catherine, directrice du SUIO de l'université Bordeaux 2
BAUDUIN Claude, proviseur du lycée Léon Gambetta à Tourcoing
BEDEL Frédéric, vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire de l'université de Bretagne Sud
BELLIER Jean-Pierre, inspecteur général de l'Éducation nationale
BENOIST Dominique, proviseur vie scolaire de l'académie de Créteil
BERKOVER Thierry, adjoint au vice-président « Enseignements » de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée
BESSON Gérard, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand
BIHEL Pierre, proviseur du lycée Gustave Eiffel à Bordeaux
BLAINEAU Sylvie, vice-présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle et directrice du Scuio-IP de l'université Lyon 1
BLANQUER Jean-Michel, recteur de l'académie de Créteil
BLONDEL Daniel, proviseur du lycée Henri Darras à Liévin
BOICHOT Claude, inspecteur général de l'Éducation nationale
BOISSINOT Alain, recteur de l'académie de Versailles
BOISSOLES Joël, directeur du Scuio de l'université Rennes 1
BONNAFOUS Simone, présidente de l'université Paris 12, vice-présidente de la Conférence des présidents d'université
BONNIEL Jacques, vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire de l'université Lyon 2
BORDET Isabelle, directrice de CIO à Marseille
BOSSARD Thierry, chef du service de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
BOURHIS Isabelle, proviseur du lycée de l'Arche-Guédon à Torcy
BOVARD Jacques, proviseur du lycée Bertrand de Born à Périgueux
BRAQUELAIRE Achille, vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire de l'université Bordeaux 1
BRASSART Nicole, directrice du CIO de Martigues
BRAVO Pierre-Jean, proviseur du lycée du Parc à Lyon
BRILLARD Alain, président de l'université de Haute Alsace
BRUNEL Olivier, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Montpellier
BRUYERE Pascal, proviseur du lycée Gaston Berger à Lille

CAMPION Marie-Danièle, recteur de l'académie de Rouen
CANALIS-DURAND Mireille, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire de l'université Paul Cézanne
CANIONI Paul, recteur de l'académie d'Orléans-Tours
CASTEX Louis, directeur du PRES « Université de Toulouse »
CANIZARES André, proviseur du lycée Dominique Villars à Gap
CHAIX Gérald, recteur de l'académie de Nantes
CHARVET Pascal, directeur de l'Onisep
CHASSAING Véronique, responsable de la scolarité de l'université Bordeaux 2

CHAUVET Patrick, chef du bureau de l'orientation à la Direction générale de l'enseignement scolaire, ministère de l'Éducation nationale

CODINA Denise, adjointe du chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Lyon

COLLET Lionel, président de l'université Lyon 1, président de la Conférence des présidents d'université

CORMIER Béatrice, recteur de l'académie de Poitiers

COSMA Michel, proviseur du lycée de l'Arc à Orange

COSTE-BREYSSE Patricia, directeur de CIO à Marseille

COULON Alain, chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

CREPET Henri, directeur du CIO d'Avignon

CROUVISIER Thierry, directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'académie d'Aix-Marseille

DAOUST Martine, recteur de l'académie de Limoges

DE GAUDEMAR Jean-Paul, recteur de l'académie d'Aix-Marseille

DE LONGUEAU Jean-Yves, sous-directeur de l'égalité des chances et de la vie étudiante à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

DEBBASCH Roland, recteur de l'académie de Lyon

DECHELETTE Claude-Anne, service académique d'information et d'orientation de l'académie d'Aix-Marseille

DEMUYNCK Christian, sénateur de Seine-Saint-Denis, rapporteur de la mission commune d'information en faveur des politiques jeunes du Sénat

DESCOINGS Richard, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris

DJEBARA Azwaw, responsable de la commission universitaire à l'Union nationale des étudiants de France

DOGNON Quentin, secrétaire national à l'orientation de l'Union nationale lycéenne

DUBOIS Jérôme, chargé de mission, Direction de l'enseignement supérieur de l'académie d'Aix-Marseille

DUBREUIL Bernard, recteur de l'académie de Lille

DUGRIP Olivier, recteur de l'académie de Toulouse

DUFRESNE Daniel, vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire de l'université de la Méditerranée

DUMASY Lise, présidente de l'université Grenoble 3

DUPUY Michel, vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire de l'université Bordeaux 4

DURAND Bénédicte, conseillère auprès de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

DUTOIT Marc, chargé de mission à la communication et à l'enseignement secondaire à l'université d'Artois

ESPERET Éric, délégué général de la Conférence des présidents d'université

FARDET Éric, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional « établissements et vie scolaire » de l'académie de Rennes

FAUDE Jean-Pierre, chef de projet « portefeuille d'expériences et de compétences numérique » à l'université Paul Sabatier

FAURE Georges, président de l'université Amiens Picardie-Jules Verne

FILATRE Daniel, président de l'université Toulouse 2 – Le Mirail

FORESTIER Christian, administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers

FOURNIE Jean, directeur du département des sciences de la nature et de la vie, chargé de mission « information, orientation, insertion professionnelle » à l'université Paris Diderot

GAILLARD Pierre, inspecteur de l'éducation nationale à l'Inspection académique des Hautes-Alpes

GASQUI Jacques, vice-président du Conseil des études et de la vie université de l'université Grenoble 1 - Joseph Fourier

GAUTHIER Roger-François, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

GENTILE Dominique, directeur national des formations du Conservatoire national des arts et métiers

GERARD Patrick, recteur de l'académie de Paris

GINESTET Christiane, proviseur du lycée Victor Hugo à Carpentras

GIOVANNINI Yves, proviseur du lycée Louis Pasquet à Arles

GODARD Francis, président de l'université de Marne-la-Vallée

GOLF Grégory, président de Promotion et défense des étudiants

GRAC Michel, directeur du lycée Saint-Joseph de Tivoli à Bordeaux
GREGORY Pierre, vice-chancelier des universités de l'académie de Paris
GUIDARINI Valérie, chargée de mission à la Direction de l'enseignement supérieur de l'académie d'Aix-Marseille
GUILHEM Maryse, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil
GUILHOT-MAHLER Josiane, adjointe au chef du département de l'égalité des chances à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
GUILLAUMAT Jacques, proviseur du lycée Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône
GUINOT Serge, proviseur du lycée Arbez Carme à Lyon

HAMON Enora, secrétaire nationale de la Confédération étudiante
HAUCHECORNE Sylvie, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie d'Orléans-Tours
HETZEL Patrick, Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
HOCHEDÉZ Michèle, vice-présidente de l'Université Lille 1 chargée de l'aide à la réussite et à l'insertion professionnelle
HOTYAT Micheline, recteur de l'académie de Caen
HUYGHE Daniel, proviseur du lycée Marcel Pagnol à Marseille

JENICOT Jean-Luc, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Lille
JOLION Jean-Miche, délégué général du PRES « Université de Lyon »
JOLLY Claude, sous-directeur des formations post-baccalauréat, Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

KERNEIS Danièle, adjointe au sous-directeur de l'égalité des chances et de la vie étudiante à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
KOEHRET Bernard, directeur du service des concours communs polytechniques, Institut national polytechnique de Toulouse

LABOURÉ Marie-José, vice-présidente chargée de l'information, de l'orientation et de l'insertion professionnelle de l'université Jean Monnet
LALLE Philippe, vice-président délégué à la formation initiale de l'université Lyon 1 Claude Bernard
LARZUL Tanneguy, directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Éducation nationale
LEBRETON Yves, directeur de la plate-forme information-orientation-insertion professionnelle et du PRES « université de Bordeaux »
LEBUGLE Yves, proviseur du lycée Watteau à Valenciennes
LECAUDEY Ariane, directrice du CIO de Gap
LEGROS Florence, recteur de l'académie de Dijon
LEHOUX Jean-Marc, chef de la Division informatique de l'académie de Créteil
LEMARDELEY Marie-Christine, présidente de l'université Paris 3 – Sorbonne nouvelle
LE POULTIER François, président de l'université Nancy 2
LERMINIAUX Christian, président de l'université de technologie de Troyes
LE TEXIER Raymonde, sénateur du Val-d'Oise, présidente de la mission commune d'information en faveur des politiques jeunes du Sénat
LICHTENBERGER Yves, président du PRES « Paris-Est »
LLANTIA-SUHARD Isabelle, chargée de l'ingénierie pédagogique PEC, université Toulouse 1
LOOF Danielle, directrice du CIO de l'Après-bac de l'académie de Lille
LOOS Pascal, IA-IPR de sciences physiques de l'académie d'Aix-Marseille
LORENTE Fabrice, vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire de l'université de Perpignan
LOVISI Claire, recteur de l'académie de Strasbourg
LUGNIER Michel, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Dijon
LUSSAULT Michel, président du PRES « Université de Lyon »

MAERTEN Luc, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Lyon
MAIRESSE Marie-Pierre, présidente de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

MARCHAND Dominique, directrice adjointe du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MARGERIT Noël, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Grenoble
MARROIS William, recteur de l'académie de Bordeaux
MARTIN Éric, président de l'université de Bretagne Sud
MAYNIER Jean-François, chargé de mission TICE, université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
MENAND Alain, directeur de la section des formations de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
MICHOT Thierry, vice-président du conseil des études et de la vie universitaire de l'université de Bretagne occidentale, président du réseau des vice-présidents de conseil des études et de la vie universitaire
MIOSSEC Alain, recteur de l'académie de Rennes
MONTOUSSE Marc, doyen des IA-IPR de l'académie de Bordeaux
MORTELETTE, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Bordeaux
MOURET Laurence, responsable de l'orientation active à l'université de Provence
MUNOZ Alexandre, adjoint du Chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie d'Aix-Marseille

NEMBRINI Jean-Louis, directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale
NICOLAS Philippe, proviseur du lycée Honoré de Balzac de Mitry-Mory
NIQUE Christian, recteur de l'académie de Nice

OLIVARD Pascal, président de l'université de Brest – Bretagne occidentale
ORTUSI Laura, sous-directrice de l'orientation, de l'adaptation scolaire et des actions éducatives à la Direction générale de l'enseignement scolaire, ministère de l'Éducation nationale

PAQUIS François, secrétaire général de l'université Paris 5, président de l'Association des secrétaires généraux d'université
PERRET François, doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale
PETRUZZELLA Denis, directeur régional adjoint de l'Onisep dans l'académie d'Aix-Marseille
PIAT Jean-Claude, directeur du Scuio de l'université Paris 13 - Villetaneuse
PHILIPPE Marie-Jeanne, recteur de l'académie de Besançon
PIWINSKI Jean-Marc, proviseur adjoint du lycée Edouard Branly de Boulogne-sur-Mer
POIRIER Christine, vice-présidente déléguée à l'orientation de l'université de Tours-François Rabelais
POISSON Robert, président de l'Association nationale des directeurs de CIO
POLLET Jean-Jacques, recteur de l'académie de Nancy-Metz
POURTIER Danielle, présidente de l'Association des conseillers d'orientation psychologues de France

REYNAUD-CLEYET Michel, proviseur du lycée Saint-Just à Lyon
RICHARD Michel, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie d'Aix-Marseille
ROBIN Isabelle, proviseur adjoint du lycée Gaston Bachelard à Chelles
ROGER Nelly, chargée de mission « Admission post-bac » à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
ROLLIN Yves, proviseur du lycée Casimir Périer à Marseille
ROUSSEL Didier, proviseur du lycée La Martinière-Diderot à Lyon
ROUX Didier, chef du département vie des étudiants et ancien chef du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

SAGI Béatrice, responsable administrative de l'institut universitaire de technologie des pays de l'Adour
SALZMANN Jean-Loup, président de l'université Paris 13 - Villetaneuse
SANCIER-CHATEAU Anne, recteur de l'académie d'Amiens
SCHILDKNECHT Gilles, directeur délégué en charge des partenariats institutionnels et de la communication, Direction nationale des formations du Conservatoire national des arts et métiers
SCHMIDT Dominique, proviseur du lycée Jules Michelet à Marseille
SENECHAL Olivier, vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire à l'université de Valenciennes

et du Hainaut-Cambrésis

SERGHERAERT Christian, président de l'université Lille 2 et du PRES « Lille Nord de France »

SIMON Daniel, vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire de l'université Lyon 1 Claude Bernard

STEYER Alexandre, recteur de l'académie de Reims

TAILLANDIER Jean-François, adjoint au chef de bureau de l'orientation à la Direction générale de l'enseignement scolaire, ministère de l'Éducation nationale

TISON Marie-Noëlle, proviseur du lycée Condorcet à Saint-Priest

TOURNIER Philippe, proviseur du lycée Marcelin Berthelot à Saint-Maur, secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale

TRAVERT Josette, présidente de l'université de Caen

TRIBOT Jean-François, inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation du Morbihan

VAILLANT Loïc, président de l'université de Tours – François Rabelais

VALLETTA Nadine, directrice de cabinet du recteur de l'académie de Lyon

VASCHALDE Pierre-Guy, responsable administratif du Scuo de l'université Lyon 3 - Jean Moulin

VILLARS Daniel, proviseur du lycée Paul Langevin à Martigues

VIRIOT BARRIAL Dominique, vice-président du conseil des études et de la vie université de l'université Paul Cézanne

VIRLOUVET Catherine, vice-présidente du conseil des études et de la vie université de l'université de Provence

WICKER Brigitte, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

YOUSSOUFOU Baki, président de la Confédération étudiante

ORGANISATIONS ETUDIANTES ET LYCEENNES

Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne

Union Nationale Lycéenne

Confédération Etudiante

Fédération des Associations Générales Etudiantes

Promotion et Défense des Etudiants

Union Nationale des Étudiants de France

Union Nationale Inter-universitaire